

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR
LES ENJEUX LIÉS À L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES
DANS L'HABITAT FLORISTIQUE PROTÉGÉ DE LA DUNE-DU-NORD
AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

VOLUME 1

Séance tenue le 3 mai 2017 à 19 h
Salle communautaire
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 3 MAI 2017	
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
Présentation de M. Jean-Pierre Laniel, MDDELCC.....	9
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR.....	15
PAUSE	
Présentation de M. Jean-Étienne Solomon, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.....	27
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme LUCIE D'AMOURS.....	32
Mme MARIE-ÈVE GIROUX - Attention FragÎles.....	37
Mme NATALIA POROWSKA - AMSÉE.....	40
M. CÉDRIC PELLAND - TUGLIQ Énergie.....	43
Mme CAMILLE HEIDELBERGER - AMSÉE.....	53
M. ARTHUR MIOUSSE.....	60
Mme HÉLÈNE CHEVRIER.....	61
Mme VÉRONIQUE DÉRASPE - Société de conservation des Îles.....	81
Mme MARIANNE PAPILLON - AMSÉE.....	91
PAUSE	
M. LÉONARD CHEVRIER.....	103
M. OLIVIER RENAUD.....	114
M. JEAN-MICHEL LEBLANC.....	120
Mme NATALIA POROWSKA - AMSÉE.....	125
Mme MARIANNE PAPILLON - AMSÉE.....	129
Mme HÉLÈNE CHEVRIER.....	138
MOT DE LA FIN.....	148
FIN DE L'AUDIENCE	

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Bonsoir. Je vous invite à prendre place, nous allons commencer dans quelques secondes. J'en profite pour vous demander de bien vouloir éteindre vos cellulaires et autres appareils musicaux.

10 Bien. Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première séance de la consultation publique sur les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

15 Bienvenue également aux personnes qui sont avec nous par la voie d'Internet parce que nous sommes webdiffusés de façon audio.

 Je m'appelle Pierre André. J'ai le privilège de présider cette commission, qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

20 Je vais maintenant vous lire la lettre mandat que le président du Bureau, monsieur Pierre Baril, a reçu du ministre le 28 mars dernier.

« Monsieur le Président, »

25 *« L'habitat floristique de la Dune-du-Nord, situé aux Îles-de-la-Madeleine, a été créé en 2005 pour la protection du corème de Conrad, une espèce floristique désignée menacée au Québec en 2001. Dans le cadre d'un appel d'offres lancé par Hydro-Québec, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine souhaite implanter un parc éolien de 6 mégawatts dans une partie de cet habitat. »*

30 *« En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 19 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, je donne mandat au BAPE de tenir une consultation afin que le public puisse s'exprimer sur les enjeux concernant l'habitat floristique de la Dune-du-Nord et les espèces floristiques désignées ou susceptibles d'être désignées qui y sont présentes, à partir de la documentation disponible à ce jour sur le projet. »*

35 *« Le mandat du Bureau débutera le 3 mai 2017 et le rapport devra m'être déposé au plus tard le 3 juillet 2017. »*

40

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. »

Et c'est signé, « *David Heurtel* ».

5 Le ministre a donc mandaté le BAPE en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Cet article, parce qu'il est important, se lit comme suit :

10 *« Sur avis du ministre ou après que celui-ci et son représentant aient tenu une audience publique, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, autoriser la réalisation d'une activité qui modifie l'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable s'il estime que sa non-réalisation ou son abandon entraînerait, pour la collectivité, un préjudice plus grand que l'altération de l'habitat de l'espèce floristique en cause. »*

15 Le BAPE est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et non du ministère. Les commissions, constituées par le président du BAPE, agissent en toute indépendance.

20 Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

25 Pour réaliser cette mission, et selon le type de mandat qui lui est confié, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports qui sont rendus publics. Le BAPE est, par conséquent, un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel. Il ne lui appartient pas d'autoriser ou non un projet.

30 Dans le présent dossier, et tel que le souligne la Direction de l'expertise en biodiversité, le ministre demande au BAPE de l'informer des préoccupations des citoyens et des organismes locaux ou régionaux en ce qui concerne l'implantation éventuelle d'un parc éolien dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord et, le cas échéant, des conditions d'autorisation qui devraient être imposées au projet retenu dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec.

Dans le cadre de Loi sur les espèces -- de la Loi sur les développements durables... juste vérifier deux secondes. Non, j'ai sauté une page.

35 À partir du rapport de consultation publique que nous lui fournirons et de ses propres analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui, par la suite, autorisera l'implantation éventuelle d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord et aux conditions qu'il détermine, ou encore en refusera l'implantation.

40

5 La consultation que nous débutons ne se substitue pas aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Elle cherche bien à répondre à celle de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*. La puissance installée imposera à l'initiateur du projet d'obtenir les autorisations requises en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le ministre pourrait aussi, si tel est son bon désir, mandater le BAPE en vertu de l'article 6.3 de cette même loi afin qu'il tienne une audience publique sur le projet concret de parc éolien.

10 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est doté d'un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize principes de la Loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse. Bien que nous ne soyons pas aujourd'hui une commission d'enquête, nous sommes tenus de suivre quand même ce plan d'action, un développement durable.

15 Le BAPE s'est donné un processus rigoureux de nomination des commissaires pour assurer que les membres soient pleinement indépendants, neutres et impartiaux. Il s'est donné également des outils pour guider les membres de manière à ce qu'ils remplissent leur rôle dans l'intérêt public, de façon irréprochable et au meilleur de leur connaissance. Je vous en résume les grandes lignes.

20 Tout d'abord, c'est le président du BAPE qui m'a nommé. Avant d'être formellement désigné, je l'ai informé de tout lien ou de toute situation pouvant évoluer vers une situation de conflit d'intérêts. En l'absence de contraintes, j'ai signé la Déclaration d'absence de conflit d'intérêts. Le président du BAPE s'est assuré que j'ai souscrit au Code de déontologie des membres et à la Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. J'ai signé la Déclaration d'engagement éthique et déontologique.

25 De plus, au moment de la tenue de la première rencontre de l'équipe de travail, le conseiller juridique nous a rappelé nos engagements en matière éthique et déontologique soulignant l'importance des principes éthiques destinés à guider nos actions et les règles de déontologie qui encadrent nos fonctions pour le mandat en cours.

30 En vertu de ces engagements, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve. Elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

35 À cet égard, le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Celles-ci sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à la table d'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect des droits d'auteur et de la vie privée des personnes.

Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

5 Ainsi, afin que chaque personne se sente à l'aise de s'exprimer, quelle que soit sa position, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'applaudissement ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes dans cette salle.

10 La procédure de consultation retenue et sur laquelle nous reviendrons dans quelques minutes n'est fixée ni par la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* ni par les règles adoptées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. La commission a donc développé sa propre démarche qui s'inspire de la longue pratique du BAPE en la matière, et ce, afin de mener à bien son mandat et de favoriser la participation du public.

15 Le rôle de la commission sera, avec l'aide des citoyens et des organismes directement touchés ou intéressés par la question, d'aller plus loin. Elle compte poser des questions, vérifier des faits au besoin, ainsi qu'entendre les préoccupations du public, je dirais même entendre et surtout entendre vos préoccupations au regard des enjeux de l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord dans le contexte de l'implantation éventuelle d'éoliennes.

20 En outre, la commission s'intéresse à l'altération potentielle de l'habitat qui serait générée par un tel projet ainsi qu'aux incidences de cette altération sur les espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées.

25 La soirée se déroulera de la façon suivante.

30 À la suite de mon discours, le représentant de la Direction de l'expertise en biodiversité du MDDELCC fera une présentation de la Loi, de l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord et des espèces à statut précaire qui s'y trouvent. Nous lui avons demandé de faire cette présentation parce que c'est cette loi qui encadre notre présence et qui suscite cette nécessité de consultation publique.

35 Ensuite, un représentant de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine nous présentera la proposition d'implantation d'éoliennes, ses incidences potentielles sur l'habitat et les espèces à statut précaire ainsi que des mesures proposées pour réduire ces incidences selon la séquence évitement, atténuation et compensation.

40 Nous ferons ensuite une courte pause d'environ une quinzaine de minutes. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour permettre aux personnes intéressées de s'inscrire pour s'adresser à la commission ou aux personnes-ressources. Les gens seront appelés à la table des intervenants dans l'ordre de leur inscription. Ils pourront alors poser leurs questions ou faire part de leurs commentaires, préoccupations et suggestions.

Avant d'appeler la première personne, je laisserai la parole à un représentant de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine qui nous exposera la démarche qui a été suivie qui a conduit au changement de zonage sur la Dune-du-Nord, ceci, à la demande de la Municipalité.

5 Si cela s'avérait nécessaire, la consultation se poursuivra demain après-midi dès 13 h 30. Une séance en soirée est également possible si vous avez beaucoup de questions ou beaucoup de préoccupations.

10 Les personnes et groupes intéressés pourront faire part à la commission de leurs préoccupations, opinions et suggestions de trois façons : d'abord, en s'inscrivant au registre durant les séances publiques, et en venant s'exprimer verbalement devant moi; ensuite, une autre possibilité, en remplissant le formulaire mémoire simplifié disponible à cet effet en salle, sur la table de l'accueil, ou en ligne sur le site Web du BAPE. Ce formulaire simplifié fait à peu près... pose les questions que la commission souhaite voir adresser par les citoyens, connaître votre opinion sur ces questions-là, donc
15 c'est comme un mémoire accéléré. Il peut être rempli manuellement ce soir si vous le souhaitez, parce que c'est là votre intérêt, ou encore vous pourriez déposer un mémoire papier de votre papier ou en ligne et de votre cru.

20 La date limite pour adresser un mémoire à la commission, compte tenu du délai court du mandat, est le 23 mai, à 16 h.

25 Si la commission a des questions particulières à la suite de la lecture d'un mémoire, elle se réserve le droit de convoquer les auteurs à une conférence téléphonique à distance qui serait alors enregistrée. L'enregistrement intégral de ces conversations éventuelles sera déposé sur le site Web de la commission.

L'ensemble du dossier peut être consulté à la Bibliothèque Jean-Lapierre, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM à Montréal.

30 Par ailleurs, ce qui est dit lors de cette consultation publique est enregistré. Les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE, ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la consultation. Ces transcriptions seront également disponibles par Internet à la Bibliothèque Jean-Lapierre.

35 Aussi, la webdiffusion audio des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances, s'il y a lieu.

40

5 Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, c'est la commission. Je suis assisté d'un analyste, monsieur René Beaudet. De chaque côté, les tables des personnes-ressources. Je vous les présenterai ultérieurement. À l'entrée, la table de l'équipe de la commission, et devant nous, la table des intervenants. C'est à cette table que vous vous présentez si vous avez des questions ou vous souhaitez donner votre opinion au moment où je vous appelle.

10 L'inscription pour poser des questions ou faire part de vos commentaires, préoccupations ou suggestions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à la table d'accueil.

15 Ce soir, le registre sera ouvert à la pause. Quand vous vous présenterez à la table, vous serez... et c'est pour des questions, vous pourrez poser deux questions, par intervention, sans sous-question. Vous pouvez également faire part à la commission de vos préoccupations, de vos suggestions ou de vos positions. Si c'est pour une... votre opinion ou votre position, vous disposerez alors de 5 à 7 minutes pour vous exprimer. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants d'intervenir.

20 À chacune de vos interventions, vous devez vous adresser au président. Vous vous adressez à moi, pas aux personnes à qui vous voulez adresser la question. S'il s'agit d'une question qui s'adresse à une personne particulière, je la dirigerai aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. S'il s'agit d'une opinion, il est possible que j'échange avec vous quelques minutes afin de mieux comprendre votre commentaire, votre position.

25 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue.

30 Par ailleurs, je pourrai intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée d'une question.

35 Évidemment, en vous limitant à deux questions, ce n'est pas pour limiter votre droit de parole; vous pourrez vous réinscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez, vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous y réinscrire.

40 Je m'adresse maintenant aux personnes-ressources. La commission souhaite que les questions qui nécessiteraient une recherche ou un développement, ou comme vous avez remarqué ou vous remarquerez, il y a peut-être des personnes qui détiennent les réponses qui ne peuvent pas être avec nous ce soir, mais si jamais c'est le cas et vous n'avez pas la réponse, nous souhaitons que vous traitiez la question dans un délai de 48 heures afin de rendre publics rapidement les renseignements demandés.

5 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. La première question porte sur les moyens de transport utilisés pour assister à la commission -- à la consultation publique -- afin d'évaluer ce que la participation du public aux séances engendre comme émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une donnée incontournable qui s'inscrit dans la logique du développement durable. Plus il y aura de questionnaires remplis par les participants aux séances, plus nous aurons un portrait des émissions de GES qui est juste. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir remplir ce formulaire au cours de la soirée et avant de quitter et le remettre à Mme Paquin qui est à la table d'accueil.

10 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter les gens qui m'accompagnent ce soir. Donc, à ma gauche, René Beaudet, je vous l'ai mentionné. René Beaudet est secrétaire et Directeur général de l'administration et des communications au BAPE. Monsieur Beaudet jouera ce soir le rôle d'analyste. À l'accueil, madame Diane Paquin, Directrice des communications, qui assume le rôle ce soir de conseillère en communications.

15 Retenue à Québec, l'équipe de la commission se compose de mesdames Renée Poliquin, coordonnatrice, Julie Olivier, conseillère en communication, Julie Crochetière, analyste, et Rachel Sebareme, secrétaire.

20 Les séances seront filmées pour les fins de leurs retranscriptions, parce que tous les propos seront retranscrits, comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, mesdames Véronique Sangin-Gagnon et Isabelle Goyette assureront le travail de sténotypie à distance.

25 La technique est assurée aux Îles-de-la-Madeleine par l'Île imagin'air et par le Studio du Pêcheur. Elle est également assurée à Québec par une équipe du BAPE. Il s'agit de messieurs Pierre Dufour, Raphaël Sioui, qui est en direct ce soir pour assurer les liens requis, et monsieur Jérôme Turcotte.

30 Je vais maintenant vous présenter les personnes-ressources qui nous accompagnent qui sont présentes pour cette soirée.

35 Donc, en salle, je vais commencer par le côté droit. Vous avez le représentant de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, monsieur Gilbert Scantland; il est accompagné de monsieur François Tremblay, consultant pour la firme Activa Environnement.

Vous avez le représentant de la ville, la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, monsieur Serge Bourgeois, directeur de l'aménagement.

40 Côté gauche, vous avez le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Bruno Lachance, directeur régional Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le ministère du Développement durable,

de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Direction régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, vous avez madame Lorraine Bellavance, ingénieure, et pour Hydro-Québec Distribution, monsieur Yvan Cliche, délégué commercial.

5 La commission a aussi retenu quelques autres personnes-ressources. Ainsi, nous aurons par Skype ce soir du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'expertise en biodiversité, monsieur Jean-Pierre Laniel, qui est directeur de cette direction.

10 Au téléphone, au besoin, nous aurons un représentant du ministère des Forêts, de la Faune et des... le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, excusez-moi, Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, monsieur Claude L. Pelletier, qui est directeur. Donc, au besoin, et s'il y a des questions que vous souhaitez adresser à cette personne ou ces personnes, nous ferons un lien téléphonique, et peut-être à ce moment-là s'il y a d'autres personnes qui ont une question
15 pour le représentant du ministère de la Forêt, Faune et Parcs, je l'inviterai à la table et je court-circuiterai un peu l'ordre pour cette raison particulière.

20 Je dois dire que nous avons retenu ces personnes parce que ce qui est important aussi dans cette participation, c'est que vous ayez accès à de l'information, et que si vous avez des questions, que vous ayez accès à un certain nombre de réponses pour vous faire votre propre opinion et nous en faire part par mémoire. Donc, nous avons retenu ces personnes-ressources qui nous semblaient les personnes les plus importantes pour les besoins de la cause. Mais nous avons également sollicité par écrit, sollicité la disponibilité d'Environnement et Changement climatique Canada. Ils ont accepté
25 d'intervenir par écrit, donc si nous avons des questions pour eux, nous leur adresserons par voie de courriel et nous aurons les réponses en ligne sur le site Web du BAPE et dans les centres de consultation.

30 S'il s'avérait que la collaboration d'autres ministères ou organismes s'avérait nécessaire, la commission pourrait faire appel à eux en tout temps.

35 Nous allons donc débiter avec les exposés. Je vous ai mentionné qu'on en entendrait deux avant de procéder à la pause. Je vais donc passer maintenant la parole à monsieur Jean-Pierre Laniel. Monsieur Laniel est actuellement dans les bureaux du BAPE à Québec.

40

**PRÉSENTATION DU MDELCC
M. JEAN-PIERRE LANIEL**

LE PRÉSIDENT :

5

Est-ce que, monsieur Laniel, vous m'entendez?

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

10

Oui, je vous entends très bien, merci.

LE PRÉSIDENT:

15

Parfait. Merci d'être là. Bienvenue. Vous êtes directeur de la Direction de l'expertise en biodiversité au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

20

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT:

25

La commission a demandé à la Direction de présenter la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord, les espèces à statut précaire qu'on y retrouve. Je vous rappelle, monsieur Laniel, que vous disposez à cet égard d'une quinzaine de minutes, et je vous cède la parole.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

30

Merci beaucoup. Je vais mettre la présentation en ligne.

35

Oh! J'aurais dû mettre le partage d'écran avant, c'est tout le temps un peu plus important. Bon, le technicien a disparu, donc j'y vais par moi-même. Si jamais vous ne me voyez pas, écoutez-moi bien, je vais quand même procéder à la présentation.

LE PRÉSIDENT:

40

On va juste attendre voir si...

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Oui.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, la présentation PowerPoint...

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

10

Ça va?

LE PRÉSIDENT:

15

... est maintenant sur l'écran.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

20

Excellent.

Donc, ça me fait plaisir d'être avec vous ce soir pour vous présenter différents éléments -- en mettant mes lunettes, évidemment, si je ne veux rien échapper de mon texte -- sur la Loi concernant les espèces menacées et vulnérables du Québec et le contexte légal qui entoure finalement la désignation de ces espèces et des habitats floristiques, ainsi que le projet de parc éolien dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord.

25

Petit plan de présentation, évidemment je vais commencer en présentant la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, et le lien, par la suite, qu'il y a avec le projet d'implantation du parc éolien; vous expliquer pourquoi le projet est soumis à une consultation publique sur place; les prochaines étapes, donc suite à la consultation publique, et un petit mot de la fin.

30

Alors, dès 1989, le gouvernement du Québec se donnait différents moyens pour protéger l'ensemble de la diversité des espèces présentes sur son territoire, que ce soit en terre publique ou privée. L'attribution de statut de protection aux espèces à statut précaire ainsi que l'identification de territoire à protéger sont les moyens privilégiés par la loi. Donc, comme vous pouvez voir, cette loi-là est entrée en vigueur le 22 juin 1989. La protection des espèces floristiques relève de la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, alors que celle des espèces fauniques relève du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs par le biais de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

40

Deux principaux outils complètent la loi, une *Politique sur les espèces menacées et vulnérables* qui précise notamment le cadre général d'application de la loi, et le processus de désignation des espèces et des habitats à protéger. Suit le *Règlement sur les habitats floristiques menacés ou vulnérables et leurs habitats* qui identifie les différentes espèces et les habitats protégés en vertu de la loi.

Dans un premier temps, la loi permet, par arrêté ministériel publié à la Gazette officielle, d'identifier une liste d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Cette liste-là inclut 332 plantes vasculaires et 226 plantes invasculaires, pour un total de 558 espèces. Ce sont des espèces dont l'information disponible suggère qu'elles sont à risque et qu'elles requièrent une attention particulière. Par le biais du *Règlement sur les espèces floristiques menacées vulnérables et leurs habitats*, la loi permet de désigner des espèces menacées ou vulnérables et d'identifier leurs habitats qui doivent être protégés. Donc, on y retrouve des espèces menacées, donc une espèce dont la disparition est appréhendée, 57 espèces à ce moment, et la liste de ces espèces apparaît à l'article 2 du règlement.

Une espèce vulnérable ou une espèce dont la survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée, 21 espèces actuellement, est présentée à l'article 3 du règlement. Donc, vous pouvez retrouver la liste.

Finalement, les habitats floristiques, donc un territoire protégé qui abrite au moins une espèce floristique désignée menacée ou vulnérable, et cette liste est identifiée à l'article 7 du règlement. À ce jour, 52 habitats floristiques au Québec ont été identifiés.

En ce qui concerne l'habitat floristique de la Dune-du-Nord, donc le site qui est visé par le développement du parc éolien, on retrouve deux espèces floristiques à statut précaire. La *Hudsonie tomenteuse* est une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable depuis 1993, cette espèce a été retenue en raison de la répartition sporadique de son habitat, des milieux sablonnés ouverts relativement peu fréquents à l'échelle du Québec. La situation des Îles-de-la-Madeleine où ces habitats sont prédominants est très différente du Québec continental où ils sont très dispersés. Plus de 50 occurrences de cette espèce sont connues au Québec, mais plus de la moitié sont petites et probablement menacées de disparition à moyen terme. Comme il s'agit d'une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, la loi ne s'applique pas intégralement à la protection de cette espèce.

On retrouve également le corème de Conrad qui est une espèce, celle-ci, désignée menacée en 2001, qui croît sur des dunes fixées par la végétation dans des arbustiaies basses et dans des ouvertures de pessières et de sapinières à lichens. Les graines sont décimées par les fourmis qui, par leur activité, contribuent à créer des microsites favorables à la régénération de la plante. Le corème de Conrad est le seul représentant du genre *Corema* en Amérique, et seulement sept occurrences sont

connues au Québec, et ce, uniquement aux Îles-de-la-Madeleine, dans les quatre secteurs suivants : la Dune... pardon, la Dune du Havre aux Basques, la Dune-du-Sud, la Dune-du-Nord, et Pointe de l'Est, où il occupe environ 1.3 kilomètre carré de dunes fixées, un habitat fragile et dynamique. Donc, c'est quand même une superficie assez restreinte.

5

La circulation des véhicules tout-terrain, l'agrandissement des zones de villégiature et le piétinement représentent les principales menaces à la survie de l'espèce. Deux de ces occurrences sont situées dans des territoires protégés au Québec en vertu de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*, donc l'habitat floristique de la Dune-du-Nord et l'habitat floristique des Sillons. L'espèce est aussi présente dans la Réserve nationale de faune de la Pointe de l'Est, dont la gestion relève du gouvernement fédéral, soit Environnement et Changement climatique Canada. Cette espèce est considérée très menacée au Nouveau-Brunswick, menacée sur l'Île-du-Prince-Édouard et très menacée ou vulnérable dans les quatre états américains où elle est rapportée.

10

15

Vous avez devant vous, en ce moment, le plan de l'habitat floristique de la Dune-du-Nord. Créé en 2005, spécifiquement pour la protection du corème de Conrad, cet habitat floristique se trouve du côté sud-est de la route 199, entre l'Île aux Lus -- aux Loups, « aux Lus », pardon -- et la Grosse Île. D'une superficie de 259,33 hectares, il est situé entièrement sur des terres publiques, et est constitué d'une portion de dune fixée par une végétation arbustive basse dominée par la Camarine hermaphrodite, le Genévrier commun et le Raisin d'ours. D'ailleurs, si vous voulez consulter le site Internet du ministère, dans la partie « Biodiversité », vous allez retrouver l'ensemble des espèces avec des fiches explicatives et l'ensemble également des habitats floristiques désignés au Québec.

20

25

Le gouvernement, par sa loi, peut déterminer que l'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable doit être identifié par un plan. O.K., il prépare un plan d'un habitat floristique en vertu de l'article 12 de la Loi. Le ministère dresse alors ce plan en collaboration avec les ministères concernés. Un plan peut être modifié, remplacé ou abrogé. Le ministre du MDDELCC publie un avis à la Gazette officielle indiquant que le plan d'un habitat floristique a été dressé, modifié, remplacé ou abrogé en vertu de l'article 13. Pour 33 des 52 habitats floristiques créés jusqu'à ce jour, un plan a été publié à la Gazette officielle. Le ministre a la garde des originaux des plans qu'il dresse et en transmet une copie à toutes personnes qui en fait la demande, en vertu de l'article 14. Donc, il s'assure également de transmettre le plan de l'habitat floristique au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour inscription aux plans d'affectation des terres publiques, à la Municipalité régionale de comté dont le territoire est visé par ce plan pour inscription aux schémas d'aménagement prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la Municipalité dont le territoire est visé par ce plan afin qu'elle en tienne compte dans l'exercice de ses fonctions, ainsi qu'au Bureau de la division d'enregistrement dont le territoire est visé par ce plan. Le plan de l'habitat floristique de la Dune-du-Nord a été publié à la Gazette officielle du Québec le 24 mai 2006 et transmis à la municipalité des Îles-de-la-Madeleine le 31 octobre de la même année.

30

35

40

Une série d'articles viennent préciser ce qui est autorisé ou certaines interdictions en ce qui concerne les espèces désignées ou les habitats floristiques. Vous avez devant les yeux l'article 16, et je vais en faire la lecture devant vous :

5 « *En vertu de cet article, nul ne peut, à l'égard d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement tout spécimen de cette espèce ou l'une de ses parties, y compris celle provenant de la reproduction.* »

10 Donc, l'article 16 vient énumérer différentes interdictions. Toutefois, certaines exceptions peuvent s'appliquer selon les activités. Par exemple, certaines activités requises à des fins éducatives, scientifiques ou de gestion peuvent être autorisées par le ministre si elles sont exercées conformément aux conditions prévues à l'autorisation. Des activités requises pour réparer un dommage causé par une catastrophe ou pour prévenir un dommage qui pourrait être causé par une catastrophe appréhendée peuvent aussi être autorisées.

15 L'article 17 vient préciser que :

20 « *Nul ne peut, dans l'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, exercer une activité susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat.* »

25 Ainsi, toute activité susceptible de modifier les caractéristiques biophysiques propres aux habitats floristiques sont interdites. Tel que pour les espèces floristiques, certaines exceptions peuvent s'appliquer selon les activités, que ce soit à fins éducatives, scientifiques ou de gestion, ou en lien avec une catastrophe, à ce moment elles peuvent être autorisées par le ministre. Le ministre ou le gouvernement peut également autoriser une activité dans un habitat floristique.

30 Suit l'article 18, autorisation d'activité dans un habitat floristique par le ministre du MDDELCC. Le ministre peut donc autoriser la réalisation d'une activité requise à des fins éducatives, scientifiques ou de gestion ou d'une activité qui modifie l'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable aux conditions qu'il détermine après l'analyse du projet. Lors de son analyse, le ministre tient compte notamment des objectifs poursuivis par le demandeur, de la nature de l'activité projetée et de son impact sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et sur leurs habitats, il tient compte également de la compétence et de l'expérience du demandeur ainsi que des mesures de protection et de médication -- de « mitigation » -- ou d'atténuation et de contrôle propre à assurer des conditions de vie favorables aux espèces floristiques menacées ou vulnérables ainsi qu'à leurs habitats.

40 D'ailleurs, une autorisation en vertu de l'article 18 a été faite, donc fournie, pour la réalisation de l'implantation du mât mesure météorologique dans l'habitat de la Dune-du-Nord en décembre 2016. Depuis 2000, ce sont environ 250 autorisations d'activités à des fins éducatives, scientifiques et de

5 gestion qui ont été traitées pour les espèces floristiques, et six relativement à des activités dans un habitat floristique, dont un renouvellement. Donc, en lien avec le projet de parc éolien, deux autorisations en vertu de l'article 18 ont été émises à ce jour pour la réalisation d'activités dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord. L'un comme mentionné pour l'implantation d'un mât de mesure météorologique le 2 décembre 2016, d'autres pour la réalisation d'inventaire faunique le 13 avril dernier.

10 Finalement, l'article qui nous concerne le plus ce soir, l'article 19 :

10 « *Sur avis du ministre de l'Environnement et de la Faune* », à l'époque, alors que la faune était encore chez nous, le texte est toujours légal et toujours Environnement et de la Faune, « *et après que celui-ci ou son représentant ait tenu une audience publique, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, autoriser la réalisation d'une activité qui modifie l'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable s'il estime que sa non-réalisation ou son abandon entraînerait, pour la collectivité, un préjudice plus grand que l'altération de l'habitat de l'espèce floristique en cause.* »

15 Alors, que l'article 18 permet au ministre d'autoriser des activités qui modifient un habitat floristique, l'article 19 de la Loi permet au gouvernement, sur avis du ministre, recommandation du ministre, après que celui-ci ou son représentant ait tenu une audience publique, d'autoriser un projet altérant un habitat floristique, et ce, aux conditions qu'il détermine. De plus, pour être autorisé, la non-réalisation du projet ou son abandon doit entraîner, pour la collectivité, un préjudice plus grand que l'altération de l'habitat. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, en 1989, l'article 19 n'a jamais été appliqué, la consultation actuelle constitue donc un précédent.

25 La Régie va vous expliquer plus en détail le contexte de l'appel d'offres d'Hydro-Québec, de son rôle ainsi que les détails du projet soumis à la consultation. Toutefois, il est très important de souligner que ce projet n'est pas le projet final qui pourrait être autorisé par le gouvernement du Québec, mais bien un scénario de projet présentant le maximum d'impact appréhendé par une éventuelle implantation d'un parc éolien dans l'habitat floristique. Le projet final ne sera connu qu'au terme de l'appel de proposition d'Hydro-Québec se terminant à l'automne 2017 et devra faire l'objet d'une autorisation en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* et une autorisation, par la suite, en vertu de l'article 22 de la *Loi de la qualité de l'environnement*. La puissance du projet étant inférieure à 10 mégawatts, le projet de parc éolien n'est donc pas assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévu à l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Par conséquent, le projet ne fera pas l'objet d'un mandat d'audience publique spécifique du BAPE en fonction de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

35
40 Donc, ce qui a été demandé au ministre, dans un premier temps, c'est de donner une orientation sur une proposition de scénario, disons... je ne dirai pas extrême, mais un scénario probable de la réalisation d'un projet sur le site en but de permettre la tenue de l'appel d'offres et préciser aux différents promoteurs que le projet, s'il respecte les conditions qui sont présentées dans le scénario et les

conditions demandées par le ministre, pourra faire l'objet d'une analyse, et ensuite une recommandation du ministre au gouvernement pour autoriser le projet qui aura été sélectionné.

5 Dans les étapes à venir : le dépôt du rapport du BAPE au ministre, donc le 3 juillet 2017, l'orientation du ministre sur la possibilité de construire un parc éolien, il va peut-être nous ramener à la bonne place, dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord; la date limite du dépôt des soumissions à Hydro-Québec est le 11 octobre 2017, et vous aurez d'autres renseignements dans la présentation qui va suivre la mienne par la Régie. Finalement, le dépôt du projet final au MDDELCC pour autorisation permettra de compléter le processus d'autorisation.

10 **LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Lanier.

15 **M. JEAN-PIERRE LANIER:**

Merci.

20 **LE PRÉSIDENT:**

Merci pour votre présentation. Je souligne aux internautes et aux gens dans la salle que la présentation sera déposée au dossier, donc accessible à la Bibliothèque Jean-Lapierre et dans les centres de documentation -- de consultation.

25

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
MM. GILBERT SCANTLAND et FRANÇOIS TREMBLAY

30 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant le représentant de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, monsieur Gilbert Scantland, à nous présenter le projet d'implantation d'éolienne dans l'habitat floristique protégé, ses incidences ainsi que les mesures préconisées pour les éviter, les atténuer ou les compenser. Je vous rappelle également, monsieur Scantland, que vous disposez d'une quinzaine de minutes à cet effet.

35 **M. GILBERT SCANTLAND:**

40 Merci, monsieur le président. Si vous le permettez, je vais me mettre debout, ce sera plus facile pour moi, compte tenu...

LE PRÉSIDENT:

Parfait.

5 **M. GILBERT SCANTLAND:**

... de la position de la salle.

10 **LE PRÉSIDENT:**

Vous avez un micro, un micro à l'autre bout là-bas, hein.

M. GILBERT SCANTLAND:

15 Oui, bien je vais utiliser le micro qui est ici, là.

LE PRÉSIDENT :

20 Parfait.

M. GILBERT SCANTLAND:

25 Alors, bonjour à tous. Merci d'être là pour cette présentation. C'est un projet qui tient à coeur la communauté des Îles auxquels -- avec lesquelles on est associé à travers la Régie intermunicipale de l'énergie.

30 Alors, la présentation qu'on va vous faire, parce que je... avec la permission du président, elle va être en deux parties, une première partie que je vais faire moi-même, qui concerne plus la partie de la Régie intermunicipale de l'énergie : qui nous sommes, quelles sont nos réalisations à date, quelle est la nature de notre organisation, quels sont nos objectifs, donc on va passer à travers ça. Par la suite, je laisserai la parole à mon collègue, François Tremblay, qui est un spécialiste de l'environnement, qui viendra présenter le scénario d'implantation du parc éolien de six mégawatts, et comme monsieur Laniel le disait, c'est le scénario le plus impactant sur le territoire, donc on a vu, il va bien nous expliquer tout ça.

35 La prise en compte donc du corème de Conrad et de la Hudsonie tomenteuse, les séquences, évidemment on en a parlé rapidement, là, tantôt, donc qu'est-ce qu'on propose pour éviter, réduire et éventuellement compenser les impacts qui pourraient être liés à l'implantation des éoliennes sur le territoire. Par la suite, on discutera d'une présentation de l'impact résiduel lorsque tout sera complété, parce qu'il y a des impacts en cours de construction, mais il y a des impacts après la construction, donc

40

on sera en mesure de bien cibler tout ça, et on terminera par une conclusion sur l'ensemble du projet.

5 Donc, je vais aller rapidement par rapport à la Régie. D'abord, la Régie, c'est une régie intermunicipale. Elle est composée de l'ensemble des municipalités du territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et des six MRC, dont la Communauté maritime des Îles. C'est une régie qui a, dans le fond, le statut de municipalité. Donc, on agit comme une municipalité, sauf qu'on est un regroupement de municipalités qui ont décidé de s'associer pour... en 2010, pour présenter des projets dans le cadre des appels d'offres communautaires d'Hydro-Québec, et notre façon de procéder est d'offrir un partenariat financier aux producteurs privés qui veulent installer des parcs éoliens sur le territoire de la Gaspésie, éventuellement des Îles-de-la-Madeleine.

10 Donc, la Régie est un investisseur. Aujourd'hui on se retrouve dans une position un petit peu inconfortable parce que normalement ce n'est pas la Régie qui fait la promotion des projets, mais dans le contexte particulier des Îles, compte tenu de la situation particulière dans laquelle on se retrouvait, on a été obligé de prendre un peu plus le leadership de l'organisation du projet avant que les promoteurs puissent se positionner et offrir des projets à Hydro-Québec dans le cadre de l'appel de proposition. Nos objectifs... d'abord, notre mission, évidemment c'est d'accroître les retombées de l'exploitation de la ressource éolienne. Vous savez, en Gaspésie, on a été les précurseurs dans le développement de l'énergie éolienne, mais on s'est vite rendu compte que les... il y avait des écarts importants entre les retombées économiques de certains territoires par rapport à d'autres, notamment par l'implantation directe d'éoliennes sur un territoire, la construction d'usines à différents endroits, et on s'est aperçu rapidement -- à ce moment-là, j'étais directeur de la Conférence régionale des élus -- et on s'est... on a eu beaucoup de discussions sur comment améliorer la répartition de la richesse pour qu'elle profite à l'ensemble des communautés du territoire. C'est dans ce contexte-là qu'on s'est inscrit avec ce projet d'investissement, c'est du *cold cash*, là, excusez-moi le terme anglais, mais c'est de l'investissement réel qui est fait dans les projets. Vous verrez tout à l'heure où on en est aujourd'hui avec les investissements qu'on aura réalisés dans les différents projets auxquels on participe.

20 Donc, c'était vraiment d'accroître les retombées de l'exploitation, permettre à toutes les MRC et les municipalités de la région de bénéficier de revenus récurrents. Le fait de s'associer à des producteurs sur des projets de long terme, de 25 ans, amène des revenus annuels récurrents dans toutes les communautés du territoire. À chaque année, des chèques sont distribués, et aux Îles vous avez reçu un chèque l'année passée de l'ordre de 90 000 \$, là, 92 000 \$. C'est un chèque qui était lié aux bénéfices d'exploitation d'un premier parc éolien qui est rentré en opération en 2013.

30 Donc, augmenter le pouvoir de négociation des MRC et des municipalités avec les promoteurs éoliens sur le territoire. Avant, c'était un petit peu anarchique, chacun essayait de positionner son meilleur projet possible, négociait avec une municipalité, allait négocier avec une autre, et c'était un développement que moi je considérais sur notre territoire un peu anarchique, ça plaçait les communautés en opposition les unes avec les autres, ça créait un climat malsain, alors on a dit :

5 « Wô! Attends un peu, ça ne marche plus. Nous autres, c'est avec la Régie avec laquelle vous allez traiter, et la Régie pose des conditions de participation, et c'est à ces conditions-là que les communautés vont s'associer avec vous pour livrer les projets. » Et une des conditions, c'est 50 % de cash, on va être partenaire à 50 % du projet. Je ne veux pas rentrer dans les détails, parce que...
pourquoi pas 51? Pourquoi pas 60? Mais c'est des questions plus juridiques que... et contractuelles que financières.

10 C'était aussi important pour nous d'inscrire la production d'énergie éolienne dans une véritable démarche de développement durable par l'apport de retombées économiques à long terme pour les communautés. Les projets antérieurs étaient souvent livrés dans un contexte où il y avait des retombées pendant la construction, mais les revenus tirés de l'exploitation des parcs étaient dédiés évidemment à l'enrichissement des producteurs, et ultimement aux grandes banques financières américaines, chinoises, allemandes, qui finançaient ces projets. On peut... on savait, en 2010, les premiers -- avant
15 2010, 2003 -- quand les premiers projets sont sortis, le flux monétaire de ces projets sortait à 80 % du Québec et du Canada. Donc, c'était des projets qui ne rapportaient pas beaucoup à long terme aux communautés, et par notre proposition, compte tenu des retombées économiques tirées de l'exploitation des parcs, sur du 25 ans, évidemment on perdurait dans le temps les retombées économiques liées à l'exploitation des parcs éoliens.

20 Actuellement, aujourd'hui, la Régie est partenaire financier dans trois parcs éoliens; Le Plateau, 21 mégawatts, Roncevaux, 75 mégawatts, et Nicolas-Riou, 225 mégawatts. Si vous calculez, ça tourne autour de 320 mégawatts. Ces projets ont nécessité des investissements de plus de 750 millions de dollars, dont 85 millions représentent le capital investi par les municipalités. Vous allez me dire : « Ils l'ont pris où ce cash-là? S'ils avaient autant d'argent, pourquoi ils n'ont pas... » En fait, c'est basé sur la
25 capacité d'emprunt des municipalités. Notre mise de fonds, elle est empruntée, puis vous n'êtes pas comptable, mais vous allez comprendre facilement ma... on emprunte à 2 %, puis on investit dans l'entreprise avec des rendements de l'ordre de 11, 12, 13, 14 %. Donc, la différence entre les deux, c'est du profit qui revient dans les communautés, c'est aussi simple que ça.

30 Les bénéfices prévus, c'est plus de 300 millions sur 25 ans qui reviendront dans les communautés grâce à la participation paritaire avec les promoteurs. Comme je vous disais, on est 50/50 avec les producteurs, il y a 300 millions qui vont retomber dans l'ensemble des communautés. Il y a une nuance ici, ce n'est pas toute la Régie du... de la Gaspésie, on est associé pour deux projets avec
35 les communautés du Bas-Saint-Laurent, qui ont adopté le même mode de regroupement que nous, et ensemble nous sommes propriétaires de 50 % de ces parcs-là. Pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, ça représentera, en 2019, quatre millions de dollars qui vont être retournés directement chaque année dans toutes les communautés de la Gaspésie, des Îles. Pour les Îles, ça représentera, grosso modo, presque 20 % de quatre millions, soit tout près de 800 000 \$, que les Îles toucheront annuellement pour l'exploitation des parcs qui sont dans le Bas-Saint-Laurent, qui sont en
40 Gaspésie et qui seront, peut-être, aux Îles-de-la-Madeleine.

L'investissement estimé dans la Régie... par la Régie dans le projet éolien de la Dune-du-Nord est de six millions, ce qui devrait rapporter ou générer un bénéfice d'environ 350 000 \$ par année. Donc, ce 350 000 \$ va être réparti dans l'ensemble des communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisque c'est un projet auquel le Bas-Saint-Laurent n'est pas associé.

5

Et je dois le mentionner aussi, dans les retombées économiques, la pratique et la... ce qu'on... ce que les parcs éoliens, on investit 5 000 \$ du mégawatt pour... sous forme de redevances données aux communautés. Donc, dans ce cas-là, il y a 30 000 \$ annuellement qui reviendrait directement à la municipalité pour l'usufruit du territoire, plus, dans un cas particulier comme celui-là, compte tenu qu'on serait sur des terres publiques, un 3 700, là, dollars par mégawatt qui correspond au bail -- ce n'est pas « 3 700 », mais en tout cas -- qui correspond au bail qui... si les terres étaient publiques et non pas dans l'habitat protégé.

10

Donc, la Régie, on se positionne comme un partenaire, là... bon, écoutez, l'appel de proposition d'Hydro-Québec exige un partenariat avec le milieu local et le promoteur. Donc, on a choisi la Régie comme promoteur local et on veut appliquer le modèle économique dans lequel on s'est inscrit. La Régie se positionne comme un partenaire local en proposant deux documents aux promoteurs, c'est « Les conditions générales » et « Les conditions de participation communautaire », qui sont mis dans les documents disponibles au BAPE. Ça représente les conditions dans lesquelles on va s'associer avec les producteurs. On ne s'associe pas n'importe comment, et il y a une trentaine de conditions qui sont imposées au partenariat avec les producteurs.

15

20

Le rôle de pré-développeur, d'ici la remise des soumissions des promoteurs privés, on va travailler à améliorer la faisabilité du projet. Dans le contexte, compte tenu qu'on est dans... on propose un projet dans un habitat protégé, c'est certain que normalement on arrêterait là, on ne la ferait pas, mais on pense que les considérations environnementales et économiques seraient supérieures, en fait, aux impacts qui pourraient en découler. Et on va voir avec la présentation de monsieur Tremblay quels sont les impacts résiduels du projet à la fin.

25

Nous avons complété plusieurs actions, on a vu tout à l'heure rapidement, là, on a fait l'installation du mât de mesure météorologiques pour estimer adéquatement le potentiel éolien. Et je peux vous dire, aux Îles, ce n'est pas une cachotterie, il y a beaucoup de vents, assez que les éoliennes devront être dimensionnées probablement de façon plus petite qu'ailleurs parce que les vents sont très présents, on va... on en est très conscient.

30

35

On doit documenter la demande d'autorisation en vertu de l'article 19. On est en train de faire l'inventaire de la faune aviaire et des chauves-souris afin de préparer les études environnementales qui découleront lorsque sera requis le certificat d'autorisation pour le projet final. Les études géotechniques également, on va commencer, là, on est en demande d'encore d'un article 18 pour commencer les études géotechniques qui préciseront la nature du sol et qui préciseront la nature des fondations qui

40

seront utilisées pour l'implantation des éoliennes.

5 Et notre objectif, c'est de favoriser la compétitivité des propositions, ultimement Hydro-Québec et nous partageons le même objectif, c'est d'avoir le meilleur projet possible au meilleur coût possible, qui va permettre d'avoir un impact sur l'environnement, et de réduire de près de 5 % les gaz à effet de serre du milieu. Donc, pour nous, c'est majeur en termes d'apport à la stratégie énergétique des Îles et également un apport important aux objectifs de réduction des GES que les Îles se sont donnés.

10 Donc, je vais passer maintenant la parole à mon collègue, François, pour qu'il vous présente concrètement quel est le projet dans lequel on veut s'inscrire.

LE PRÉSIDENT :

15 Merci. Peut-être, monsieur Tremblay, juste pour votre information, il vous reste trois minutes.

M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Oh, ça va défiler.

20 **LE PRÉSIDENT:**

Donc, je vais laisser un peu plus de temps, mais sur le 15 minutes, il reste trois minutes.

25 **M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

30 Donc, la... comme monsieur Laniel l'a mentionnée, la demande d'autorisation qu'on a faite est basée sur un scénario plausible, mais ce n'est pas un projet réel. Ça, c'est important, ça a été mentionné. C'est un exercice qu'on a fait pour voir l'impact que pourrait avoir trois éoliennes et les chemins et toutes les infrastructures qui vont avec sur l'aire de répartition du corème. Alors, pour faire ça, pour élaborer notre scénario, bien on a regardé les critères environnementaux, c'est-à-dire la distance des éléments sensibles, les milieux humides, les habitats fauniques, les routes, les chalets de villégiature. Un peu comme on fait pour n'importe quel projet, on met des distances séparatrices, il y en a qui sont dans les règlements municipaux, il y en a d'autres qui sont dans les bonnes pratiques de l'industrie pour éviter des problèmes de voisinage, notamment.

35
40 Donc, on a créé une carte, ce qu'on appelle une carte des contraintes environnementales, et on a utilisé aussi des critères techniques, c'est-à-dire que les éoliennes ne doivent pas être trop près les unes des autres pour ne pas qu'elles se nuisent, hein, ça fait du sillage, qu'on appelle. Donc, pour que chaque éolienne soit rentable et qu'elle produise au maximum, il doit y avoir une certaine distance. Alors, on a, évidemment, sur le terrain sur lequel on est... sur lequel on pourrait planter les éoliennes,

il y a beaucoup d'éléments environnementaux sensibles, donc on en était conscient, on l'a cartographié, on va voir un peu plus loin.

5 Il y a trois emplacements, comme on l'a dit, pour faire un parc de six mégawatts aujourd'hui, c'est fort possible, et il y a de très bonnes chances qu'il y en ait seulement deux éoliennes, mais on a choisi d'utiliser trois éoliennes pour avoir un scénario maximal, et ensuite de ça on aura la séquence de réduction d'évitement, tout ça, pour en venir à réduire l'impact.

10 Les spécifications techniques de construction qu'on a utilisées, c'est-à-dire les largeurs de route, les dimensions des aires de travail, les dimensions du poste élévateur, on s'est basé sur des projets récents dans lesquels la Régie travaille, on les a mentionnés. Donc, c'est des aires... c'est des surfaces qui sont habituellement utilisées par les entrepreneurs quand ils n'ont pas vraiment de contrainte. Donc, on a utilisé quelque chose d'assez large, d'assez confortable pour un entrepreneur. Comme je l'ai dit, par la suite on va utiliser des stratégies pour réduire. Alors, ces spécifications-là, bien on les a mises
15 dans le document, on les répète ici, c'est des chemins de -- c'est des emprises de chemin de 25 mètres, ce qui est très large. Évidemment, après la construction, on peut ramener l'aire de la surface de roulement à beaucoup moins pour arriver à un maximum de 12 mètres, pour correspondre au règlement municipal ici. Les aires de travail pour la construction, c'est 1.13 hectare. Grosso modo, là, c'est... un hectare, c'est 100 mètres par 100 mètres, donc c'est très, très grand ça aussi, il y a moyen pour les
20 entrepreneurs de faire beaucoup plus petit.

Alors, on a utilisé un scénario qui avait beaucoup d'impacts au niveau spatial. On a mis sur... on a fait une carte avec les contraintes environnementales. En vert, vous avez... donc, l'espèce de tache verte, là, c'est l'habitat du corème -- l'aire de répartition du corème, pardon -- en 96. Les... on a les petits
25 étangs, on a les distances séparatrices par rapport aux étangs. Donc, le règlement municipal demande 50 mètres, on a tracé des distances séparatrices de 50 mètres, on a des distances séparatrices de la route, donc on met tout ça sur une carte. Ce qui nous reste, qui n'est pas coloré, bien c'est des espaces où on pourrait mettre des éoliennes, et c'est... et, après ça, on met nos critères techniques, là, je vous le mentionnais. Les trois points avec des formes de cigare autour, là, les trois points, c'est les éoliennes,
30 puis la forme de... l'ellipse autour, là, c'est les dimensions qu'on doit... les distances qu'on doit respecter entre chaque éolienne. Donc, c'est en fonction du vent dominant, donc c'est pour ça qu'on a une orientation à ces ellipses-là. On doit respecter cinq fois la longueur de la... en fait, cinq fois le diamètre de l'éolienne avant de pouvoir en placer une autre, et donc, en fait, ça fait quasiment 10 diamètres d'éoliennes entre chaque dans le sens du vent dominant. Donc, c'est pour ça qu'on a... on n'avait pas
35 beaucoup le choix, là, pour... on avait... pour en mettre trois, là, ça donnait ces positions-là. Comme je vous dis, ce n'est pas réaliste, dans le sens que si quelqu'un arrive avec un scénario à deux éoliennes, probablement que ça va être deux positions qui sont différentes des trois qu'on a regardées là. Par contre, les trois qui étaient là, bien ils tombaient dans le corème en partie, donc ça nous donnait quelque chose de, on pourrait dire, de prudent, là, c'est-à-dire qui a un impact assez important. Donc,
40 on n'essaie pas de minimiser les choses, on regarde qu'est-ce que ça donnerait comme effet de mettre

trois éoliennes avec les chemins.

Et voilà. Alors, les superficies, on a donné des dimensions tout à l'heure, là, j'ai des petites images.

5

Les emprises de chemin, bien dans l'entreprise de chemin, on a quelque chose d'assez large parce qu'on doit mettre le réseau collecteur. Le réseau collecteur, c'est les fils électriques qui branchent l'éolienne jusqu'aux fils d'Hydro-Québec, ça va passer dans l'emprise du chemin, donc on doit prévoir une certaine largeur, on referme le chemin, c'est dans l'accotement du chemin. Le poste élévateur qu'on voit là, c'est un poste élévateur qui aurait à peu près la taille de... en fait, la taille qu'aurait le poste ici, étant donné qu'on se branche sur une moyenne tension, c'est le poste élévateur du parc qui est à Sorel, qui est un parc communautaire là-bas aussi. Ensuite de ça, on a une image d'une aire de travail réduite, hein, je parlais d'une aire de 100 mètres par 100 mètres, là on a un turbinier qui est capable de faire... de monter une éolienne avec une aire de 50 mètres par 50 mètres. Donc, c'est possible d'avoir moins, c'est possible d'avoir des dimensions moindres, et c'est ce qu'on va viser, et c'est ce que les développeurs devront viser aussi.

10

15

Alors, aux termes de tout ça, une fois qu'on met sur une carte notre projet, toutes les superficies dont j'ai parlé, on arrive à une empreinte au sol, pour tout le projet, de sept hectares. Donc, sept hectares, c'est... ça inclut les chemins, ça inclut le réseau collecteur, ça inclut le poste élévateur, les éoliennes elles-mêmes, les aires de travail. On a été... c'est ça que... on a été prudent, comme je le mentionnais. Si... ça, c'est la carte avec les infrastructures, donc on a des chemins qui mènent à chacune des positions, ça aussi on croyait que c'était une stratégie peut-être plus prudente. On verra, les développeurs choisiront la stratégie qu'ils auront, là.

20

25

Et si on avait... donc je vais revenir un peu plus loin aux stratégies de réduction. Je veux juste mentionner les... ce qu'on a fait pour prendre en compte le corème. Bien, l'été dernier, on a travaillé avec le CERMIM et la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine pour pouvoir faire un inventaire. Donc, l'idée, c'était de faire un inventaire pour voir l'état actuel du corème, ça avait été fait en 96, mais ça date quand même d'il y a 20 ans. Ensuite de ça, l'autre... ce qu'on a fait également, c'est qu'au mois de janvier, avant de faire l'installation du mât de mesure, il y a eu un balisage, une identification puis un balisage des plants de corème qui étaient à proximité des aires de travail pour le mât de mesure. Et juste quelques jours avant, il y a eu la même chose qui a été faite pour la Hudsonie tomenteuse, de manière à faire en sorte que l'installation du mât de mesure ait zéro impact sur le corème et sur la Hudsonie.

30

35

Alors, pour l'inventaire de l'été dernier, on avait un... on a fait un... en fait, l'idée, là, on ne faisait pas cet inventaire-là pour faire notre demande, parce qu'au départ on faisait l'inventaire surtout pour mieux comprendre comment se comportait le corème maintenant, 20 ans plus tard, là, depuis le dernier inventaire, donc c'était un échantillon qu'on a fait. On a fait un échantillon, une bande au milieu du

40

territoire qui a... qui mesure 32 hectares. On avait l'impression que les éoliennes pourraient se localiser là-dedans, mais évidemment quand il a fallu en mettre trois, là, on s'est rendu compte qu'il y a certaines éoliennes qui tombaient un petit peu en dehors, mais on a... à ce moment-là, on a considéré les résultats de l'inventaire de 96 pour calculer l'impact qu'on aurait dessus.

5

Alors, il y a des détails techniques, là, il y avait... je crois, il y avait six ou sept biologistes qui ont travaillé, il y avait 54 transects, donc ça a été un travail très minutieux qui a été fait de relève. À partir du travail qui a été fait par la Société de conservation, on a été en mesure de dresser une carte de l'aire de répartition. Et la conclusion, c'était que l'aire de répartition du corème aujourd'hui est à peu près la même que ce qu'elle était il y a 20 ans, et le patron de répartition est à peu près le même aussi. C'est-à-dire que dans la portion nord-est du site, on a une densité beaucoup plus forte de corème, et dans la portion plus au sud-ouest, qui est un peu plus perturbée, on a... le corème est un peu plus disséminé. C'était le cas en 96 puis c'est encore le cas aujourd'hui. Donc, on a quelque chose qui a l'air assez stable du point de vue du corème. C'était le résultat de l'inventaire de l'été dernier.

10

15

Maintenant, l'habitat floristique, on l'a mentionné, a 259 hectares. L'aire de répartition du corème dans cette aire protégée là représente 95 hectares, donc à peu près 37 %, et le taux de recouvrement des plants de corème à l'intérieur de l'aire de répartition, on estime qu'il est de 25 %. Donc ça, c'est important à savoir parce qu'on a une aire protégée, mais ce n'est pas... il ne va pas avoir du corème partout, il va avoir du corème à certains endroits, puis à l'intérieur de ces endroits de cette aire de répartition là, ce n'est pas non plus uniforme. On a un bon taux de recouvrement, c'est-à-dire 25 %, c'est une aire protégée qui a une bonne valeur pour ça, là, qui est intéressante pour ça. Maintenant, si on avait fait un projet qui a sept hectares, là, l'empreinte dont je parlais tout à l'heure, donc un projet de sept hectares puis qu'on ne fait pas attention où on le met puis qu'on le met dans l'aire de répartition, par exemple, que toutes les infrastructures tombent dans l'aire de répartition du corème, ce qui serait le... ce qui serait une catastrophe, d'une certaine manière, là, ça serait un parc très mal planifié, en tout cas, on aurait un impact sur des plants de corème de 1.77 hectare. C'est-à-dire, je prends le taux de recouvrement de 25 % puis je fais 25 % de sept hectares, ça donnerait, là, un parc mal planifié, ça donnerait un impact sur le corème de 1.77 hectare.

20

25

30

Alors, quand on... là, on commence le cycle d'éviter, réduire, compenser. Donc, la première chose, pour éviter, c'est de bien concevoir son projet, donc éviter l'aire de répartition autant que possible. Donc, pour ça, bien on a essayé d'éviter l'aire de répartition de 95, puis également celui qu'on a relevé en 2016. Ce n'était pas toujours le... ce n'était pas toujours possible, il y a des éoliennes qu'on n'a pas eu le choix, il fallait empiéter un petit peu sur le corème, donc il y a moyen de positionner l'aire de travail de manière à être moins impactant. Donc, tous les gestes, comme ça, d'évitement font en sorte qu'on a calculé, là, en planifiant bien le passage des chemins, en planifiant bien les aires de travail, on était capable de diminuer l'impact de 1.77 hectare sur les plants de corème pour le diminuer à 0.7 hectare. Donc, on a... on pourrait éviter au moins un hectare de plants de corème en planifiant bien le projet.

35

40

5 Les mesures de réduction de l'impact. Donc, j'ai mentionné des spécifications de travail qu'on utilise habituellement : 25 mètres de largeur de chemin, et cetera. Il existe des façons de travailler qui sont moins impactantes au point de vue de l'espace. J'ai mentionné des aires de travail qui peuvent être réduites; on peut monter les rotors d'éolienne des fois pale par pale, ça évite d'avoir à mettre le rotor au complet au sol. Donc, il existe plusieurs façons de réduire l'empreinte au sol. Donc, si on applique... les scénarios qu'on a mis, c'était de réduire l'emprise de 25 mètres, plutôt on le met à 20 mètres, ce qui est possible de faire en utilisant certaines machineries. Au terme de ces stratégies de réduction là, qui sont... qui existent dans l'industrie, on a été capable de faire passer du 0.7 hectare dont je parlais une fois qu'on a évité, on est capable de le descendre à 0.25 hectare.

10 Donc, au terme de tout ça, c'est 2 500 mètres carrés qu'on empiéterait sur le corème. Donc, on pense que c'est possible pour un promoteur éolien qui viendrait avec un projet, qui aurait trois éoliennes à mettre sur le territoire, en le planifiant bien, en ayant des mesures de réduction, d'arriver à un impact final d'empiètement sur le corème de l'ordre de 0.25 hectare.

15 Alors ça, c'est le tableau qui est dans la demande d'autorisation, c'est le tableau 4.1 dans la demande d'autorisation. On a refait les statistiques de ce tableau-là, parce qu'en discutant avec, notamment, Attention Fragîles, la Société de conservation, dans les derniers jours, on a été plus prudent dans notre estimation. Comme je le mentionnais, lorsque des éoliennes étaient implantées dans l'aire de répartition qui avait été définie en 95, bien on calculait, même si on n'est pas allé retourner cette année, puis qu'il y en a ou il n'y en a pas, mais on a calculé qu'il y en avait, peu importe, même le chemin qui est complément au nord-est, il n'est pas dans l'habitat de 95, et il ne semblait pas être cette année, mais on a considéré qu'il l'était quand même parce que dans la portion nord-est, il y a plus de corèmes, c'est plus dense, donc on a été plus prudent. Donc, on a refait nos hypothèses de travail puis on a des nouveaux chiffres qui sont là, c'est les chiffres dont je vous parlais, c'est-à-dire l'impact final serait de 0.25 hectare sur les plants de corèmes.

25 Maintenant, il existe des mesures de compensation. La première mesure de compensation serait probablement de créer ou d'agrandir, ou enfin d'aider à faire en sorte qu'il y ait des aires protégées pour le corème. Là, évidemment, la surface, là, pourrait être... on parle de 0.25 hectare sur... 0.25 hectare de corème empiété, pour être capable de protéger 0.25 hectare de corème, bien ça prend... au fond, ça prend au moins un hectare, parce qu'on a un taux de recouvrement de 25 %, et, ensuite de ça, une aire de répartition par rapport à une aire protégée, là, ce n'est pas 100 %, donc, t'sais, peut-être que ça serait probablement une aire protégée de l'ordre de trois ou quatre hectares, par exemple.

35 D'autres mesures de compensation pourraient être la récupération des semences, faire des projets pilotes. C'est très expérimental, ça se fait... en fait, ça se fait très peu, mais, de façon expérimentale, dans certains cas aux États-Unis, dans les dernières années, il y a eu des projets qui se sont faits, ça pourrait être une occasion aussi pour les groupes ici qui sont très... en fait, qui ont une bonne expertise dans le domaine, là, pourraient développer de la connaissance et peut-être aller vers

cette avenue-là. Donc, il existe plusieurs mesures de compensation, et, évidemment, les suivis annuels qui pourront être faits. Puis ici, aux Îles, vous avez l'expertise pour mener ça puis être capable de prendre en main toutes ces opérations-là.

5 Donc, le... on est confiant que le 0.25 hectare d'impact peut être compensé pour en arriver à un impact résiduel qui serait négligeable. Ça, c'est... nous, on est confiant, aux termes de ce qu'on a fait comme démarches, que c'est possible.

10 Maintenant, si on remet tout ça en perspective, on parlait, bon, l'aire, 259 hectares, l'aire de répartition, 95 hectares, la superficie occupée par le corème dans cette aire-là est de 23 hectares. Maintenant, le petit point jaune en bas, c'est le 0.25 hectare dont je vous parlais. Ça fait que ça représente, là, dans le fond, l'impact, et tous les cercles qui sont là sont proportionnels, là, à la surface. Donc, on a... au fond, on a une représentation graphique, là, de ce que représenterait le 0.25 hectare par rapport à l'aire protégée de la Dune-du-Nord.

15 Donc, comme je le disais, pour nous, l'impact résiduel est négligeable. Maintenant, je vais laisser la parole à monsieur Scantland juste pour la conclusion.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur...

25 **M. GILBERT SCANTLAND:**

Oui, bien rapidement. Vraiment rapidement.

30 **LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Scantland, il ne reste plus vraiment de temps...

35 **M. GILBERT SCANTLAND:**

Vraiment... non, je sais.

40 **LE PRÉSIDENT :**

... on a dépassé de... pas loin de 15 minutes.

M. GILBERT SCANTLAND:

Vraiment, une minute.

5 **LE PRÉSIDENT:**

Si vous dites juste « Merci », ça va être parfait. Allez-y, je vous laisse la minute, mais, s'il vous plaît, je...

10 **M. GILBERT SCANTLAND:**

Non, bien, en fait, on a tenté, par les moyens qu'on vous propose, de réduire à presque zéro l'impact sur l'environnement, mais ce qui est important de signaler, c'est que le projet aura un impact positif sur l'environnement des Îles par une réduction de 5 % des gaz à effet de serre qui sont émis actuellement dans l'ensemble du territoire. Donc ça, c'est important, et vous savez que votre municipalité s'est donné un objectif de 15 % de réduction de gaz à effet de serre, et, par ce moyen-là, on réduira de près... on atteindra 30 % de l'objectif souhaité, aux Îles-de-la-Madeleine, de réduction des gaz à effet de serre.

20 Donc ça, pour nous, c'est extrêmement important de voir que notre projet contribue à l'amélioration de l'environnement des Îles, tout en ayant un impact relativement... presque négligeable, je n'ose pas trop, trop être négatif là-dessus, mais négligeable finalement sur l'environnement.

Donc, je vous remercie du temps que vous nous avez accordé, Monsieur le président.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, monsieur.

30 Donc, nous allons maintenant ouvrir le registre. Donc, vous avez des questions, des opinions, vous voulez faire part d'un commentaire à la commission sur l'habitat floristique et le projet, vous vous inscrivez à la table à l'accueil sur le document. Nous vous appellerons après la pause de 15 minutes. Nous allons reprendre à 20 h 30, avec une présentation, que je contrôlerai exactement à 10 minutes, ou moins longue, par la municipalité. Donc, merci, puis je vous retrouve dans 15 minutes. Internaute, soyez des nôtres.

35

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 h 15
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 h 30

40

LE PRÉSIDENT:

5 Nous allons reprendre dans quelques secondes. Nous sommes en train de charger une présentation PowerPoint d'un mémoire, ça va prendre encore peut-être une minute, là. Pour les internautes et pour les gens dans la salle, je vous invite à reprendre votre place très bientôt.

10 Bien, nous reprenons à l'instant. Donc, je vais inviter, monsieur -- juste avant d'inviter le premier intervenant, je voudrais vous rappeler que les présentations qui ont été faites seront déposées en ligne dans les meilleurs délais, seront accessibles dans les centres de consultation comme sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15 Puis le registre est toujours ouvert, vous pouvez vous inscrire tout au long de la soirée auprès de madame Paquin, à la table, juste à côté de la table de celle... de la table de la commission.

**PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
M. JEAN-ÉTIENNE SOLOMON**

LE PRÉSIDENT :

20 Je vais maintenant inviter monsieur Jean-Étienne Solomon de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine à faire une courte présentation telle que la municipalité, là, en a fait la demande à la commission. Donc, je vous laisse, comme je vous ai dit, 10 minutes pour ça. Merci.

M. JEAN-ÉTIENNE SOLOMON:

25 Merci, monsieur André. Bonsoir à tous. Je fais dos à la population, les gens me connaissent. Si jamais il y a des questions, je serai présent. Il y aura la personne-ressource, Serge Bourgeois, qui sera là pour vous.

30 Alors, Jean-Étienne Solomon, je suis agent de développement à la municipalité des Îles-de-la-Madeleine. On est là ce soir pour vous présenter, là, très rapidement la démarche et la vision de la Communauté maritime dans le dossier, là, du développement éolien de notre territoire.

35 Donc, succinctement, voici le plan de présentation : d'abord, une brève mise en contexte du rôle de la Communauté maritime dans le dossier du développement éolien; ensuite on va faire un aperçu de l'historique du développement éolien qui s'est déroulé en trois grandes étapes, là, sur notre territoire; pour ensuite vous présenter l'approche privilégiée par la Communauté maritime dans le cadre de ses différents projets, dont celui de l'éolien. C'est une approche par concertation et par consultation, une
40 approche qui est fondée sur une connaissance particulière de notre milieu et qui est faite

5 systématiquement par un exercice de gestion du risque. Puis, pour terminer, là, je vais vous présenter la vision de la Communauté maritime dans le dossier du développement énergétique un peu plus global.

10 Alors, d'abord, comme mise en contexte, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine rassemble la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la municipalité de Grosse-Île, autrefois appelée agglomération, elle dispose de responsabilité de type MRC. Donc, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, c'est l'instance toute désignée pour déterminer un cadre de développement de l'énergie éolienne sur un territoire. Et, aux Îles-de-la-Madeleine, la Communauté maritime, elle assume pleinement ses compétences MRC, que ça soit en aménagement du territoire ou en développement économique.

15 Donc, un aperçu de l'historique du dossier pour déterminer un cadre de développement de l'énergie éolienne. D'abord, on se reporte en 2007 -- plutôt en 2005. En 2005, la Régie de l'énergie annonçait son intérêt de voir, aux Îles-de-la-Madeleine, un projet de couplage éolien-diesel se réaliser. Donc, les élus du territoire à l'époque ont démontré la volonté de consulter la population avant qu'un projet ne puisse émerger dans le domaine de l'éolien. Donc, c'est un mandat qui a été confié, là, à une commission composée de trois commissaires, là, reconnus pour leur crédibilité, là, et leur connaissance du milieu.

20 Donc, en 2007, c'est 100 participants qui ont participé et plus de 100 participants qui pouvaient également, là, contribuer à la réflexion via le dépôt de mémoire, et il y a un rapport de consultation qui a été produit. Parmi les constats de la consultation de 2007, on constate que l'initiative de consulter la population avant que les projets, là, arrivent sur le territoire était accueillie très positivement. Et également, on a noté que la population, là, avait un accord de principe avec le développement éolien sur les Îles-de-la-Madeleine avec les conditions suivantes : que la démarche entreprise soit transparente, que la municipalité assume un leadership dans l'encadrement des éoliennes au territoire, et que les retombées, là, ultérieures soient collectives. On constate aussi que la municipalité devrait se donner des critères pour déterminer un emplacement pouvant accueillir des éoliennes sur le territoire et les critères proposés par la population devaient respecter le paysage, l'environnement, la qualité de vie des citoyens, et également les usages existants sur le territoire.

25 En 2007, la question des paysages a été plus spécifiquement, là, importante pour la population qui disait que le paysage, ce n'est pas seulement la carte postale aux Îles-de-la-Madeleine, c'est également le milieu habité par les gens, c'est également le patrimoine des gens. Donc, le paysage, c'est un peu partout. Et dans un territoire avec des frontières définies, un territoire sans arrière-pays, on ne peut pas cacher d'éolienne dans le paysage. Donc, la population à l'époque disait : « On ne souhaite pas d'éoliennes en zone habitée et résidentielle. »

35 Et en 2007, dans le fond, le rapport de consultation énonçait plus de 30 critères d'analyse de projets de développement éolien, et ces critères-là, là, concernaient relativement la faisabilité technique

des projets, la faisabilité économique et des critères sur l'aménagement du territoire. Donc, ces critères-là ont été intégrés dans le schéma d'aménagement révisé pour des critères d'analyse de projets, mais également des critères d'emplacement d'éoliennes sur le territoire.

5 Donc, suite à la consultation, les équipes techniques de la municipalité ont travaillé des exemples d'intégration d'éoliennes dans le paysage. Vous voyez, là, en 2007, là, il y a un exercice qui a été fait de comparer des éoliennes avec des bâtiments existants sur le territoire, donc vous voyez les maisons, les églises et des éoliennes types. Ensuite, des simulations avec des éoliennes de 80 mètres ont été faites sur des milieux des Îles-de-la-Madeleine. Vous voyez, en haut, secteur de Grosse-Île, proche de Mines
10 Seleine, trois éoliennes. Bon. Donc, c'était des exercices de simulation pour voir un peu l'impact dans le paysage. Vous voyez, sur un îlot rocheux à L'Étang-du-Nord, des éoliennes qui dominent le paysage nettement. D'ailleurs, là, le règlement de zonage, nos réglementations de zonage interdisent la construction de résidence sur les lignes de crête pour impacter le moins possible le paysage et que les bâtiments ne dominent pas le paysage. Vous voyez un peu l'effet que des éoliennes peuvent avoir sur
15 un îlot rocheux, à la montagne. Et à la Dune-du-Sud, le secteur de la Cormorandière, vous voyez l'image du haut, là, il y a trois éoliennes qui se disposent avec la dernière éolienne, qui est celle qui est toujours présente, celle qui existe, en fait, celle d'Hydro-Québec pour ses études, là, dans les années 70.

20 Donc, le premier choix par la municipalité a été le secteur de la Cormorandière, un secteur qui était déjà occupé par une éolienne hors service, un secteur près des activités industrielles du Centre de gestion des matières résiduelles, donc des activités cohérentes avec l'implantation d'éoliennes, et c'est un secteur qui est loin des zones résidentielles. Toutefois, là, Nav Canada, une entreprise qui contrôle le trafic aérien sur le territoire, a dit à la Municipalité que le site ne respecte pas des distances minimales
25 en matière, là... bon, une distance minimale en matière de trafic aérien. C'est-à-dire qu'il doit y avoir une distance minimale de 10 kilomètres entre l'éolienne et l'aéroport.

30 Donc, suite à ce constat-là, il y a eu identification de scénarios d'implantation alternatifs, là. Vous en voyez quatre là, je vais les passer rapidement. Donc, il y a eu un travail technique pour identifier des secteurs. Ici, on a le secteur du Havre aux Basques en deux variantes; une variante, là, qui évite les terrains privés, hein, qui va sur les zones, là, du ministère des Ressources naturelles, et, bon, ce scénario-là a été exclu assez rapidement pour différentes raisons, par exemple, là, il y a des activités de villégiature en bordure des lagunes, des milieux humides, et c'est près des zones habitées.

35 Un autre scénario qui a été étudié, un scénario d'éoliennes dispersées sur le territoire. Vous voyez une éolienne située près des installations d'Hydro-Québec, des éoliennes situées près de la Dune-de-l'Ouest et de l'Abri de la Tempête, et une autre éolienne, là, qui pourrait être située sur le Havre aux Basques. En 2007, les citoyens ont évoqué qu'ils souhaitaient une concentration d'éoliennes sur le territoire, et les deux premières éoliennes, là, sont dans des territoires assez habités, donc c'est
40 un scénario qui a été exclu assez rapidement aussi.

Un autre, et le dernier, scénario étudié est celui de la Dune-du-Nord, le scénario qui est discuté aujourd'hui. Donc, entre Pointe-aux-Loups et Grosse-Île, un secteur, là, sur le cordon dunaire, on a vu les cartes un peu plus tôt. Et c'est le secteur qui a été retenu pour différentes raisons. D'abord, ça a été retenu à cause que ça respectait les préoccupations de la consultation de 2007 sur la question de l'éloignement des éoliennes avec les zones résidentielles. Il y a une proximité naturelle avec les lignes de transport d'énergie d'Hydro-Québec. Bon, ça... il y a une distance minimale avec la route qui est prévue au règlement de zonage qui est respectée. Les exigences de trafic aérien sont respectées, là, avec plus de 10 kilomètres entre les éoliennes et l'aéroport. Et le site, là, privilégie une dune stable et fixe exempte d'érosion dans le secteur. Et, évidemment, ce qui est très important, il y a la proximité à cet endroit-là d'une zone industrielle où il y a des activités par la Mines Seleine, donc il y a une cohérence, là, avec l'usage du territoire.

Donc, pour poursuivre, là, une approche... la Municipalité et la Communauté maritime privilégient, là, dans ses dossiers une approche de concertation et de consultation. Il faut dire que la longue tradition de coopération interne aux Îles-de-la-Madeleine aujourd'hui s'exprime par une pratique soutenue de la concertation. Donc, depuis les dernières années, on s'est doté d'outils et de concertation, et aussi des lieux d'échange avec les organismes du milieu pour pouvoir réfléchir ensemble à ce qu'on fait avec notre territoire. Et la concertation et la consultation dans l'éolien, ça s'est exprimé par la consultation de 2007, aussi par deux consultations publiques qui se sont tenues en 2012 suite à la modification réglementaire, donc deux consultations publiques où les gens étaient invités à s'exprimer sur le choix d'implantation d'éolienne sur la Dune-du-Nord. Il y a eu aussi des consultations, en 2016, sur un projet de stratégie énergétique où il a été question des projets de couplage éolien-diesel.

Donc, la concertation et la consultation est fondée sur une connaissance particulière qu'on a de notre milieu, donc les Îles-de-la-Madeleine, puisqu'elles sont définies dans un territoire bloqué par l'océan, bien ça nécessite, pour les gens qui y habitent, de bien connaître ce milieu-là. Donc, on a, sur le territoire, une expertise locale qui connaît le milieu naturel, qui, à chaque jour, concilie les usages et les différentes utilisations du territoire et qui sont expertes en mesure de compensation, de revitalisation et d'atténuation. Donc, c'est une autonomie décisionnelle qui est également reconnue par les gouvernements, si on pense, par exemple, là, à la délégation des terres publiques qui ont été, là, déléguées à la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, donc il y a une autonomie décisionnelle reconnue sur le territoire.

Et finalement, une approche qui privilégie un exercice de gestion du risque. C'est très important, un territoire fragile, un territoire où l'équilibre, là, peut basculer assez rapidement, nécessite que chaque intervention a un impact, que ce soit sur le paysage, sur la faune, sur l'environnement, sur les nappes phréatiques. Donc, on est conscient depuis longtemps que le risque zéro n'existe pas ici et qu'il faut avoir une approche de précaution. Donc, dans le cas de détermination d'un site d'implantation d'éoliennes, il y a eu une analyse de gestion du risque, un exercice d'acceptabilité sociale, et également ça impliquera, et ça implique toujours, un engagement d'atténuation et de compensation des impacts.

5 Et je termine avec la vision du développement énergétique de la Communauté maritime des
Îles-de-la-Madeleine. La Régie en a parlé un peu, on a une situation énergétique particulière où les
Îles-de-la-Madeleine ont une dette environnementale assez... assez considérable. Donc, on découvre
depuis les dernières années, là, qu'on est totalement dépendant des hydrocarbures pour produire de
10 l'électricité, nous chauffer ou nous transporter, et on découvre surtout que les gaz à effet de serre
produits par habitant sont excessivement élevés sur le territoire si on les compare au Québec, au
Canada ou aux États-Unis. Donc, 20 tonnes d'équivalent pétrole, si on compare au Québec, à six
tonnes équivalent pétrole, et ça, c'est dû au mode de production de notre énergie actuelle, un réseau
autonome qui fonctionne au mazout qui est le réseau autonome le plus important au Québec en termes
15 de population desservie et de puissance installée et des gaz à émission d'effet de serre.

Donc, dans ce contexte-là, les instances locales, la Communauté maritime, souhaitent avoir une
vision pas seulement sur l'éolien, sur l'énergie globalement aux Îles-de-la-Madeleine, donc elle souhaite
15 doter le territoire d'une stratégie territoriale en matière d'énergie. Les objectifs de cette stratégie sont
écrits ici, donc de garantir un approvisionnement énergétique à moyen terme pour être plus autonome,
réduire notre empreinte énergétique et créer des occasions de développement socio-économique
favorable pour toute la communauté.

LE PRÉSIDENT:

20 Et vous avez terminé?

M. JEAN-ÉTIENNE SOLOMON:

25 Et pour atteindre ces objectifs-là, il y a des cibles territoriales en matière de diminution de notre
part pétrole, et d'intégration d'énergie renouvelable. Alors, je conclus.

LE PRÉSIDENT:

30 Oui, je pensais que c'était ça que vous faisiez tout à l'heure en terminant.

M. JEAN-ÉTIENNE SOLOMON:

35 Ah oui, je vous le promets.

En conclusion, vous dire, là, que le projet actuel, qui est discuté aujourd'hui, bien pour la
Municipalité et la Communauté maritime, c'est un projet qui est important pour la population pour
plusieurs raisons; parce qu'il correspond à ses attentes, selon nos analyses, représente le meilleur
scénario possible. Donc, l'ensemble du territoire a été évalué et a fait l'objet d'un risque évidemment
40 calculé dont les impacts environnementaux, selon les évaluations faites, supplantent grandement les

inconvenients, qu'ils soient... les avantages sont économiques et environnementaux et permettent à la collectivité, là, d'avoir un gain environnemental majeur. Donc, voilà.

LE PRÉSIDENT:

5

Merci, monsieur Solomon.

M. JEAN-ÉTIENNE SOLOMON:

10

Merci à vous.

PÉRIODE DE QUESTION

15

Mme LUCIE D'AMOURS

LE PRÉSIDENT:

20

Je vais maintenant commencer par appeler les personnes qui sont dans l'ordre de leur inscription au registre, qui sont inscrites au registre. Donc, madame Lucie D'Amours.

Mme LUCIE D'AMOURS:

25

Bonjour, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT:

30

Bonsoir, madame. Est-ce que vous venez pour une question ou pour une opinion, commentaire, ou...?

Mme LUCIE D'AMOURS:

C'est pour une question qui sera peut-être suivie d'une deuxième question...

35

LE PRÉSIDENT:

Parfait.

40

Mme LUCIE D'AMOURS:

... selon votre réponse.

5

LE PRÉSIDENT :

... je vous en prie, je vous écoute.

10

Mme LUCIE D'AMOURS:

J'ai compris que le rapport du BAPE serait déposé le 3 juillet au ministre du MDDELCC et que le 11 octobre, le promoteur, si le projet va de l'avant, les promoteurs doivent déposer leur projet, leur scénario, ça donne trois mois entre les deux. Je n'ai pas compris si le ministre avait un délai et de combien il était compte tenu du court laps de temps qu'il y a entre les deux. À quoi doit-on s'attendre pour avoir une réponse du ministre, et cette réponse-là, est-ce que ça prend la forme d'un avis de projets si le projet va de l'avant?

15

LE PRÉSIDENT :

Parfait. On va adresser la question à Québec, à monsieur Laniel. On vient de l'aviser qu'il y avait une question pour lui, donc le contact Skype est probablement sur le point de se réaliser.

20

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Je viens de cliquer sur la caméra.

25

LE PRÉSIDENT:

Parfait.

30

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Je ne suis pas certain que vous me voyez bien.

35

LE PRÉSIDENT:

Monsieur Laniel, deux petites secondes puis vous allez apparaître, je pense.

40

Nous vous voyons. Vous avez entendu la question, monsieur Laniel?

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Oui, j'ai entendu la question. Vous me voyez le haut de la tête ou la tête au complet?

5 **LE PRÉSIDENT:**

On vous voit à partir du nez.

10 **M. JEAN-PIERRE LANIEL:**

Ah, bien c'est bon, je vais essayer de m'agrandir.

LE PRÉSIDENT:

15 C'est bon, c'est parfait.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

20 Dans la loi actuelle, il n'y a pas de délai prescrit pour faire l'analyse du projet ou, pour le ministre dans ce cas-ci, d'émettre une autorisation, et, en plus, ce n'est pas une autorisation, donc c'est une orientation. Vous comprendrez qu'on a déjà reçu la demande d'autorisation de la Régie, on procède aux audiences actuellement et le ministre va pouvoir compter sur un rapport le 3 juillet. On travaille en parallèle. L'idée, c'est de ne pas retarder, autant que possible, l'appel d'offres, donc de permettre aux différents promoteurs qui souhaitent déposer un projet d'avoir suffisamment de temps pour le faire. 25 Donc, je ne vous dirai pas qu'il n'y a pas de durée limite dans la loi, il n'y a pas d'échéance, mais notre intention c'est d'agir rapidement puis de permettre à notre ministre de prendre connaissance du dossier et d'émettre une orientation pour la suite du projet.

LE PRÉSIDENT:

30 Parfait, merci. Madame D'Amours, vous avez une deuxième question?

Mme LUCIE D'AMOURS:

35 Oui, j'aurais une deuxième question. Advenant que le projet va de l'avant, j'imagine... là je me demande, ce n'est pas les mêmes personnes, on a eu des belles présentations d'Activa Environnement, des belles mesures de réduction d'impact, c'est vraiment bien le travail qui a été fait. Je me demandais, comment on fait le lien entre les deux? Est-ce que c'est l'avis de projet du ministre qui est d'une telle clarté que le promoteur est au courant de tout ce qu'il peut et ne peut pas faire, et de quelle façon? 40

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Lanier?

5 **M. JEAN-PIERRE LANIEL:**

10 En fait, suite à la consultation publique, déjà il y a un morceau qui va être disponible au ministre, et l'analyse du projet, en fonction des différents critères qui avaient été mentionnés tantôt en vertu de l'article 18, je ne sais pas si vous vous en rappelez, je peux toujours retourner dans le document, dans la présentation, je pense que ça devrait faire. Donc, à l'article 18.

LE PRÉSIDENT:

15 Vous parlez de l'article 19, j'imagine?

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

20 Non, mais en fait, il n'y a pas de...

LE PRÉSIDENT :

18?

25 **M. JEAN-PIERRE LANIEL:**

30 Dans la loi, il n'y a pas de critères d'établis, ça fait qu'on peut fonctionner avec les différents critères de l'article 18, que je devrais retrouver dans cet énorme document, notamment les objectifs du projet. Vous comprendrez que dans ce cas-ci, il y a un objectif de remplacer du diesel par de l'éolien, donc comme on l'a mentionné, il y a un objectif de développement durable qui est impliqué, ensuite toutes les mesures d'atténuation, les mesures qui vont être prises en compte pour réduire les impacts, atténuer ou compenser, et cetera. Donc ça, ça devra être déposé également par le futur promoteur quand il va remettre sa demande.

35 Dans l'orientation du projet, le ministre va se positionner en vertu du scénario qui a été déposé, donc la demande d'autorisation actuelle, en vertu donc également de la consultation publique du rapport, il va être certainement en mesure de dire : « Si un projet respecte ce qu'il y a dans ces documents-là et ne cause pas, ou on n'anticipe pas, ou je n'anticipe pas qu'il y ait d'impacts supplémentaires, si le projet qui est déposé pour autorisation est conforme, j'entends poursuivre la démarche et recommander au Conseil des ministres telle action. »

40

Évidemment, suite au rapport de consultation ou à l'analyse qui sera faite d'ici le mois de juillet, il se rend compte que le projet n'est pas désiré par la population, qu'il y a des embûches majeures, et cetera, il pourrait simplement envoyer une orientation qui dit : « Je n'entends pas donner suite à une autorisation. » L'idée, c'est qu'il faut, dans ce cas-ci, donner un message clair aux promoteurs, en bon français : go, go, go. Donc, s'il y a effectivement l'aval du ministre qui dit : « Écoutez, si vous me déposez un projet qui a du bon sens, qui respecte ce qu'il y a dans la demande d'avis, mes analystes ont analysé tout ça et je pourrais être en mesure de recommander sur le dépôt d'un projet qui respecte ce qu'il y a dans l'avis de projet, je serais en mesure de recommander quelque chose de favorable, donc, au Conseil des ministres. »

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Ça répond à votre question?

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Je ne sais pas si je répons à sa question, mais...

Mme LUCIE D'AMOURS:

Oui, je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT:

Oui.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait, ça répond à sa question.

Merci, madame D'Amours.

ATTENTION FRAGILES
Mme MARIE-ÈVE GIROUX

LE PRÉSIDENT :

5

J'invite maintenant madame Marie-Ève Giroux de se présenter à la table. Bonsoir, madame.

Mme MARIE-ÈVE GIROUX:

10

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT:

15

C'est pour une... des questions ou pour une opinion?

Mme MARIE-ÈVE GIROUX:

C'est pour une petite intervention, là, commentaire, plus que question.

20

LE PRÉSIDENT:

Parfait. Parfait.

Mme MARIE-ÈVE GIROUX:

25

Oui.

LE PRÉSIDENT :

30

Donc, vous avez, comme on disait, 5 à 7 minutes, puis...

Mme MARIE-ÈVE GIROUX:

35

Oui, c'est...

LE PRÉSIDENT :

40

... vous avez vu que ma gestion du temps est assez lâche.

Mme MARIE-ÈVE GIROUX:

C'est correct. Je n'ai pas de présentation puis tout ça, ça va être quand même assez succinct.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Allez-y.

10 **Mme MARIE-ÈVE GIROUX:**

10

Marie-Ève Giroux, je suis directrice générale de l'organisme Attention Fragîles qui est, en fait, le plus ancien organisme en environnement qui a été fondé aux Îles en 1988, puis on travaille notamment à la protection, là, des milieux naturels, des espèces en péril depuis, là, plus de 25 ans. Donc, on avait quelques commentaires qu'on voulait émettre ce soir. Merci à monsieur Laniel, du ministère, là, avec la présentation sur la loi puis à la... justement, à la Régie aussi pour la présentation puis les différents éléments. On avait quelques questions qui ont déjà été répondues par les éléments présentés, puis... c'est ça.

15

20

D'entrée de jeu, en fait, nous, l'organisme même en... depuis 2007, avec les consultations qu'il y avait eu de la municipalité, on est en faveur d'un développement éolien comme ça. Je pense que c'est quelque chose qui, depuis longtemps aux Îles, a quand même l'aval dans le milieu, des gens de dire : on a un... notre électricité est produite par une centrale au diesel, qui est... des combustibles fossiles, qui est très polluant. Donc, toute énergie, dans un projet qui serait bien fait, qui serait... qui respecterait l'environnement aussi, qui viendrait contribuer à diminuer l'utilisation des combustibles fossiles et le

25

30

Comme organisme en environnement qui travaille beaucoup au niveau des milieux naturels, au

35 niveau des espèces floristiques menacées, des espèces fauniques en péril aussi, on a des préoccupations. Certaines sont déjà quand même abordées dans le projet, entre autres au niveau de l'habitat du corème, de la Hudsonie, de réduire au minimum l'impact, il y a quand même déjà, je pense, des choses dans la séquence éviter, atténuer, compenser qui ont été présentées tout à l'heure qui sont intéressantes, il y a des inventaires qui vont se faire aussi au niveau des espèces, en plus des espèces

40 floristiques qu'on a parlé, il y a aussi des espèces fauniques qui se retrouvent dans ce secteur-là en

5 péril, comme le Pluvier siffleur, le Grèbe esclavon, ça fait qu'on a quand même une préoccupation que les impacts sur ces espèces-là puis leurs habitats soient étudiés puis soient réduits au minimum à ce qui est possible de réduire dans un projet comme ça puis qu'il y ait des suivis qui soient faits durant le projet, durant la phase d'implantations des espèces et après, puis des mesures de compensation au besoin comme ça a été présenté.

10 Sinon, en fait, on a aussi une considération plus large sur les milieux dunaires puis leur fragilité qui n'est pas seulement sur les espèces protégées. En fait, il faut comprendre qu'on a aussi une préoccupation qui vise à réduire au minimum les impacts sur le milieu dunaire, en particulier dans un milieu comme celui de la Dune-du-Nord, qui est une dune fixée. Pour arriver à former la dune fixée, il y a quand même plusieurs... il y a plusieurs étapes qui se passent, il y a plusieurs... ça prend plusieurs années, puis quand on voyait dans le document, là, l'emprise des chemins, là, de 25 mètres qui peut être réduit à 20 mètres ou les superficies de 1.13 hectare qui peuvent être réduites de moitié, en fait, nous, on souhaiterait quand même que quand il y aura un projet concret qui soit fait, qu'on essaie
15 d'évaluer... pas de voir ce qui se fait ailleurs dans l'industrie parce qu'on ne peut pas transposer ce qui se fait ailleurs dans un milieu fragile puis dans un milieu dunaire comme aux Îles puis dans un habitat protégé, mais vraiment d'avoir la préoccupation de dégager un chemin de ce qui est, oui, pour être sécuritaire, pour que la machinerie puisse passer pour qu'on puisse travailler, mais d'avoir toujours la préoccupation qu'on dégage au minimum parce que je... ce que je comprends, c'est qu'on dit : « Bien, si on dégage 20 mètres, après ça on va garder ça, puis on va le remettre puis on va réduire à 12 mètres. »
20 Mais la dune fixée, elle ne pourra pas... elle ne va pas se refaire comme ça quand c'est de la forêt rabougrie, quand c'est de la dune fixée. Si on dégage tout ça, la capacité de restauration de ce milieu-là, elle est différente que quand on se retrouve dans la dune mobile qui peut se restaurer beaucoup plus facilement.

25 Ça fait que c'est vraiment... c'est des milieux où c'est préférable de vraiment évaluer ce qu'on a besoin puis d'en enlever le moins possible plutôt que d'en enlever plus puis d'essayer de le remettre après, parce que ça ne va pas se remettre comme c'est là.

30 Puis même dans l'aménagement des chemins, en fait, on a déjà discuté de ces choses-là avec la Régie, si on arrive puis on enlève tout, puis on fait un chemin dans le sable puis on creuse, c'est des... ça ne sera pas stable, il va falloir avoir, même pendant la construction des travaux, la préoccupation de stabiliser les choses pour ne pas que finalement ce qu'on enlève puis ce qu'on crée ait plus d'impacts autour, entraîne plus d'érosion, avec l'érosion aussi du vent, avec... avec le sable qui se déplace, puis
35 finalement ait un impact sur les marais autour qui s'ensablent ou sur les autres espèces. Ça fait que je pense qu'il y a vraiment aussi un aspect éventuellement des... de la Régie, des promoteurs, de travailler aussi avec l'expertise locale qui a été développée dans le milieu, avec les organismes, avec la municipalité, au niveau des milieux dunaires. Je pense que c'est des milieux qu'on ne retrouvent pas ailleurs au Québec qui se retrouvent... ou pas de cette ampleur-là, qui se retrouvent aux Îles, puis il y a
40 beaucoup d'expertise dans le milieu pour savoir comment aménager, intervenir, restaurer ces milieux-là

particuliers puis s'assurer que finalement le projet qui arrive au final soit le projet le meilleur pour le milieu, pour les retombées, mais aussi pour avoir un impact minimal sur le milieu puis le respecter.

5 Donc, je pense que j'ai fait un peu le... c'est ça, je pense que ça fait un peu le tour de ce que je voulais... ce qu'on voulait partager. Ça fait que c'est ça, je pense qu'au niveau du corème, des espèces, tout ça, il y a quand même déjà des choses qui sont prises en compte, mais on voudrait aussi que l'aspect général du système dunaire, plus dans une approche intégrée finalement, soit aussi comme pris en compte puis que ça soit un travail qui se fasse en collaboration beaucoup avec le milieu. Merci.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie, madame Giroux, pour votre intervention. Merci Attention Fragîles.

15

AMSÉE
Mme NATALIA POROWSKA

20 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant madame Natalia Porowska. Vous avez une présentation, je crois? Parfait, parfait. Nous sommes à mettre la présentation visuelle à l'écran, ça ne sera pas long.

25 Bonjour, madame Porowska. Donc, je comprends que c'est une opinion, un mémoire, ou c'est des questions avec appui visuel?

Mme NATALIA POROWSKA:

30 C'est un début de mémoire de l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale. En fait, je fais la position précise de l'AMSÉE et deux autres membres vont plus tard poser des questions et des commentaires précis.

LE PRÉSIDENT :

35 Parfait.

Mme NATALIA POROWSKA:

40 Alors...

LE PRÉSIDENT :

J'en profite, peut-être pendant... ah, c'est déjà installé.

5 **Mme NATALIA POROWSKA:**

Oui.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Mais j'en profite quand même pour dire aux gens d'Attention Fragiles, et aux autres qui viendront, que malgré votre intervention, vous pouvez aussi nous envoyer un mémoire s'il y a d'autres choses qui se manifestent, ce n'est pas un moment unique. Pour nous, c'est de comprendre l'ensemble de vos préoccupations qui nous intéresse et votre position.

15 Non, mais je vous écoute, madame Porowska.

Mme NATALIA POROWSKA:

20 Donc, l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale est une initiative citoyenne fondée en 2015 dans la foulée du déversement des algues dans le... Cap-aux-Meules, dans le quai du Cap-aux-Meules. Donc, la mission de l'organisme est de promouvoir la sécurité énergétique vraiment dans un cadre de transition énergétique où on a pris très... très chaudement l'ampleur des risques associés à notre mode d'approvisionnement énergétique actuel.

25 Bon. Pour reprendre les infâmes mots d'un certain politicien, on a un préjugé favorable envers les énergies renouvelables, principalement à cause des impacts cumulatifs qu'ils représentent. Puis ça, c'est un bateau qui passe deux fois par mois, voir trois fois par mois, derrière chez nous, c'est impressionnant à voir dans une petite baie. Selon l'AMSÉE, le statu quo est intenable, d'où notre préjugé favorable envers la transition. En fait, n'importe quel... n'importe quel mode de production énergétique serait meilleur que le nôtre. Je pense que l'ensemble des intervenants ont fait un bon portrait de la situation. L'énergie... les énergies renouvelables incluant l'énergie éolienne, nous avons donc un préjugé favorable à l'énergie éolienne tant et aussi longtemps que ce développement se fait en limitant les impacts spécifiques et cumulatifs de la production; faut-il rappeler, il n'y a pas d'énergie gratuite.

30 L'AMSÉE ne favorise pas pourtant un scénario énergétique particulier. On a fait la promotion d'un cadre d'analyse dans les années précédentes qu'on a présenté lors des consultations entourant le développement d'hydrocarbure sur notre territoire, tant en milieu terrestre que marin, et on aimerait présenter succinctement cette même analyse dans le cadre de ce projet-ci.

40

5 Donc, nous percevons le projet de l'implantation d'éolienne dans la Dune-du-Nord dans un contexte d'impact à court terme et à long terme, donc des impacts immédiats et différés à plus grande échelle. Cette analyse est basée sur un cadre analytique appelé les « 5 A » en raison des cinq critères qui commencent par la lettre A en anglais, qui a été en... pour la première fois présenté lors du sommet du G8 à Gleneagles, en 2005, et qui a été repris depuis ce temps-là pas mal de fois à plusieurs... donc par différentes instances.

10 Donc, je vais... je vais sauter la lecture, là, on va y aller directement. Le premier A, c'est *availability*, c'est la disponibilité elle-même de la ressource. Localement, nous avons du vent en masse, comme monsieur Scantland l'a dit, la ressource est gratuite, abondante, entièrement renouvelable, c'est décidément le plus grand avantage du projet. Il y a plusieurs moyens de mitiger les impacts négatifs du fait que c'est une énergie intermittente.

15 L'accessibilité financière est le deuxième A, et dans la façon que le projet est monté, ça aussi c'est un avantage pour le projet. Contrairement à bien d'autres projets énergétiques, les retombées effectivement restent beaucoup plus dans le milieu et représentent un gain pour Hydro-Québec -- je sais que je sors du cadre du corème, mais j'y arrive -- d'autant plus qu'on a une expertise régionale dans ce domaine.

20 L'accessibilité physique de la ressource, donc le site de production lui-même, qui est proche des réseaux routiers et électriques, constitue un autre avantage de ce projet. Par contre, c'est là que les contraintes commencent et c'est pour ça qu'on est ici, c'est le fameux conflit avec d'autres occupants du site. Et là, ça commence à se corser un peu, parce que le projet effectivement présente beaucoup d'avantages, mais aussi des inconvénients puis ce n'est pas juste en terme de corème de Conrad.

25 L'adaptabilité de la ressource, c'est le quatrième A. La ressource fait l'objet d'une technologie qui est en grande expansion à l'échelle mondiale et aussi d'innovation. Par contre, le site lui-même ne présente pas beaucoup d'adaptabilité et d'expansion possible. En effet, on parle de produire six mégawatts en ce moment, ce qui représente grosso modo 10 % de notre consommation actuelle, mais si on veut faire une transition énergétique, un 10 % de notre consommation énergétique, c'est un bon début, mais ça ne peut pas s'arrêter là. Donc, le site lui-même ne présente pas beaucoup de potentiel d'adaptabilité. À ce moment-là, pourquoi impacter le corème de Conrad si on n'a pas beaucoup d'adaptabilité?

35 Ce qui nous amène au dernier A, l'acceptabilité sociale, ce concept fuyant qui pose autant de problèmes au gouvernement actuel. Là on est beaucoup ici, il y a plusieurs personnes qui se prononcent, il y a eu beaucoup de consultations faites par le passé, mais comme mes collaboratrices vont le démontrer, ces consultations et concertations n'ont pas été... non, ne se sont pas faites dans l'allégresse ou avec une grande efficacité. En fait, il y aurait plusieurs reproches à faire. Alors, le manque d'implication populaire, le fait qu'il n'y a pas eu beaucoup de personnes dans les consultations

40

5 menées depuis 2007. En 2007, il y avait 100 personnes, j'étais là, mais il n'y avait pas 100 personnes depuis ce temps-là, on ne peut pas considérer que les ES du gouvernement... précédent faisaient partie des consultations menées ici. Ça fait que oui, la population a été consultée, mais je ne pense pas qu'elle a été une... je ne pense pas qu'elle a pu participer dans l'élaboration de ce projet. Cela se traduit par un manque de cohérence dans la vision proposée par le -- Comment dire? Pas « proposé », mais qui se concrétise dans ce projet et un manque de transparence qui se traduit par un manque de confiance.

10 Ce projet, comme j'ai dit, on a un préjugé favorable en vertu -- en fonction de lui, mais on a quand même plusieurs réticences qui nous empêchent, malgré notre mission de promouvoir les énergies renouvelables, de donner un appui unilatéral à ce projet. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

15 Bien, merci, madame Porowska. Pour l'instant, je ne rentre pas dans les échanges avec les personnes-ressources, je vais attendre que vous procédiez avec les questions...

Mme NATALIA POROWSKA:

20 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

... comme vous nous annoncez des questions, bien, prochaines.

25 **Mme NATALIA POROWSKA:**

Oui. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

30 Donc, je vous remercie beaucoup pour votre présentation, puis je remercie l'Association madelinienne -- vous avez un long nom -- pour la sécurité énergétique et environnementale.

35

TUGLIQ ÉNERGIE
M. CÉDRIC PELLAND

LE PRÉSIDENT :

40 J'appelle monsieur Cédric Pelland pour... je pense que c'est pour quelqu'un, mais je vais vous

laisser le mentionner, j'ai un petit peu de difficulté à lire sur... le nom de la personne.

Bonsoir, monsieur.

5 **M. CÉDRIC PELLAND:**

Bonsoir. Cédric Pelland, je suis, en fait, de formation, un maître en sciences géographiques environnementales, formé à l'Université de Montréal. Je travaille pour la compagnie TUGLIQ Énergie. Aujourd'hui, ce que je vais évoquer, c'est plus une préoccupation, suivie peut-être d'un questionnement. 10 Donc, voici le questionnement ou la préoccupation qu'on a, surtout dû au fait qu'on va créer un précédent au Québec en construisant dans le corème de Conrad.

Dès les premières lignes du document de la demande, on présente le projet comme étant la seule alternative pour, en fait, se départir de la dépendance au diesel. Nous, de notre côté, on est 15 intéressé par ce projet-là, on le trouve très intéressant, on trouve que c'est une... dans une idée de développement durable, c'est quelque chose de très pertinent et c'est sûr qu'on va participer à cet appel d'offres là. Par contre, pour nous, ça ne rencontre pas nos critères en termes de développement durable (inaudible) une sortie du cadre de cet appel-là, et ce qu'on a fait, on a fait, en utilisant la modélisation, on a fait de l'optimisation pour voir s'il n'y avait pas un positionnement qui était autre et qui était possible 20 pour éviter d'impacter le corème de Conrad.

Donc, nous, ce qu'on a décidé de faire, c'est de déposer un mémoire, qui va vous être remis, pour démontrer qu'il y a une autre alternative de possible et qu'on pourrait éviter de créer ce précédent-là. Certains d'entre vous connaissent cette île, c'est l'Île Seleine qui est une île, en fait, qui a été formée de 25 sable de dragage, donc une île artificielle qui est au centre de l'archipel, si on peut dire, là, des Îles-de-la-Madeleine. Donc, cette île-là, qui est artificielle, pour nous, présente un potentiel qui est plus élevé. Donc, nous, ce qu'on souhaitait faire, c'était mettre de l'avant notre préoccupation en disant : serait-il possible de sortir du cadre actuel et d'aller au-delà de ce que vous avez présenté, et tout en gardant exactement le même projet, changer l'emplacement de celui-ci pour aller plus loin? Donc.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est une question que vous adressez à la Régie?

35 **M. CÉDRIC PELLAND:**

Oui, tout à fait, une question à savoir : serait-il possible de changer d'endroit considérant le fait qu'il y a d'autres possibilités, en fait, pour le positionnement d'éoliennes.

40

LE PRÉSIDENT :

Et on est toujours sur la Dune-du-Nord?

5 **M. CÉDRIC PELLAND:**

Non, on change de...

10 **LE PRÉSIDENT :**

On change de dune?

M. CÉDRIC PELLAND:

15 On s'en va vers l'Île Seleine, qui est une île qui a été formée à partir de sable de dragage, qui est la propriété, en fait, de la mine Seleine.

LE PRÉSIDENT :

20 Parfait. Monsieur Scantland?

M. GILBERT SCANTLAND:

25 Écoutez, les possibilités peuvent être aussi ailleurs, mais il y a un projet avec lequel on doit travailler, et le projet de... qu'Hydro-Québec a mis sur la table, qui est un appel de propositions pour un projet dans la Dune-du-Nord, et le choix industriel de zonage que la municipalité s'est donné, ce qui n'est pas le cas ailleurs. Donc, le processus qui amènerait un changement d'affectation d'un territoire donné est un processus -- puis je pense que Serge Bourgeois pourrait mieux répondre que moi -- est un processus long et ardu. Un changement réglementaire et de zonage amène également un processus de
30 consultation, amène également d'autres délais qui nous sortiraient carrément... et là, j'ai besoin du support de monsieur Cliche, mais qui nous sortirait de la position de l'appel d'offres actuel.

LE PRÉSIDENT :

35 Parfait. Juste une question : l'île Seleine, elle est zonée quoi actuellement?

M. SERGE BOURGEOIS :

40 Je pense que les...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bourgeois, oui?

5 **M. SERGE BOURGEOIS :**

Je pense que les îlots qui sont à l'intérieur de la lagune n'ont pas de zonage actuellement.

10 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. SERGE BOURGEOIS :

15 Et évidemment, au niveau de l'aménagement du territoire, il faudrait aussi savoir qu'il y a le schéma d'aménagement, mais il y a aussi les règlements d'urbanisme et, dans ce cas ici, on peut tomber... on tombe dans la municipalité, puis là, je vous dis ça sous toutes réserves, dans la municipalité aussi de Grosse-Île, qui est notre voisine. Première des choses, au niveau du zonage et de l'urbanisme, il y aura certainement des questions à se poser s'il y avait une demande qui était déposée.

20
25 Maintenant, quand j'entends qu'en termes d'impact environnemental ça serait plus simple et probablement moins impactant d'aller placer des éoliennes sur l'Île Seleine au milieu de la lagune, je pense que nos amis ici des groupes environnementaux vont revenir s'asseoir, si on modifie ce projet-là pour aller au centre de la lagune, parce qu'honnêtement, de la connaissance que j'en ai, c'est des milieux extrêmement fragiles et sensibles, les milieux aussi au centre d'une lagune.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais on ne présumera pas...

30

M. SERGE BOURGEOIS :

Non.

35 **LE PRÉSIDENT :**

... mettons que ça prendrait des études.

40

M. SERGE BOURGEOIS :

Oui, clairement. Clairement.

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 D'accord. Je vais aller du côté d'Hydro-Québec, si vous permettez. Premièrement, monsieur Cliche, comment ça s'est fait la détermination de l'appel d'offres de 2015, là, pour dire : il faut que ça soit sur la Dune-du-Nord, il faut qu'il y ait un partenaire local, il faut que ça soit en milieu terrestre, il faut... toutes ces contraintes-là, elles viennent d'une négociation avec la Municipalité? Elles viennent de votre développement?

M. YVAN CLICHE:

15 En fait, Monsieur le président, on parle d'un appel de propositions. Un appel d'offres, c'est...

LE PRÉSIDENT :

20 Oui...

M. YVAN CLICHE:

... la procédure est...

25 **LE PRÉSIDENT :**

... vous avez raison.

M. YVAN CLICHE:

30 ... est davantage encadrée par la Régie de l'énergie, donc c'est un appel de propositions, et la question du choix du site revient au milieu local.

LE PRÉSIDENT :

35 D'accord. Donc, c'est la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine?

M. YVAN CLICHE:

40 C'est le représentant du milieu local qui pourrait mieux répondre à cette question, mais

effectivement, ça ne revient pas à Hydro-Québec, ça revient au milieu local...

LE PRÉSIDENT :

5 O.K.

M. YVAN CLICHE:

10 ... de s'assurer du choix du site et de sa conformité.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, monsieur Bourgeois, c'était la Municipalité qui a pris le...?

15 **M. SERGE BOURGEOIS :**

20 Bien, c'est... en fait, c'est l'agglomération à l'époque des Îles-de-la-Madeleine qui a modifié son schéma d'aménagement et qui ensuite a modifié... la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a modifié son règlement de zonage conformément à la modification du schéma d'aménagement, ils ont...

LE PRÉSIDENT :

Et après, ils ont avisé Hydro-Québec...

25 **M. SERGE BOURGEOIS :**

Tout à fait, oui.

LE PRÉSIDENT :

30 ... de ces critères particuliers?

M. SERGE BOURGEOIS :

35 Tout à fait. Quand on modifie le schéma d'aménagement, c'est envoyé au ministère des Affaires municipales qui lui, après, distribue aux autres ministères et également à Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

40 O.K. Donc, pour l'instant, l'appel d'offres, monsieur Cliche, elle est à la Dune-du-Nord, ça a été

fait en 2015, il y a eu des retards, ça devait être déposé en octobre 2015, si je ne me trompe pas, là, ou novembre 2015 à l'origine...

M. YVAN CLICHE:

5

Oui, en fait...

LE PRÉSIDENT :

10

Et qu'est-ce qui a fait... qu'est-ce qui a créé ce retard-là?

M. YVAN CLICHE:

15

Bien, encore une fois, je pense que la question pourrait être mieux répondue par le représentant du milieu local, ce sont eux qui ont fait la demande de report des appels de propositions et... auxquels nous avons consenti, et nous avons répercuté dans des addendas au contrat type de l'appel de propositions.

LE PRÉSIDENT :

20

D'accord. Donc, monsieur Bourgeois ou monsieur...

M. GILBERT SCANTLAND:

25

Oui, bien, en fait, ça relève un peu de nous parce que c'est nous, lorsqu'on s'est fait consacrer milieu local par cette proposition, c'est la municipalité, en fait, qui a fait le choix de confier à la Régie le soin de développer le projet, on s'est vite rendu compte que les données de vent n'étaient pas disponibles sur le territoire. Donc, il était... c'était important d'obtenir des données de vent probantes pour un territoire donné de façon à pouvoir développer un projet. Et également, on se retrouvait dans un contexte d'interdiction formelle de d'autres usages que celui de l'habitat protégé. Donc, en réalité, au moment où le projet a démarré, on n'aurait pas pu le faire. Donc, l'appel d'offres ne pouvait pas -- l'appel de propositions n'aurait pas pu se réaliser puisqu'à ce moment-là, il n'y avait pas eu de démarche pour... via l'article 19, il n'y avait pas eu de démarche non plus pour connaître les régimes de vent, donc c'est ce qui a motivé notre demande de reporter d'un an le dépôt de l'appel d'offres qui était dans un délai trop court pour permettre de tenir des audiences, interpellé l'article 19, obtenir un certificat d'autorisation, et cetera.

35

LE PRÉSIDENT :

40

Donc, quand...

M. GILBERT SCANTLAND:

Donc, c'était impossible de livrer à ce moment-là.

5 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, quand l'appel d'offres a été lancé ou la discussion a abouti avec Hydro-Québec pour arriver à l'appel de propositions -- excusez-moi, je viens de faire la correction, « l'appel de propositions » -- l'espace était zoné...

10

M. GILBERT SCANTLAND:

Est toujours, là.

15 **LE PRÉSIDENT :**

... est toujours zoné habitat floristique protégé, et dans votre étude de site, ça ne constituait pas une contrainte automatique de rejet, une contrainte écologique majeure des terrains sur lesquels on ne pouvait pas... des terrains publics sur lesquels on ne pouvait pas faire de projet éolien?

20

M. GILBERT SCANTLAND:

Ce n'est pas nous qui avons déterminé le territoire, c'est la Municipalité qui l'a déterminé.

25 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. GILBERT SCANTLAND:

30

Donc, le règlement de zonage permet l'implantation d'éoliennes dans ce territoire-là. Donc, nous, on a pris la situation telle qu'elle nous était proposée.

LE PRÉSIDENT :

35

O.K. O.K.

M. GILBERT SCANTLAND:

40

Donc, à ce moment-là, bêtement, c'est là quand on a enclenché les processus pour dire : est-ce

qu'on aura un impact important sur le territoire ou est-ce que l'impact du projet sera supérieur aux impacts négatifs qu'on pourrait avoir sur le territoire? C'est ce qui nous a guidés, et on est aujourd'hui dans cette discussion-là.

5 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. O.K., monsieur Bourgeois, la Municipalité était au courant, on l'a vu avec la présentation de monsieur Laniel, depuis 2006...

10 **M. SERGE BOURGEOIS :**

Oui.

15 **LE PRÉSIDENT :**

... que l'espace était protégé.

20 **M. SERGE BOURGEOIS :**

Oui.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous avez fait la demande, la Municipalité a fait sa demande, là, pour le changement de zonage...

30 **M. SERGE BOURGEOIS :**

Hum hum?

35

LE PRÉSIDENT :

... il y avait une mention à l'effet... dans les justifications, à l'effet qu'il n'y avait pas de contrainte écologique majeure, comment vous étiez arrivé à cette conclusion-là?

40

M. SERGE BOURGEOIS :

Bien, c'est certain que le côté légal... on ne s'est pas arrêté au côté légal, honnêtement. Nous, on a pris le territoire puis à partir du moment, ce qu'on disait, que ça ne peut pas être sur les noyaux rocheux, que ça soit à l'extérieur ou loin des zones habitées, quand on sort des noyaux rocheux et des

secteurs habités aux Îles-de-la-Madeleine, on tombe sur la dune ou on tombe dans la mer. Comme vous avez vu les cartes tantôt, les habitats floristiques, puis là on parlait du corème de Conrad, des habitats floristiques, ça couvre pratiquement l'ensemble de la superficie des dunes. Si ce n'est pas là, que ça soit la dune de Havre-Aubert ou ailleurs, et quand on ne tombe pas dans l'habitat floristique du corème de Conrad, on tombe dans les habitats fauniques, on tombe dans des milieux tout simplement fragiles. Donc, nous, ce qu'on a considéré, c'est que cet endroit-là était l'endroit idéal compte tenu de toutes ces contraintes-là, mais on n'aurait pas pu mettre ça sur aucun site en milieu dunaire puis prétendre qu'il y avait zéro impact, qu'on ne touchait pas à quelque chose de fragile, c'est impossible. C'est impossible, sauf que légalement parlant, c'est par la suite qu'on s'est rendu compte que le ministère des Ressources naturelles ne pourrait pas signer de bail avec aucun promoteur puisqu'il y avait la contrainte de l'habitat floristique. Par contre, la modification du schéma d'aménagement, en 2012, a été envoyée en projet de modification de schéma qui n'a eu aucun avis défavorable du ministère et a été approuvée par la suite par le ministère des Affaires municipales comme respectant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, 2012 et 2013.

LE PRÉSIDENT :

O.K., je comprends. Bon, là je reviens à vous, monsieur. Donc, excusez, j'ai fait un peu de chemin sur des questions. La commission a aussi lu les documents. Bien qu'elle n'ait pas un mandat d'enquête, il y a des éléments qu'on veut éclaircir pour essayer de comprendre pour pouvoir mieux documenter les positions des uns et des autres. Donc, je vous remets la parole, monsieur Pelland.

M. CÉDRIC PELLAND:

O.K. Donc, bien, en fait, l'argument était davantage axé, là, sur le préjudice encouru qui est nommé, en fait, qui est cité, là, aux... dans les paragraphes, là, qui débutent, là, la demande, là, de... si je me souviens bien, c'est Activa Environnement qui a envoyé la demande. Puis au paragraphe 1.6, on cite... à la section 1.6, on dit, que, en fait, si le projet ne va pas l'avant, on continue seulement avec le diesel et que ce sera la conséquence d'un projet qui ne va pas de l'avant. Donc nous, notre point était davantage axé sur le fait qu'il y a d'autres alternatives et c'est à ce niveau-là que je voulais poser la question. Parfait. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Bien, merci, monsieur Pelland, pour votre intervention. Merci à votre groupe aussi d'avoir participé.

Je vais aller avant... juste avant d'appeler la personne suivante, je vais aller du côté de monsieur Cliche d'Hydro-Québec. Vous avez annoncé, dans vos documents, dans votre -- bien, j'essaie de me rappeler dans quel document, je pense que c'est dans le plan d'approvisionnement -- qu'en 2018 vous

feriez un appel général dans le but de chercher d'autres moyens de produire ou d'économiser de l'énergie, en tout cas, un appel vraiment très général pour... en vue de la fermeture éventuelle, là, en 2035, de la Centrale thermique de Cap-aux-Meules. Pouvez-vous nous donner un peu de détails sur ça? Comment ça va procéder puis...

5

M. YVAN CLICHE:

Ce qui est indiqué dans le plan d'approvisionnement 2017-2023 d'Hydro-Québec, c'est que pour dans... pour les Îles-de-la-Madeleine, on met en parallèle deux scénarios; un scénario de raccordement, donc un lien avec une ligne... avec le réseau principal, réseau principal qui serait relié aux Îles-de-la-Madeleine. On est en étude d'avant-projet pour ce projet-là pour déterminer entre autres le prix, le coût qui en résulterait si on... advenant la construction et l'exploitation; et également, on va lancer, en début 2018, un appel de propositions, dans notre jargon on dit « toutes sources », donc ouvert à toutes les formes d'énergie pour recouvrir les besoins énergétiques de l'île.

10

15

Ces deux projets-là vont être en compétition, et le projet qui va être le moins coûteux et le plus favorable aussi du côté environnemental va être le scénario qui va être retenu.

LE PRÉSIDENT :

20

Merci.

AMSÉE

Mme CAMILLE HEIDELBERGER

25

LE PRÉSIDENT :

30

J'appelle maintenant monsieur ou madame Camille Heidelberg. Madame.

Avez-vous une petite présentation? Parfait, parfait. Je vous laisse... je vous laisse vous installer.

35

Monsieur Bourgeois, une question comme ça en attendant : est-ce qu'il y a d'autres projets éoliens en vue à moyen terme?

M. SERGE BOURGEOIS :

40

Non. De toute façon, il y a une zone actuellement qui le permettrait, et c'est la zone dont on parle.

LE PRÉSIDENT :

C'est la seule?

5 **M. SERGE BOURGEOIS :**

C'est la seule, oui.

LE PRÉSIDENT :

10

O.K. Il n'y a pas d'envisagé des projets *off shore*...

M. SERGE BOURGEOIS :

15

Non.

LE PRÉSIDENT :

... éventuellement?

20

M. SERGE BOURGEOIS :

Non.

25

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

M. SERGE BOURGEOIS :

30

Et l'îlot dont monsieur parlait précédemment, l'îlot, parce que j'ai un schéma d'aménagement ici...

LE PRÉSIDENT :

35

Oui?

M. SERGE BOURGEOIS :

... c'est sous affectation de conservation, ça demanderait aussi là des modifications.

40

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord, d'accord. Merci.

5 Madame, c'est à vous.

Mme CAMILLE HEIDELBERGER :

Oui, bonjour.

10

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

15 **Mme CAMILLE HEIDELBERGER :**

Donc, je m'appelle Camille Heidelberg, je suis là pour l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale, puis je suis géographe de formation. Donc, je me suis particulièrement intéressée à la question du site, notamment ma collègue parlait de l'adaptabilité du site, puis aussi, là, vous posez des questions assez intéressantes sur la conversion du réseau autonome avec l'appel des propositions pour 2019, donc c'est vraiment dans ce cadre-là que va s'inscrire mon intervention.

20

LE PRÉSIDENT :

Parfait, je vous écoute.

25

Mme CAMILLE HEIDELBERGER :

Donc, en ce qui concerne la transition du réseau, donc on a eu l'an passé l'annonce du plan d'approvisionnement énergétique d'Hydro-Québec puis on apprenait justement, pour le cas des Îles-de-la-Madeleine, qu'on allait avoir un appel de propositions qui pourrait se concrétiser d'ici 2020, donc on souhaite une décarbonisation de notre consommation énergétique, donc une plus grande intégration des énergies renouvelables dans notre réseau, donc vraiment d'enclencher la transition énergétique.

30

35

Ça fait que la question qu'on se pose, c'est de savoir si le site choisi est adéquat pour le développement de l'industrie éolienne, notamment dans l'optique d'une plus grande... une plus grande pénétration, une plus grande intégration d'énergie renouvelable. Donc... donc, c'est ça, la transition énergétique va nécessairement passer par la conversion de la centrale thermique. Donc là, on voit sur

40

ce petit schéma, enfin, ce petit tableau, justement que l'échéancier qui est donné.

5 Pour ce qui est, donc... en fait, je voudrais revenir sur la consultation publique sur l'éolien qui a eu lieu en 2007. Donc, il y a une série de petits extraits que j'ai repris, donc, du rapport de consultation publique. Puis donc, en fait, l'idée derrière est vraiment de s'assurer que les critères exposés par la population ont bien été retenus. Notamment -- oh! pardon -- notamment le mandat à l'époque était donc de définir où est-ce qu'on pourrait implanter des éoliennes sur le territoire puis les avantages et les désavantages donc de ce type de développement. On peut aussi noter que la population s'est prononcée sur le fait que les éoliennes soient concentrées plutôt qu'éparpillées puis qu'elles soient éloignées le plus possible des zones d'habitation. Donc, ce n'est pas nécessairement sur les cordons dunaires que les éoliennes doivent être placées. Quand les habitants disent « loin des zones d'habitation », ça n'exclut pas les noyaux rocheux directement, parce qu'il y a des espaces sur les noyaux rocheux qui sont loin des habitations, donc ce n'est pas systématique, là.

15 Bon. Après, il y a aussi limiter les impacts sur le paysage, évidemment, mais ce qu'il faut aussi retenir... donc, oui, l'idée aussi de certains... certains citoyens s'étaient dit qu'il fallait peut-être déjà utiliser des sites qui étaient déjà dévastés, comme des terrains contaminés ou proches de la centrale thermique, donc avec ce site-là, bien on s'en va justement sacrifier une nouvelle zone, donc ça ne respecte pas certaines opinions.

20 Aussi, là j'ai directement extrait une intervention à l'époque qui était une question qui avait été posée, donc d'installer des éoliennes dans les dunes. Là, à l'époque, monsieur Tita était intervenu en disant qu'il fallait compte tenir... il fallait tenir compte de la notion d'érosion, et je voudrais insister sur cette donnée-là, notamment par le fait qu'une étude d'Ouranos est sortie il y a quelque temps pour parler justement des impacts que peuvent avoir les changements climatiques, et puis notamment avec le chiffre que d'ici 2050 il y aurait un recul d'environ 80 mètres pour les cordons dunaires, pour les dunes. Donc, si l'éolienne est implantée à partir de 2020, qu'elle aurait une durée de vie de 20 ans, on arrive à 2040 qui est comme un chiffre qui se rapproche de 2050, ça fait qu'on pourrait s'imaginer peut-être qu'il y aurait des complications à ce niveau-là à moyen terme.

30 Aussi, les gens donc s'étaient vraiment prononcés de faire attention aux espèces fauniques et floristiques vulnérables, donc de bien respecter ces aspects-là.

35 Puis une autre revendication de la population est que... qui a de la misère finalement à être vu dans son ensemble, c'est vraiment d'avoir un développement de l'énergie éolienne qui soit intégré à une politique énergétique globale. Donc, en ce moment, on parle d'un parc de six mégawatts, mais si... si on souhaite avoir davantage d'éoliennes, comme justement l'intervenant qui était... qui est passé juste avant moi parlait du... d'autres sites ou d'autres éoliennes. Donc, présentement, on a du mal à voir comment ça pourrait s'implanter ou se dérouler. Donc...

40

Puis il y a aussi : comment, justement, permettre le développement de cette industrie au-delà de six mégawatts si justement les gens veulent que le développement soit ordonné et que l'envergure soit contenue? Donc, ça lève beaucoup d'interrogations.

5 Ça fait que je voudrais vous inviter à regarder à nouveau la carte, notamment on voit très bien que... bon, c'est des suppositions, mais supposez qu'il y a un recul... bien, en fait, le recul des côtes, c'est aussi une submersion marine, là, ça fait que ce n'est pas tant de la mer que peuvent... que la dune peut s'éroder, mais juste par le simple niveau des eaux. Donc, au niveau de la lagune, les eaux aussi pourraient éventuellement atteindre le site d'éoliennes. Aussi, je ne sais pas si sur cette carte vous
10 voyez d'autres espaces si jamais on voudrait ajouter d'autres éoliennes pour avoir davantage de pénétration d'énergie éolienne dans notre réseau pour pouvoir atteindre nos objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

15 Aussi, également, à l'époque de la consultation, en 2007, il y avait un point important qui avait été retenu, notamment qu'on manquait d'information sur les sites où implanter ces éoliennes. Donc, il manquait... il fallait mieux définir les critères, faire des inventaires des milieux sensibles du point de vue environnemental du paysage. Donc là, aujourd'hui, on a un petit peu plus d'informations, mais notamment on n'a pas... on n'a pas eu, à l'époque puis jusqu'à très dernièrement, d'analyses multicritères qui nous permettaient vraiment justement de prendre en compte toutes les contraintes qui
20 ont été définies dans cette consultation publique là, et qu'elles soient techniques, environnementales, mais aussi notamment, aux Îles-de-la-Madeleine, on a un centre de recherche qui aurait pu éventuellement porter ces études-là.

25 Et en réalité, c'est un étudiant de l'Université de Sherbrooke qui nous a apporté, en avril 2016, une étude toutefois intéressante, notamment parce qu'il a procédé justement à une analyse multicritère en superposant donc des calques, et de là il a pu identifier justement des sites avec un beau potentiel d'implantation qui respecteraient les différents critères. Surtout, ce qui est dit dans cette étude, c'est qu'on peut reprendre son... sa trame de travail puis on peut pondérer les critères en fonction de ce qui nous importe le plus en tant que communauté. Donc, si on estime que les critères environnementaux de
30 paysage sont plus importants, on peut augmenter justement la pondération. Donc, ce document est extrêmement intéressant, mais malheureusement, ici aux Îles-de-la-Madeleine, il a très peu été reçu, notamment l'argument qui ressort souvent, c'est que cette personne, monsieur Benjamin Maingueneau, n'est jamais venue aux Îles-de-la-Madeleine, donc il ne peut pas connaître vraiment notre milieu. Toutefois, je pense qu'il a eu dû faire un travail quand même assez objectif, puis si on n'accepte pas le
35 fait qu'il ne soit jamais venu aux Îles et que, du coup, on ne considère pas son étude, pourquoi personne d'autre aux Îles n'a mené une telle étude qui permettrait de nous éclairer aujourd'hui?

Puis enfin, ma question c'est : où va-t-on implanter les prochaines éoliennes?

40

LE PRÉSIDENT :

5 Merci, madame. Je vais vous demander quelque chose, par exemple, cette référence de monsieur... Maingueneau, c'est ça? Vous pourriez la déposer, le lien Internet, vers ce mémoire, là, de... c'est un mémoire ou c'est un essai de l'Université de Sherbrooke?

Mme CAMILLE HEIDELBERGER :

10 Oui, c'est ça, c'est un essai...

LE PRÉSIDENT :

 C'est un essai.

15 **Mme CAMILLE HEIDELBERGER :**

 ... un travail universitaire, oui.

LE PRÉSIDENT :

20 Parfait. Donc, comme ça, les gens qui sont intéressés pourront en prendre connaissance.

Mme CAMILLE HEIDELBERGER :

25 Oui, exactement. Elle est déjà disponible sur notre site Internet, oui.

LE PRÉSIDENT :

30 Parfait. Donc, vous pouvez envoyer ce lien, là, dès que possible, là, à madame Renée Poliquin que vous avez... dont vous avez les coordonnées, vous pouvez les avoir à la table. C'est la même chose pour les mémoires, les mémoires sont adressés à madame Poliquin.

Mme CAMILLE HEIDELBERGER :

35 Très bien.

LE PRÉSIDENT :

40 Bien, je vous remercie pour votre présentation. Mais je vais en profiter pour aller poser une question à monsieur Bourgeois ou à la Régie, je ne sais plus parce que c'est difficile à trancher

exactement le lien. J'imagine que vous avez produit une analyse comparative des lieux potentiels, parce qu'on a vu les cartes, on a vu trois cartes, est-ce qu'il y a un rapport qui a été produit qui permet d'évaluer les...

5 **M. SERGE BOURGEOIS :**

Non.

10 **LE PRÉSIDENT :**

... les tenants, aboutissants, les avantages, inconvénients de chacun?

M. SERGE BOURGEOIS :

15 Non, il n'y a pas de rapport. Les cartes que vous avez vues, oui, effectivement, ça a servi à discuter, à réfléchir. Je pense qu'on dit dans notre présentation qu'on avait quand même une connaissance ici du milieu assez pointue, et les discussions qu'on a eues, l'analyse qu'on a faite et que les documents puis le support cartographique qu'on avait et tous les inventaires qui... et tous les documents qui ont été produits aux Îles-de-la-Madeleine sur le territoire nous permettaient, je pense, 20 humblement de déterminer le meilleur site possible compte tenu de toutes les contraintes. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

25 Donc, la démarche intuitive et la connaissance générale vous permettaient d'y arriver, mais vous n'aviez pas à produire, pour vous, une analyse scientifique consistante de choix de localisation?

M. SERGE BOURGEOIS :

30 Non, pas pour déterminer un site au niveau du schéma d'aménagement, parce que de toute façon on savait, on le voit, que l'implantation d'éoliennes ou le développement des projets va susciter des études beaucoup plus approfondies quand on aura à déterminer l'endroit, le où et le comment, comme on l'a dit tout à l'heure. On avait... à tout le moins, quand on dit une connaissance générale, en tout respect, Monsieur le président, je pense que c'est plus qu'une connaissance générale, je pense qu'on connaît quand même assez bien notre territoire.

35

LE PRÉSIDENT :

40 Oui, je n'en doutais pas, là, ce n'est pas... je ne mettais pas en doute votre question, j'allais juste un peu comme... ce n'était pas consigné comme une démarche scientifique dans un document qu'on appellerait « un rapport »...

M. SERGE BOURGEOIS :

Tout à fait.

5 **LE PRÉSIDENT :**

... rédigé par un consultant?

M. SERGE BOURGEOIS :

10

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

15

O.K. Parfait.

Merci, madame.

Mme CAMILLE HEIDELBERGER :

20

Oui. Merci.

M. ARTHUR MIOUSSE

25

LE PRÉSIDENT :

Je vais inviter maintenant monsieur Arthur Mousse -- « Miousse », excusez. Bonsoir, monsieur Miousse.

30

M. ARTHUR MIOUSSE :

35

Bonsoir. Un bref commentaire, quand même pour vous situer, je suis d'abord citoyen des Îles, à la retraite, mais qui a consacré toute sa vie quand même active professionnelle dans le milieu, dans des dossiers liés au développement global du milieu et dans certains dossiers, justement, peut-être plus près des enjeux qu'on traite ce soir, en environnement. D'ailleurs, j'ai été membre fondateur du groupe Attention Fragîles qui s'est présenté ici ce soir. J'ai milité aussi dans beaucoup d'organisations environnementales et de façon particulière dans le... j'ai été membre aussi en tant que représentant de la Société civile à la Conférence générale des élus, et au moment où on a discuté effectivement d'une meilleure appropriation par les milieux du développement de l'énergie éolienne, et heureusement ça a

40

5 abouti à la création de la Régie intermunicipale. Donc, ça a été quand même des moments importants dans mon parcours, parce qu'il y en a qui m'ont amené ce soir à me prononcer. C'est-à-dire que d'emblée, j'ai trouvé la présentation... quand même, je n'étais pas au fait de tout... comment le dossier avait évolué, mais le... j'ai été aussi, en 2017, commissaire, avec deux autres collègues, de la consultation publique qui s'est menée sur le développement, donc c'est pour ça l'intérêt que j'avais ici d'être ici ce soir.

10 Et c'est ça. Mon commentaire, c'est pour manifester quand même un intérêt comment a évolué le projet, je ne l'ai pas suivi quand même au jour le jour depuis qu'il est... depuis 2007, mais de savoir où il est rendu, et encore avec beaucoup de questions à répondre, et d'ailleurs les audiences ici s'inscrivent dans ce processus-là, mais il m'apparaît quand même que le processus qui a été enclenché à partir de 2007 est quand même respectueux des conclusions de cette consultation-là. Nos recommandations-là, c'est des points de vue qui sont exprimés autrement, mais je sens quand même une belle continuité en respect de ce qui a été prononcé par les personnes qu'on a reçues en audience et à travers les
15 mémoires aussi. Donc, c'est un peu ça, mon commentaire. Je suis nécessairement intéressé de voir comment a évolué... évoluent les autres... vont évoluer les autres étapes, mais je suis confiant d'après la prise en main qu'a le milieu dans ce projet-là. C'est parce qu'il était très clair dans nos recommandations, c'est une appropriation par le milieu du projet, et ça a été le cas, ça aurait pu être autrement, ça aurait pu être un, je ne sais pas, un développeur privé qui arrive avec Hydro-Québec, la
20 commande puis qui procède, mais dans quelle mesure on aurait autant de préoccupations vis-à-vis les enjeux environnementaux, je me questionne ultimement là-dessus.

25 Donc, l'appropriation par le milieu du dossier et le volet aussi... l'implication même financière par le biais de la Régie intermunicipale, pour moi c'est des dimensions nettement intéressantes du projet, donc que je souhaite se réaliser, et enfin, effectivement, pour tenter de faire un pas significatif dans la réduction des gaz à effet de serre. T'sais, on a estimé, là, l'impact que ça pourrait avoir, mais c'est quand même énorme par rapport à ce qu'on a connu jusqu'ici, quelques tentatives pour... au niveau des économies d'énergie, au niveau des résidences et tout, ça a un certain impact, mais jamais comme pourrait l'avoir un projet mené à terme. Voilà. C'était mon commentaire.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Miousse. Merci beaucoup pour votre commentaire.

35

Mme HÉLÈNE CHEVRIER

LE PRÉSIDENT :

40 Je vais inviter maintenant madame Hélène Chevrier.

Pendant qu'elle approche, je poserais une question à monsieur Scantland. Comment a été déterminé le 12 000 tonnes GES équivalent CO₂ dans ce... dans votre étude?

M. GILBERT SCANTLAND :

5

Bien, en fait, c'est tout simplement un calcul des mégawatts produits en fonction des... de l'équivalent tonne pétrole, c'est une donnée qui est connue.

LE PRÉSIDENT :

10

Ah, d'accord. Puis ça a été fait sur la base de la puissance installée?

M. GILBERT SCANTLAND :

15

Puissance installée. Puissance installée et puissance disponible aussi, parce que l'éolienne n'est quand même pas disponible 100 % du temps.

LE PRÉSIDENT :

20

O.K. Donc, le...

M. GILBERT SCANTLAND :

25

Donc, on a estimé un pourcentage de coût de... ce qu'on appelle « un facteur d'utilisation », de l'ordre de 40 %.

LE PRÉSIDENT :

30

Vous avez calculé 40 %?

M. GILBERT SCANTLAND :

Du temps des éoliennes avec...

35

LE PRÉSIDENT :

O.K., donc le 12 000, c'est 40... c'est l'équivalent du 40 % de...

40

M. GILBERT SCANTLAND :

Du 100 %.

5 **LE PRÉSIDENT :**

... du six mégawatts?

M. GILBERT SCANTLAND :

10

Du six mégawatts.

LE PRÉSIDENT :

15

O.K. Vos données de vent actuellement vous donnent...

M. GILBERT SCANTLAND :

C'est qu'on produit en...

20

LE PRÉSIDENT :

... bonne espérance du 40 %?

25

M. GILBERT SCANTLAND :

On produit également à peu près 12... euh! 10 % de la puissance installée de la centrale thermique. Donc, c'est aussi un autre élément important à prendre en considération.

30

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui. Oui, je comprends.

M. GILBERT SCANTLAND :

35

Vous comprenez qu'on est à 10 %...

LE PRÉSIDENT :

40

Mais est-ce que...

M. GILBERT SCANTLAND :

... puis la centrale thermique produit 1 200 tonnes de GES.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez produit un document qui fait ce calcul où ce calcul est consigné, du 12 000 tonnes?

10 **M. GILBERT SCANTLAND :**

Il est consigné, mais de façon interne.

15 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., mais j'aimerais ça, parce que c'est un des arguments majeurs, là, du côté...

M. GILBERT SCANTLAND :

20 Ça va.

LE PRÉSIDENT :

... des bénéfices du projet, j'aimerais bien...

25 Madame Chevrier, je vous écoute.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

30 Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

35 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

40 Bien moi, je suis citoyenne, jeune retraitée, je dirais. Et puis moi, je voyais qu'il y avait... parce que vous vous intéressez aux enjeux, je voyais qu'il y avait un double enjeu là-dedans, il y a un enjeu de préserver un habitat floristique et de produire de l'énergie éolienne afin de diminuer les gaz à effet de

5 serre, et surtout d'avoir des retombées économiques. Alors, dans ces enjeux-là, je pense qu'il y a un
élément qui est comme, je dirais, comme incontournable, à mon point de vue, et je pense que le statut
qui a été donné à cet habitat-là n'est pas frivole, je pense que ça a été pensé et réfléchi et le constat de
la... l'état actuel de la population de corème de Conrad, pas seulement aux Îles-de-la-Madeleine, mais
10 dans le monde, mérite le statut qu'on a attribué à ce secteur de la Dune-du-Nord. Et, à ma
connaissance, une plante ne vit pas toute seule. Donc, quand on parle de l'habitat, c'est toutes les
conditions et le reste du monde vivant qui permet à cette plante de vivre, de se reproduire. Ça fait que
dans ce... de cette façon-là, moi, je ne pense pas qu'on puisse déplacer l'habitat. Je pense que dans les
15 mesures compensatoires, je disais ça à monsieur Scantland tout à l'heure, je ne pense pas qu'on va
aller créer un habitat où le corème va être heureux. Il y a quelque chose... en tout cas, j'aimerais
peut-être que la question me soit... poser la question : est-ce que les experts en biodiversité s'imaginent
que c'est faisable? O.K., ça, je vous dis, moi je n'arrive pas à le croire.

20 Donc, si ça est et que, bon, le statut n'est pas frivole et c'est... ça doit demeurer, il faut donc qu'on
essaie de trouver des modifications à faire au projet. Et dans le projet, il y a comme deux grandes
questions... bien, plus que deux grandes, mais en tout cas, mettons qu'il y en a deux : est-ce qu'il y a
d'autres sites où est-ce qu'on peut faire un parc éolien? Et je pense que... je suis contente que les
deux... les deux qui étaient dans l'air, là, soient nommés, là, le projet dans la... sur l'île dans la lagune,
qui est une zone qui n'a pas de zonage, de ce que j'ai pu comprendre tout à l'heure, ça devrait être
étudié...

LE PRÉSIDENT :

25 Ça, juste... je pense qu'il est mentionné qu'elle était zonée conservation.

M. SERGE BOURGEOIS :

30 Station de conservation.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

35 Les lagunes?

M. SERGE BOURGEOIS :

40 L'îlot qui est dans la lagune.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

O.K. Bon. Bien, ça ne serait pas... bon, ça serait à voir.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

5 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

10 En tout cas. Et l'autre qui est... et il y en a peut-être d'autres. L'autre qui a été fait par l'étudiant de maîtrise de Sherbrooke. Donc, il y a... on peut regarder justement s'il y a d'autres sites. Au fait, ça peut être aussi en milieu lagunaire, on n'a pas fait d'étude là-dessus, ce que vous avez
15 nommé le *off shore* tout à l'heure, je pense que ça pourrait être considéré. Ça pourrait être aussi considéré, est-ce qu'il faut... en tout cas, disons qu'il y a le site, puis ensuite il y a les types d'éoliennes qui répondraient aux besoins de production de six mégawatts, si on veut absolument avoir six mégawatts. Alors, est-ce qu'on pourrait avoir des éoliennes plus petites, plus nombreuses, plus simples, et cetera, et cetera? Est-ce que ça pourrait répondre aussi à des besoins spécifiques comme, par
20 exemple, la mine de sel, elle, elle -- j'allais dire, « elle bouffe », là, mais ce n'est pas ça, elle -- au secours, qu'est-ce qu'elle fait?

M. SERGE BOURGEOIS :

20 Elle consomme.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

25 Elle consomme.

LE PRÉSIDENT :

Elle consomme.

30 **M. SERGE BOURGEOIS :**

Consomme.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

35 Elle consomme quatre mégawatts à elle toute seule. Je pense que l'idée d'installer des éoliennes spécifiquement pour la mine, ça serait déjà quelque chose d'intéressant. Et peut-être qu'il y a... oui, c'est ça. Donc, il y a ça, ça peut être peut-être aussi les institutions qui déjà veulent... veulent se... avoir un peu moins de consommation en source pétrolière. Donc... puis il y a aussi que le projet qu'on nomme là,
40 qui est pour faire du... des... une réduction des émissions de gaz à effet de serre, il y a peut-être aussi

d'autres façons avec d'autres sources renouvelables aussi. C'est que ce n'est pas... ce n'est pas obligatoire que ce soit que ce projet-là qui nous réduise les gaz à effet de serre. Ça fait qu'il y a tout ça qui est à considérer. Bon. Donc, si je ne veux pas tout dire, je poserais la question à Hydro-Québec, est-ce que c'est possible de reporter, encore une fois, votre appel de propositions?

5

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Cliche.

10

M. YVAN CLICHE:

L'appel de propositions a déjà été reporté deux fois pour un délai...

15

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Oui, puis une troisième?

20

M. YVAN CLICHE:

... pour un délai de 12 mois et un autre de 18 mois. Et pour le moment, le processus est lancé et on attend les propositions au mois d'octobre. Et... voilà. Donc, pour nous, le projet suit son cours.

25

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et comment se fait un report?

30

M. YVAN CLICHE:

Dans les deux derniers cas, ça a été à la demande du milieu local d'une... la première fois, pour s'assurer de la conformité du site, et la deuxième fois pour installer un mât de mesure de vent. Donc, c'était suite à des demandes qui avaient été adressées à Hydro-Québec par la communauté locale -- par le représentant du milieu... les représentants du milieu local.

35

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et dans les deux cas, le projet ne pouvait pas se faire parce qu'on est zoné habitat floristique protégé? Et là, vous allez me dire, c'est le milieu local?

40

M. YVAN CLICHE:

5 Bien, c'est... la première fois, c'était la conformité du site, la deuxième fois, on voulait installer un mât de... un mât de mesure de vent avec des données qu'on transmettrait aux soumissionnaires potentiels de manière à s'assurer une configuration du projet plus juste, là, sur le plan technique.

LE PRÉSIDENT :

10 O.K. Permettez-moi juste de regarder un petit élément que j'ai noté dans mes lectures. Je vous reviens. Attendez, attendez, j'en ai trop. Je vais laisser faire. Dans un document -- et c'est ça qui est plate, peut-être que monsieur Beudet peut regarder s'il peut le trouver -- mais dans un document qui a été produit en 2005 sur la stratégie énergétique du Québec, on annonçait que le projet éolien serait réalisé en 2007, il serait réalisé, et c'est comme ça que c'est écrit dans ce document de stratégie énergétique, je suis sûr que monsieur Beudet va retrouver la référence exacte. Donc, ça se fait, quand même, retarder des choses, parce que si depuis 2007 on ne l'a pas fait, on est en 2017...

M. YVAN CLICHE:

20 Le développement d'un projet éolien aux Îles-de-la-Madeleine, ça remonte à très loin, ça fait très...

LE PRÉSIDENT :

25 Oui.

M. YVAN CLICHE:

30 ... depuis très longtemps qu'Hydro-Québec et la communauté envisagent un projet éolien. Il y a eu effectivement diverses tentatives, c'est dans l'agenda depuis très longtemps, et puis depuis les dernières années les conditions ont été réunies pour qu'on puisse finalement procéder à un appel de propositions en partenariat avec le milieu local.

LE PRÉSIDENT :

35 Donc, ça peut être reporté, pour répondre à la question de madame, sur demande de la municipalité?

M. YVAN CLICHE:

40 Si...

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Bien...

5 **M. YVAN CLICHE:**

Si une demande nous est adressée, on va l'analyser et...

10 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

M. YVAN CLICHE:

15 ... on répondra...

LE PRÉSIDENT :

À la demande. Parfait.

20 **M. YVAN CLICHE:**

... dans les délais prescrits.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Parfait.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

30 Bien, la suivante, ça va être une double question : est-ce que la demande pourrait venir du gouvernement ou du ministère de l'Environnement et de sa direction de la biodiversité?

35 Et mon autre question, c'est justement pour le gouvernement aussi ou pour le... est-ce qu'on pourrait demander que le projet, qui actuellement n'est pas connu sous tous ses aspects, que ce soit soumis aux procédures normales d'études d'impacts avec possibilité d'audience publique comme l'article 18 le suggère -- le « suggère » -- l'impose?

40

LE PRÉSIDENT :

O.K. Peut-être on va laisser monsieur Lanier répondre à ça depuis Québec. Je pense qu'il est en... il est en ligne.

5

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Bonsoir.

10

LE PRÉSIDENT :

Je viens de comprendre le signe de mon... de mon collègue de droite. Donc, allez-y, monsieur Lanier, je...

15

M. JEAN-PIERRE LANIER:

Merci.

20

LE PRÉSIDENT :

Et après on aura quelques questions pour vous.

25

M. JEAN-PIERRE LANIER:

Peut-être juste situer la question. La question est-elle bien : est-ce que la direction de l'expertise en biodiversité peut demander un report du projet?

30

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Oui.

35

LE PRÉSIDENT :

À Hydro-Québec.

40

M. JEAN-PIERRE LANIER:

À Hydro-Québec? Et bien, dans la...

LE PRÉSIDENT :

Et de...

5 **M. JEAN-PIERRE LANIEL:**

10 Non, dans... dans la situation actuelle, je vous dirais que non, ce n'est pas dans les mandats du ministère comme tels. Par contre, dans le cadre du dossier actuel, évidemment on a l'obligation d'analyser une demande de projet. Ça fait qu'évidemment, à travers les différentes discussions qui auront lieu puis l'analyse qui en sera faite, il faudra décider en bout de piste d'une orientation et éventuellement d'une autorisation ou non du projet, mais je ne pense pas que le ministère de l'Environnement comme tel irait jouer dans les plates-bandes d'Hydro-Québec dans ce sens-là. Je pense que c'est un processus qui existe en région depuis longtemps. Le nerf de la guerre se passe, à mon avis, au sein du processus actuel, pour le ministère, d'une consultation publique puis d'une orientation sur le projet. Donc, non, le ministère, je ne crois pas qu'il va aller influencer Hydro-Québec pour dire : « Ne faites pas... ne faites pas d'appel à projets », dans ce cas-là.

LE PRÉSIDENT:

20 Hum hum.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

25 Bien, ma deuxième question était...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

30 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

35 ... dans la procédure actuelle, est-ce qu'on pourrait comme recommander que le projet qui actuellement a beaucoup de... à déterminer, pas connu, peut-être que ci, peut-être que ça, est-ce que quand le projet sera défini, est-ce qu'on peut le soumettre à la procédure normale...

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

40 Actuellement... actuellement je pourrais référer à la personne du ministère qui est dans la salle, qui connaît plus l'aspect légal et réglementaire lié à la *Loi de la qualité de l'environnement*, parce que la Direction de l'expertise en biologie est surtout -- en biodiversité -- est surtout appesée sur la *Loi des*

espèces menacées et vulnérables et non pas sur l'aspect de la qualité de l'environnement.

LE PRÉSIDENT:

5 Parfait. Madame Bellavance.

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

10 En fait, pour qu'un projet soit soumis aux évaluations environnementales, c'est des projets dont la puissance est supérieure à 10 mégawatts. Donc, compte tenu que le projet est de six mégawatts, il n'est pas soumis à une évaluation environnementale, donc il ne va pas à la Direction des évaluations environnementales, ça va être un projet qui va être déposé directement à la Direction régionale et c'est moi qui vais l'analyser.

15 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

20 Mais l'article 18...

LE PRÉSIDENT:

25 Permettez-moi, madame...

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

30 Oui.

LE PRÉSIDENT :

35 Je vais prendre la parole là-dessus. Donc, au moment où il y aura besoin d'autorisation pour le projet, ce sera en vertu de l'article 22 de la Loi...

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

40 22.

LE PRÉSIDENT :

... que ça sera fait?

5 **Mme LORRAINE BELLAVANCE :**

Exact.

LE PRÉSIDENT:

10

Est-ce que le ministre a toujours, en vertu de la *Loi de la qualité de l'environnement*, la possibilité de mandater le BAPE pour tenir une consultation, une enquête publique en vertu de l'article...

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

15

22?

LE PRÉSIDENT :

20

Non, 6.3?

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

25

Ah, là je ne pourrais pas vous répondre.

LE PRÉSIDENT:

30

Vous ne pourriez pas me répondre? Mais je peux me permettre de répondre! Non, mais étant donné que c'est le BAPE, si vous me permettez, je vais répondre, on pourra valider. Le BAPE reçoit les mandats du ministre et si le ministre considère qu'il y a lieu qu'il y ait une audience publique ou consulter... on n'appellera pas « une audience publique » parce que c'est en vertu du 31.1, mais une enquête publique en vertu de ça et c'est une demande qui vient du milieu, il est de son bon loisir, comme j'ai mentionné dans mon discours, de mandater le BAPE pour en tenir une, mais c'est à lui à décider...

35

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Et si ce n'est pas frivole?

40

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

Mais ce n'est pas prévu dans la loi.

5 **LE PRÉSIDENT:**

Non, il n'y a pas de questions ici de frivolité...

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

10

Non non, je sais bien.

LE PRÉSIDENT :

15

... parce que la frivolité s'applique dans l'article... dans la séquence des articles 31.1 et suivants.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

20

O.K.

LE PRÉSIDENT :

25

Et ici c'est lui, selon l'analyse qu'il en fait, et si la majorité du dossier est vidée ici, je ne sais pas comment il va réagir, mais c'est son potentiel. Il est... ceci n'est pas exclu, la *Loi de la qualité de l'environnement* le permet.

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

30

O.K.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

35

Je vais terminer avec une petite chose. Dans ce genre de projets là, où est-ce que techniquement on est capable -- je pense qu'on est capable de dresser des éoliennes -- dans ce projet-là, je pense qu'il faut se poser la deuxième question : est-ce que c'est souhaitable? Et c'est... c'est habituellement ce volet-là qui correspond à : est-ce que... est-ce que pour aujourd'hui, pour demain, pour... et cetera, c'est acceptable? Alors...

40

LE PRÉSIDENT:

Parfait.

5 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

... je vous rappelle ça. Et je pensais vous remettre, si... je ne sais pas s'il faut que ce soit rendu public, mais lorsqu'il a été question de faire le zonage industriel dans cette section, moi je m'étais opposée et j'avais à ce moment-là essayé de démontrer le... je dirais, le... ça s'appelait... mais c'était dans la Dune-du-Sud qui... parce qu'il y a déjà...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

15

Mme HÉLÈNE CHEVRIER.

... il y a aussi une zone industrielle en Dune-du-Sud, là, qui est hautement fragile aussi, hein, ça s'intitulait : « La Dune-du-Sud unique et exceptionnelle, mais en danger. »

20

LE PRÉSIDENT:

Parfait. Donc, quand vous allez déposer votre mémoire, vous êtes libre de mettre les pièces que vous voulez annexer à ça.

25

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

D'accord.

30 **LE PRÉSIDENT :**

C'est votre droit, donc je vous laisse décider ça.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

35

O.K. Bon, bien je vous remercie.

LE PRÉSIDENT:

40

Merci.

Je vais rester avec monsieur Lanier parce que vous avez soulevé quelque chose d'intéressant, que l'habitat floristique ce n'est pas quelque chose qu'on établit de façon frivole, donc ça a été réfléchi, ça a été mûri, donc qu'est-ce qui vous a amené à définir ces limites particulières à l'habitat floristique? Quels étaient les critères qui ont été considérés pour arriver à cette définition-là?

5

M. JEAN-PIERRE LANIER:

Vous me laissez une petite seconde, je pense que j'ai un beau document de référence quelque part...

10

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

15

M. JEAN-PIERRE LANIER:

... dans ce document-là ici.

LE PRÉSIDENT:

20

Peut-être que pendant que vous le cherchez, je peux donner la référence dont je parlais tout à l'heure, d'Hydro-Québec, c'était dans *La stratégie énergétique du Québec, 2006-2015*, où c'est écrit :

25

« *Il est annoncé que le projet-pilote de couplage éolien-diesel devrait être fonctionnel aux Îles à l'été 2007.* »

Donc, ça vient de loin, puis évidemment ça a amené, je pense, le débat sur la consultation, là, Commission consultative sur l'énergie éolienne, et tout, il y a eu une démarche, après, là, je le comprends tout à fait, mais c'est quand même annoncé depuis... depuis longtemps.

30

Monsieur Lanier.

M. JEAN-PIERRE LANIER:

35

Ne bougeons pas. J'avais un petit peu de papier en main pour répondre à ça. Déjà, je pense que je ne m'éloignerai pas trop de la décision qu'a faite le gouvernement à l'époque sur la base, effectivement, qu'au Québec, on ne retrouve du corème qu'aux Îles-de-la-Madeleine, dans certains habitats, et puis qu'il y a deux habitats particuliers sur quatre qui ont mérité un statut, justement en raison de la grande précarité de la présence de l'espèce dans le nord-est de l'Amérique du Nord en particulier, donc on ne retrouve pas ça partout. Mais j'essaie de retrouver ma bonne fiche et je tombe

40

sur l'autre espèce, ce que je ne veux pas. Idéalement, je tomberais sur le décret pour mieux l'expliquer. Est-ce que vous pouvez me revenir dans quelques minutes?

LE PRÉSIDENT:

5

Oui, je peux vous revenir dans quelques minutes.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

10

Ou je vous réponds...

LE PRÉSIDENT :

... et j'aurais quelques autres questions...

15

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Ah, mais peut-être me lancer ça...

20

LE PRÉSIDENT:

En même temps? Vous pouvez regarder...

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

25

Oui.

LE PRÉSIDENT :

30

... puis faire... trouver en même temps?

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Oui.

35

LE PRÉSIDENT:

Bien, en fait, advenant que le projet est autorisé...

40

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Oui?

5 **LE PRÉSIDENT :**

... est-ce qu'il existe encore un habitat floristique protégé?

10 **M. JEAN-PIERRE LANIEL:**

Dans ce cas-là, en fait, dépendamment de l'empiétement, évidemment, -- bon, ici les lumières viennent de fermer, il est tard ici à Québec.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, c'est ça, il est l'heure où on ferme les lumières dans les salles.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

20 Je vais essayer d'aller rallumer. Bien, je vais vous répondre dans le noir, c'est peut-être une plus belle réponse que si vous me voyez.

LE PRÉSIDENT:

25 Moi, je vous annonce que l'ascenseur ne fonctionne plus.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

30 Ah, bien ça ne va pas bien, je vais prendre les marches. Là, je suis en train de perdre tout le fil de la question, mais en effet...

LE PRÉSIDENT:

35 Ça vous prendrait une lampe frontale.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

40 ... s'il y a une restriction... s'il y a une destruction telle de l'habitat floristique, qu'il y a des endroits qu'on ne peut plus qualifier comme un habitat du corème, évidemment suite à l'autorisation, il va falloir modifier le plan -- merci beaucoup -- le plan qui décrit l'habitat floristique. Donc, oui, certainement qu'il y

a une implication à ce niveau-là. Si les structures en place, les travaux qui ont été faits ont eu un impact fort sur une partie de l'habitat floristique actuel, c'est certain que le ministère va considérer faire une recommandation de modifier l'habitat floristique existant, probablement d'en retirer, là, sa... une certaine partie de ce qui existe actuellement.

5

LE PRÉSIDENT:

Et donc, est-ce que l'habitat floristique protégé peut continuer en dessous des éoliennes ou il va se retrouver aux limites...

10

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Bon. Bien, en fait, ça va se retrouver...

15

LE PRÉSIDENT :

... des droits fonciers qui seront donnés à concéder?

20

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

En fait, les nouvelles limites vont probablement exclure les parties qui auront été altérées significativement. Donc, à ce moment-là, le parc éolien...

25

LE PRÉSIDENT:

Donc, il pourrait y avoir des... à l'intérieur...

30

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Pardon?

LE PRÉSIDENT:

35

Parfait. Donc, si je comprends, à l'intérieur des trois éoliennes, s'il y a des segments où le corème n'a pas été touché, il demeurerait zoné conservation dans un zonage industriel?

40

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

En fait, il est déjà zoné conservation parce que c'est un statut légal d'habitat floristique. Donc, ce qu'on viendrait faire, c'est simplement modifier les limites de l'habitat floristique. Le zonage du schéma

d'aménagement qui est par-dessus lui donne une vocation industrielle, mais, en fait, la désignation légale de ce milieu-là, c'est un habitat floristique.

LE PRÉSIDENT:

5

O.K. Donc, ça demeurerait... il n'y aurait pas de changement au plan d'affectation des terres publiques?

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

10

Non. Mais le zonage a déjà été modifié, là.

LE PRÉSIDENT:

15

Mais pas encore au plan d'affectation? Il a été...

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

20

Bien...

LE PRÉSIDENT :

... modifié au schéma d'aménagement, je comprends?

25

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Il a été modifié au schéma d'aménagement.

LE PRÉSIDENT:

30

O.K. Parce que sur le site Web du ministère, il est encore zoné...

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

35

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

40

O.K.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Et là, je poursuis ma recherche, avez-vous une autre...

5 **LE PRÉSIDENT:**

Oui. Allez-y, allez-y. Je vais appeler la personne suivante puis quand vous la trouvez, vous me faites signe.

10 **M. JEAN-PIERRE LANIEL:**

Oui.

15

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DES ÎLES
Mme VÉRONIQUE DÉRASPE

20

LE PRÉSIDENT :

La personne suivante. Où est-ce que je suis rendu? Madame Véronique Déraspe. On dit le S, « madame Déraspe »...

25

Mme VÉRONIQUE DÉRASPE :

Oui.

30

LE PRÉSIDENT :

... excusez-moi.

Mme VÉRONIQUE DÉRASPE :

35

Merci. Donc, Véronique Déraspe, de la Société de conservation des Îles.

LE PRÉSIDENT :

40

Parfait.

Mme VÉRONIQUE DÉRASPE :

5 J'ai deux questions, une question qui vient de s'ajouter avec le propos de monsieur Laniel, puis
une autre question également que j'avais... au début de la rencontre d'aujourd'hui. Donc, la Société de
conservation des Îles, c'est un organisme de conservation des terres privées sur le territoire des
10 Îles-de-la-Madeleine qui a été créé en 97 par des Madelinots qui étaient soucieux de protéger le
patrimoine naturel, comme les forêts, les milieux humides, les falaises, les îlots, les buttes, les dunes.
Depuis sa création, l'organisme protège 228 hectares de terres privées aux Îles, notamment du côté du
Havre-aux-Basques où est-ce qu'il y a également du corème de Conrad, donc on protège d'autres... des
habitats similaires qui protègent l'espèce.

15 Nous, ce qu'on protège, bien c'est l'écosystème en entier, parce que c'est l'écosystème...
l'écosystème qui soutient toute la diversité qui... faisant des Îles le paysage exceptionnel que vous
voyez en sortant de chez vous le matin ou bien en mettant le pied à terre lors de vos vacances aux Îles.
Donc, pour nous, ce n'est pas de protéger une espèce qui est l'essentiel, mais c'est l'écosystème qui
soutient toutes les interactions à... qui soutient les interactions entre chaque espèce finalement. Ce qui
fait qu'une espèce survit, ça prend différentes conditions, c'est des conditions qui sont parfois
complexes, un peu comme le dossier dont on parle aujourd'hui.

20 De manière générale, la Société de conservation est en faveur du projet d'éoliennes parce que,
selon nous, le gain de la réalisation d'un tel projet c'est suffisant... suffisamment grand pour considérer
son implantation dans notre paysage pourtant fragile, morcelé puis exigu. Donc, un peu comme toutes
les personnes qui sont passées avant moi, on est d'accord pour tout ça, mais on est quand même
25 soucieux de l'impact que ça pourrait engendrer, soit la réalisation du projet en soi, mais aussi toute
l'organisation mécanique de tout ça, là, le... amener... monter les éoliennes, parce qu'une fois établies,
je pense que l'impact est moindre, mais c'est la construction, l'installation des différentes éoliennes qui
peuvent être impactantes pour le milieu.

30 Ce qu'on souhaite, c'est... on croit qu'il est possible d'intégrer cette ressource-là dans notre milieu,
mais en guidant les promoteurs, c'est très important, dans la réalisation du projet, en les forçant à
innover aussi pour amoindrir leur impact dans le milieu, parce que c'est... on croit que le projet qui est
soumis aujourd'hui, bien c'est... c'est quand même dans un habitat qui est peu commun, comme l'ont dit
les autres personnes avant moi, c'est dans un écosystème qui est très, très fragile de la moindre... de la
moindre activité. Donc, les forcer à innover, en se servant d'exemple... pour servir aussi d'exemple
35 ailleurs éventuellement, mais en se servant des erreurs qui ont été faites ailleurs dans le monde. Aussi
en employant les ressources locales comme les organismes d'ici qui ont l'expérience, l'expertise,
l'habitude de travailler aussi avec toutes les contraintes de terrain, puis parce qu'on se creuse aussi déjà
la tête pour réduire notre empreinte dans le milieu. Donc, on a... c'est pour faire un peu le topo.

5 On a deux questions. Vu qu'on ne connaît pas beaucoup les éoliennes, bien on se demandait, est-ce que... on sait qu'il y a un mouvement horizontal, donc une répercussion dans le milieu au niveau des turbulences qui peuvent être créées par les pales, donc à l'horizontale comme ça. Mais à la verticale, c'est quoi la bulle de protection, on pourrait dire, ou la zone que ça peut créer des turbulences en hauteur? Par exemple, est-ce que les turbulences engendrées par un mouvement des pales pourraient atteindre ou avoir un impact sur milieu au sol, sur la végétation, sur le sol, finalement? Donc, on ne sait pas trop à qui s'adresser.

10 **LE PRÉSIDENT:**

Hum hum. Je pense qu'on peut adresser la question à monsieur Scantland.

M. GILBERT SCANTLAND :

15 Je vais repasser la balle à François pour ces aspects-là.

LE PRÉSIDENT :

20 C'est bon. Monsieur Tremblay.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

25 Merci. Oui, la question de la... la question de l'effet du sillage, là, au niveau du sol, je ne connais pas d'études qui ont été faites précisément là-dessus, mais c'est des questions que j'ai déjà reçues, et ce qu'on avait fait, c'est qu'on avait modélisé la turbulence et voir à quel moment ça pourrait théoriquement toucher le sol, et c'était quand même très, très loin derrière, si jamais il y avait un effet, et l'effet était rendu pas mal atténué. Donc, en fait, c'était négligeable, d'après les calculs des ingénieurs avec qui je travaillais à ce moment-là. La question avait été posée dans un autre contexte qu'un milieu dunaire, là, c'était plutôt par rapport à l'assèchement des cultures, là, c'était dans des parcs plutôt en milieu agricole, mais au terme de ça, là, le calcul des ingénieurs, c'était que c'était négligeable et, en fait, il n'y avait probablement aucun effet de la turbulence au niveau du sol.

Mme VÉRONIQUE DÉRASPE :

35 O.K.

LE PRÉSIDENT:

40 Je peux poursuivre un peu sur ça, parce que j'aimerais savoir si, au-delà de la turbulence, s'il y a des études, à votre connaissance, qui ont étudié l'effet thermique et sur l'humidité relative au sol du

fonctionnement d'éoliennes et ultimement sur le bilan carbone des plantes?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

5 Je ne connais pas d'études dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT:

O.K.

10

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Honnêtement, je ne vois pas... je ne vois pas le lien, là, qui pourrait y avoir par rapport à l'humidité, mais peut-être que je... il faudrait peut-être me l'expliquer, là.

15

LE PRÉSIDENT:

Parce qu'il y a une étude qui a été faite en Écosse par des chercheurs sur comment les éoliennes, les turbines peuvent modifier la température et l'humidité, c'est quand même des... ils l'ont fait en Écosse, donc c'est des études assez sérieuses, ça a été fait par un regroupement de chercheurs de cinq universités. Et dans cette analyse, ils arrivent à la conclusion qu'il y a un effet thermique léger, donc une augmentation de la température au sol qui peut être de l'ordre de 0.18 degrés, ce n'est quand même pas très élevé, et ça a des accumulations possibles sur l'effet sur les plantes et que ça pourrait... il y a une hypothèse à l'effet que ça pourrait avoir un effet sur l'accumulation de carbone, donc sur la formation des feuilles, possiblement sur la formation des fruits, possiblement sur... Je vais déposer la référence, si vous voulez, sur le site du BAPE, vous pourrez y jeter un coup d'oeil.

20

25

Donc, au ministère, étiez-vous au courant d'effets possibles autres sur l'habitat? Parce que là, l'habitat, on comprend que ce n'est pas juste l'espèce, c'est l'espèce et les dynamiques écologiques qui se trouvent dans le milieu et il y a les conditions biologiques, chimiques et physiques.

30

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Oui, tout à fait, mais dans le cas de l'analyse actuelle qui porte surtout sur les espèces menacées et vulnérables, donc le champ d'application qu'on regarde à notre Direction actuellement, on a quand même posé la question pour savoir l'effet, par exemple, d'éoliennes sur la végétation qu'on peut retrouver en pourtour, puis aux évaluations environnementales, bien qu'il n'y ait pas eu de suivi spécifique demandé suite à l'installation d'éoliennes, on nous a répondu qu'à travers... qu'à travers les recherches qu'eux ont menées, ils n'ont jamais trouvé d'évidence que la végétation située à proximité d'une éolienne allait être changée de façon importante. Par contre, c'est le seul élément qu'on a pu

35

40

obtenir. On n'a pas d'autres éléments à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT:

5 D'accord. Puis est-ce que vous vous en sortez dans votre gros document?

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

10 Oui, je m'en sors. En fait, ce que j'ai, c'est le décret qui peut peut-être aider, parce qu'avec le décret de l'identification ou de la désignation de l'espèce comme une espèce menacée, il y a évidemment un rapport qui accompagne ça puis qui décrit un peu pourquoi le corème a été désigné. Et par la suite, évidemment, j'ai aussi la lettre qui avait été envoyée, je pense, à l'époque à la Municipalité pour signifier... signifier qu'il y avait dorénavant un habitat... deux habitats floristiques identifiés notamment pour le corème.

15 Je peux peut-être vous faire part de ça. Mais, en gros... en gros, ce qui peut ressortir, c'est qu'au Québec, il y a du corème à un seul endroit, c'est aux Îles-de-la-Madeleine. La façon qu'on calcule l'importance de ces sites-là, c'est par les occurrences, donc des endroits où est-ce qu'on retrouve des populations dans un habitat suffisamment bien protégé pour assurer la survie de l'espèce à long terme. Donc, dans l'identification du corème comme espèce menacée, voici un peu la conclusion du rapport qui avait été produit à l'époque par -- je vais chercher les bons noms pour ne pas dire des bêtises -- et qui était en soutien justement à la désignation, par Couillard, Pelletier et Gagnon, à l'époque, en 96 :

25 *« Plusieurs éléments font du corème de Conrad une espèce dont la conservation devrait être prioritaire au Québec. Comme nous l'avons vu, il appartient à un petit genre dont il est l'unique représentant en Amérique. Son aire de répartition globale peu étendue se limite à la plaine côtière atlantique où son habitat est peu fréquent. Au Québec, il n'est connu que de quatre secteurs des Îles-de-la-Madeleine où il occupe au plus trois kilomètres carrés de dunes fixées, habitat fragile et dynamique déjà restreint sur le territoire. Le corème croît essentiellement sur des terres du domaine public. »*

30 Ce qui venait faciliter aussi la désignation d'un habitat floristique, vous comprendrez.

35 *« Jusqu'à présent, les véhicules tout-terrains ont circulé -- à l'époque, en 96 -- librement dans son habitat multipliant les sentiers et ces derniers ont détruit plusieurs individus de corème en plus de perturber son habitat. Même si certaines mesures ont été prises pour restreindre la circulation, il semble que cela ne saurait suffire pour assurer le maintien de l'espèce à long terme compte tenu de la faible densité de certaines populations de l'apparence... de l'absence apparente d'expansion, du phénomène d'afforestation et des pressions de développement sur son habitat. »*

40

5 Et suite à ce processus-là, et bien a été lancée aussi l'identification de deux sites pour en assurer la protection, donc pour exclure les activités qui sont nocives à la plante, donc créer des habitats floristiques. Puis ce que je retrouve dans la lettre qui avait été envoyée le 31 octobre 2007 à la Municipalité, on citait notamment comme objectif que :

10 « *La protection de ces milieux naturels témoigne de la volonté du gouvernement du Québec de sauvegarder les éléments les plus fragiles de sa biodiversité. Dans ce cas-ci, il s'agit de plantes très rares, dont deux ne se trouvent nulle part ailleurs au Québec, soit l'Aster du Saint-Laurent et le corème de Conrad.* »

15 Donc, c'est à partir de ces éléments-là que l'identification de certaines portions d'habitat, de deux des plus belles occurrences sur quatre, donc je pense que c'est la première et la troisième occurrences en priorité qui ont été identifiées comme des habitats floristiques. Je réponds à votre question?

20 **LE PRÉSIDENT:**

Bien, en fait, ma question c'est : comment a été définie la fameuse ligne jaune sur votre plan? Comment a été défini le plan de protection? Pourquoi ce plan-là va presque jusqu'à la route 199?

25 **M. JEAN-PIERRE LANIEL:**

Bien... O.K.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Pourquoi il exclut les lagunes? Pourquoi...? Qu'est-ce que...? Ce n'est pas frivole, là, vous n'avez pas dit : « C'est la dune », là, « On prend la dune », là...

35 **M. JEAN-PIERRE LANIEL:**

Non, sûrement pas.

40 **LE PRÉSIDENT .**

... il doit avoir une réflexion?

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Sûrement pas mais, un, on comprend que l'endroit de prédilection où le corème pousse, c'est dans les dunes fixées, donc déjà ça vient limiter l'habitat, donc ce n'est pas la partie des dunes qui

bouge constamment, c'est une partie qui est plus stable, et on retrouve d'autres types de végétation.

5 Ensuite, la section qui a été protégée, ça a été fait de façon à tenter de recouper toute l'occurrence qui a été documentée à ce moment-là. Et j'imagine que les inventaires, on mentionnait tantôt... monsieur Tremblay mentionnait des inventaires plus récents, mais avant ça, ça remontait quand même en... j'ai deux mille...

LE PRÉSIDENT :

10 2015.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

15 ... vraiment avant la création de l'habitat floristique. Puis ce qui a été fait, c'est qu'on a recoupé l'occurrence. L'occurrence, c'est la série de points de répartition du corème, un peu partout dans le milieu, et ensuite on fait un trait qui vient identifier les habitats potentiels où cette espèce-là va s'établir ou est établie, donc c'est un peu de cette façon-là. Ce que je peux faire cependant, c'est, de retour au bureau demain, m'assurer de voir s'il y a un document qui vient expliquer ou encore de produire un document qui vient expliquer comment l'habitat a été fixé... la superficie, la ligne de l'habitat, a été fixée dans le cas de...

LE PRÉSIDENT :

25 O.K. Ça serait apprécié.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

... de la Dune-du-Nord.

LE PRÉSIDENT:

Oui, ça serait apprécié, parce que dans le fond c'est plus que juste les localisations, c'est plus que juste la répartition...

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Oui, mais c'est une approche...

LE PRÉSIDENT :

... de l'habitat.

5 **M. JEAN-PIERRE LANIEL:**

Oui, mais c'est une approche qui est faite à partir d'une méthodologie spéciale développée aux États-Unis par Nature Serve pour identifier des occurrences. Dans le calcul de ces occurrences-là, on couvre un certain territoire, ce n'est pas juste les points d'observation, donc ensuite c'est la relation avec l'habitat. Mais je vais fouiller la question pour vous trouver quelque chose demain.

10

LE PRÉSIDENT:

Oui, je pense que je vais passer à une autre question, puis je...

15

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Et j'envoie ça...

20

LE PRÉSIDENT :

Une autre question de...

25

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Excusez-moi, j'envoie ça à madame Poliquin?

30

LE PRÉSIDENT:

Vous envoyez ça, oui, vous envoyez ça à madame Poliquin. Merci.

35

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Merci.

40

LE PRÉSIDENT:

Oui?

Mme VÉRONIQUE DÉRASPE :

5 Donc, pourquoi je posais cette question-là, c'était parce que pour l'installation d'éolienne finalement aussi il faut dégager le sol dans l'aire de travail puis... en coupant ou en retirant la couche... en coupant la végétation ou en retirant la couche superficielle, donc on s'imagine qui va avoir lieu pour mettre l'éolienne en place, il faudrait s'assurer que pendant la période de travail ou après, lors du mouvement de... je ne sais pas c'est quoi le nom des pièces, là, mais en tout cas...

10 **LE PRÉSIDENT:**

Hum hum. Les pales?

15 **Mme VÉRONIQUE DÉRASPE :**

20 Les pales, de... vu qu'il y a des cahots d'air à proximité, donc des plaques où il n'y a pas de végétation qui protège finalement le sol, c'est des cuvettes de sable libre, il n'y a pas de végétation dessus, il faut s'assurer que ça n'ait pas un impact puis que ça augmente finalement l'érosion ou la dégradation du milieu dû au fait qu'il y a un mouvement de sable engendré par les travaux ou par le système mis en place, là, par la suite. Donc, par exemple, pendant la période de travail, il faudrait peut-être protéger le mouvement du sable avec des tapis quelconques pour ne pas laisser justement le sable en mouvement libre, sans protection.

25 **LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Est-ce que vous avez une deuxième question?

30 **Mme VÉRONIQUE DÉRASPE :**

35 Oui. La deux... bien, en fait, la deuxième question, c'est plutôt une préoccupation. Il y avait question de peut-être retirer une partie de l'habitat du corème autour de la portion utilisée pour les éoliennes. En fait, je me demandais, si on retire une zone, une certaine partie de l'habitat, ça fait en sorte que les promoteurs ou ceux qui entretiennent ou ceux... à la suite, quand ils vont démanteler les éoliennes finalement, ils n'ont pas les contraintes, ils n'ont pas à prendre soin de bien employer le milieu finalement, ce qui pourrait avoir un impact sur l'habitat qui est juste à côté. Donc si, par exemple, on exclut les chemins ou la zone directe où est-ce que sont installées les éoliennes, bien lorsqu'il y a travaux ou lorsqu'il y a démantèlement, si la végétation est brisée, atteinte ou qu'il y a un impact sur ce milieu-là, bien ça peut engendrer d'autres impacts juste à côté, dans l'habitat qui est maintenu, finalement, du corème.

LE PRÉSIDENT:

Donc, ça a des conséquences...

5 **Mme VÉRONIQUE DÉRASPE :**

Oui, des conséquences indirectes des travaux.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Et votre question, c'est?

Mme VÉRONIQUE DÉRASPE :

15 Bien, c'était plus la remarque.

LE PRÉSIDENT:

Ah, c'est une remarque? O.K. D'accord.

20

Mme VÉRONIQUE DÉRASPE :

Oui, la préoccupation par rapport à ça.

25

LE PRÉSIDENT:

Parfait.

Mme VÉRONIQUE DÉRASPE :

30

Je pense que c'est tout.

LE PRÉSIDENT:

35

Bien, merci beaucoup, madame.

Mme VÉRONIQUE DÉRASPE :

40

Merci.

AMSÉE
Mme MARIANNE PAPILLON

LE PRÉSIDENT :

5

Madame Marianne Papillon, s'il vous plaît. Bonsoir, madame.

Mme MARIANNE PAPILLON :

10

Bonsoir. Alors, j'avais une présentation.

LE PRÉSIDENT:

15

Ah oui, vous avez une présentation, c'est vrai.

Mme MARIANNE PAPILLON :

20

D'ailleurs, d'emblée, je suis consciente qu'il est tard, 22 h 20, si... je m'excuse... si on prévoit d'emblée qu'il y ait une rencontre demain, je suis moins disponible demain, mais on peut s'adapter. J'ai évidemment plusieurs questions aussi, donc je peux y aller pour des questions plus courtes si vous le préféreriez.

LE PRÉSIDENT:

25

Écoutez, d'après la liste des personnes qui ont des questions, nous allons siéger demain à 13 h 30. Mon intention aujourd'hui, c'était de terminer avec vous, parce qu'actuellement...

Mme MARIANNE PAPILLON :

30

O.K.

LE PRÉSIDENT :

35

... si je ne me trompe pas, il est 22 h 22?

Mme MARIANNE PAPILLON :

40

Oui.

LE PRÉSIDENT:

5 Donc, après votre présentation, il va être passé un peu 22 h 30, je pense que les gens ont des journées longues et... donc, nous, on va reprendre demain à 13 h 30, donc si vous voulez participer, vous avez d'autres questions, le registre... je vais continuer à inscrire les gens qui sont ici et déjà inscrits et on acceptera encore des gens au registre demain. Ça vous répond?

Mme MARIANNE PAPILLON :

10 Oui. Donc, je crois qu'à ce moment-là, je vais y aller plus pour des questions, ça va être plus court.

LE PRÉSIDENT:

15 On siège... monsieur Beudet me demandait si on était plus pour siéger juste demain soir, mais la question c'est que si on a de la difficulté à terminer dans la soirée de demain...

Mme MARIANNE PAPILLON :

20 On n'a pas de tampon.

LE PRÉSIDENT :

25 ... on n'a pas d'autres trempins, donc c'est pour ça qu'on va la tenir demain après-midi. Mais il faudrait qu'il y ait du monde. Est-ce qu'il y a des gens qui peuvent être ici demain après-midi?

Mme MARIANNE PAPILLON :

30 Oui.

LE PRÉSIDENT :

35 Levez donc la main ceux qui peuvent être ici demain après-midi. Ah oui, hein. O.K., on a à peu près trois personnes. Et qui serait ici demain soir? On a à peu près deux personnes. O.K. Trois personnes, quatre, cinq, six. O.K. À peu près pareil. Écoutez, on vous écoute, on va régler ce problème-là... on va y réfléchir. Allez-y.

Mme MARIANNE PAPILLON :

40 O.K., version la plus courte possible ou version comme les autres?

LE PRÉSIDENT:

Ah, bien comme on vous disait, vous avez cinq à sept minutes puis...

5 **Mme MARIANNE PAPILLON :**

O.K. Bon. O.K. Alors...

LE PRÉSIDENT :

10 On a pas de position...

Mme MARIANNE PAPILLON :

15 Je vais y aller avec ma version comme les autres. Alors, je vais débiter. Alors voilà, je suis présidente de l'AMSÉE, je suis médecin de formation, mais je parle à titre de porte-parole de l'AMSÉE aujourd'hui. Ce que je vais approfondir avec vous, c'est simplement énumérer quelques préoccupations pour vous exprimer comment est-ce que notre confiance est ébranlée. Comme l'ont exprimé mes collègues, on a un préjugé favorable envers les projets d'énergie renouvelable, mais vous l'avez
20 vous-même fait ressortir à travers vos questions, vous voyez un petit peu dans quelle situation on est placé. Donc, ça fait depuis 2005 qu'on se fait dire qu'on va avoir de l'éolien, et là il y a toujours des embûches, puis des embûches, puis des embûches, puis des embûches. Et c'est... donc, je vais simplement vous donner quelques exemples, mais j'en ai d'autres et je pourrais aller plus loin, sur le genre d'obstacles auxquels on se frotte à l'intégration des énergies renouvelables.

25
30 Donc, premièrement, il y a quelque chose dans le discours, des choses qui affectent notre confiance. Quand on regarde le dépôt d'Activa, bon, on parle d'une éolienne qui a été démantelée, l'éolienne de la Cormorandière a été démantelée au courant des années 1980. Je ne sais pas, c'est peut-être vrai, mais moi je la vois encore. Peut-être que ça veut dire d'autres choses « démanteler », là, dans ce contexte-ci. Deux... ensuite on parle des consultations de 2007 où deux sites furent privilégiés, le site de la Cormorandière et le site de la Dune-du-Nord. Vous avez bien vu que c'est faux, la Dune-du-Nord n'est pas ressortie dans la consultation, mais ça a été amené par après par élimination et recherche d'autres solutions.

35 Ensuite, on dit que la Dune-du-Nord a été retirée de cette zone... de la zone d'affectation vouée au développement éolien. C'est vrai... pardon, la Dune-du-Sud. La Dune-du-Sud a été... a perdu son zonage éolien, industriel, mais elle est restée industrielle. Or, la Dune-du-Sud, il faut savoir que c'est comme... en continuité avec les sillons qui est l'autre habitat protégé du corème, donc on a comme
40 agrandi le zonage industriel dans des milieux plus fragiles.

Ensuite, bon, là :

5 « Cette inscription au schéma d'aménagement fut l'objet d'une consultation interministérielle au terme de laquelle on estime que cette affectation du territoire conforme... était conforme aux orientations gouvernementales. »

10 Comment expliquer ça? C'est incroyable. Donc ici, bon, on a... si je comprends bien -- je ne veux pas accuser personne, mais ce sont les faits -- si je comprends bien, on a fait un schéma d'aménagement sans tenir compte de la loi, d'une part, et d'autre part on a consulté les autorités compétentes, puis ils n'ont rien dit. Ça fait que là à un moment donné on peut bien se retrouver devant un dossier qui n'avance pas puis que tout le monde se relance la... t'sais, « Non, c'est la Régie, non, c'est l'Hydro, non, c'est le ministère », puis tout ça. Je ne comprends pas.

15 Bon. Des éléments subjectifs de l'histoire de l'éolien qui nous sont rapportés où est-ce qu'il manque des éléments, ne serait-ce que l'appel de propositions, dans les faits, il est suspendu, on dit : « Non non, il n'est pas suspendu, il est reporté. » Non, mais vous voyez comme moi que c'est impossible également qu'il puisse avoir lieu présentement puis... donc, de facto, il est suspendu, il est comme en attente constante. On a bon espoir que ça lève, on pousse, on veut, mais on est... on fait face à des obstacles incroyables.

20 Ensuite, bon, dans une publicité qui a eu lieu pour promouvoir le projet dans le cadre du magazine *Les Îles*, on mentionne encore le fameux discours :

25 « C'est pourquoi des consultations publiques ont été organisées, afin de dégager un consensus sur l'emplacement du site, c'est le secteur de la Dune-du-Nord situé entre la Pointe-aux-Loups et Grosses-Île qui a été choisi. »

Faux. Donc, c'est ça, t'sais, c'est... on est dans ces raccourcis-là. Bon.

30 « La Municipalité a fait ce choix conformément aux aspirations et aux orientations de la communauté en matière d'harmonisation des usages. »

35 Mais là non plus, je veux dire, vous avez vu, dans les critères énoncés, on parlait de protéger les milieux de l'environnement, les espèces fragiles, et donc ce n'est pas... oui, c'est proche d'un... d'une zone industrielle, mais ce n'était pas une zone industrielle qu'on peut comme réutiliser pour autre chose, on créer... on empiète sur un habitat pour créer une nouvelle zone industrielle.

40 Bon. Je passe ce qui vous a été... bon. Un autre élément qui peut nous... miner la confiance : le peu d'information qui a circulé quand même précisément sur le projet. On est content d'avoir de l'information, on est content de la présente démarche, on vous remercie, on remercie aussi les acteurs

d'avoir mis de l'avant cette consultation-là, mais là, le fait, c'est qu'on regarde les cartes, puis là on voit qu'il y a une zone qui a été inventoriée, qui est le petit pointillé, là, puis après ça, quand on regarde qu'est-ce qu'on nous propose : ah, c'est drôle, hein, les zones des éoliennes sont toutes en dehors des... de la partie qui a été inventoriée par... je ne sais pas si vous voyez? Donc ici, on voit le pointillé noir qui délimite qu'est-ce qui était à l'étude de l'inventaire, et là on ne le sait plus, là, qu'est-ce qui est à l'étude ou pas, tout ce qu'on sait, c'est que : ah! il n'y a pas de points rouges, là, où est-ce qu'on a mis les éoliennes. Bien, il n'y a pas de points rouges, c'est parce qu'on n'a pas regardé s'il y en avait, ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas. C'est juste des petits... c'est juste pour vous nommer le genre de petits irritants auxquels on fait face puis qu'on... c'est difficile, là, de faire confiance.

Bon. Alors, le rappel du statut de protection d'habitat floristique qui est dans l'étude d'Activa arrive comme un cheveu sur la soupe, et c'est comme ça que c'est arrivé aussi. On ne comprend pas, bien qui qui a rappelé quoi à qui, qu'est-ce qui s'est passé dans les faits, tout ça. Donc, qui... moi, ça serait quand même la question, c'est comme qui a découvert que finalement : « Ah! c'est un habitat protégé » puis « Ah! il y avait du corème », comment ça que ce n'était pas comme une donnée de base? Et là, c'est ça, on voit, c'est le... puis ça, c'est le communiqué d'Hydro-Québec qui dit que c'est la demande de la Régie de reporter pour lui permettre d'identifier et de confirmer un site d'implantation des éoliennes de même que de permettre conséquemment aux intéressés de préparer leur soumission. La raison du report demandé est que le site initialement choisi par la Régie ne répond à certains critères du ministère du Développement durable. Voilà. Donc, que s'est-il passé? Pourquoi le schéma d'aménagement de l'agglomération a-t-il été accepté par le MDDELCC? Donc, vous comprenez que je n'accuse pas spécifiquement ma Municipalité ou la Régie ou tout ça, c'est un cafouillage.

Ce qui m'amène à une autre préoccupation du même genre qui est l'oeuf ou la poule. Donc là, on est devant une situation où est-ce qu'on ne peut pas accorder d'autorisation, hein, on se l'est fait expliquer, le ministre ne peut pas accorder d'autorisation parce qu'il n'y a pas de projet. Puis bien, il n'y aura pas de projet parce qu'on n'est pas sûr si on va avoir l'autorisation. Puis là on niaise comme ça depuis longtemps. Et on a fait face à la même problématique d'oeuf ou la poule avec le projet dont on vous a parlé tantôt, il y a quelqu'un qui est venu vous présenter l'idée d'un projet dans la lagune, TUGLIQ, donc c'est la même chose : eux ne peuvent pas déposer de projet parce qu'ils ne sont garantis d'être acheté par Hydro-Québec, leur électricité, parce qu'Hydro-Québec dit : « Bien non, parce que vous ne répondez pas à l'appel d'offres. » Non, pourquoi? Bien, parce qu'ils ne sont pas sur le site. Puis là on tourne en rond comme ça. Ça fait que pas de garantie de financement pour TUGLIQ, bien pas de dépôt de projets, puis pas de dépôt de projets, bien il n'y a rien qui peut avancer.

Donc, je peux développer longtemps sur la question de ce projet-là, mais seulement je veux vous dire qu'il est hors habitat protégé, là, on peut penser que dans la lagune qu'il peut y avoir des impacts, mais encore faudrait-il les évaluer. On pourrait poser la question à Activa qui a fait le cadrage environnemental pour cette... ce projet-là. Ensuite, TUGLIQ a rencontré, à titre de lobbyiste enregistré, la Municipalité de Grosse-Île duquel il y a eu un appui -- donc je vais déposer la résolution de Grosse-Île

5 qui appuie le projet -- a rencontré le député Chevarie, le maire des Îles-de-la-Madeleine, a rencontré les organismes locaux en environnement, a rencontré Alain Sayegh à Hydro-Québec Distribution le 23 juillet 2016, mais non, ça ne marche pas, on ne retient pas cette idée-là parce que ce n'est pas un projet, mais ce n'est pas un projet parce qu'il n'est pas déposé, puis parce que... c'est ça, on tourne en rond.

10 Donc, nous, à l'AMSÉE, on a demandé que cette attitude nuisible là cesse, et qu'il y ait une levée des obstacles pour l'éolien et l'introduction d'énergie renouvelable. Et on a demandé entre autres à Hydro-Québec de bonifier son appel d'offres en incluant la possibilité qu'il y ait d'autres sites, aussi qu'il y ait un plus grand nombre de kilowatts/heure de manière à ce que les deux projets ne se
15 compétitionnent pas, mais s'additionnent, parce qu'on pense qu'il pourrait y avoir plus que six mégawatts d'électricité de fournis. Puis aussi qu'il pourrait y avoir du stockage dans leur appel de propositions parce qu'ils sont inquiets de la qualité de l'onde électrique, et cetera. Bon. Je vais accélérer...

15 **LE PRÉSIDENT:**

Mais on arrive au bout du temps pas mal.

20 **Mme MARIANNE PAPILLON :**

Oui. Alors...

25 **LE PRÉSIDENT:**

Tout ça va être dans votre mémoire? Là, j'imagine, vous allez déposer un mémoire?

30 **Mme MARIANNE PAPILLON :**

Oui, bien sûr. Mais seulement vous dire que la Régie de l'énergie du Québec aussi, il existe une loi, O.K., qui fait qu'Hydro-Québec peut acheter de l'électricité renouvelable sans faire d'appel d'offres, lorsqu'il s'agit d'une source renouvelable, c'est correct. Donc, ils ne sont pas obligés de passer par un appel d'offres, Hydro-Québec pourrait dire : « Bien, c'est beau, on achète. »

35 La seule condition, c'est que le gouvernement établisse un maximum de production de l'installation. On a posé la question au député Chevarie, il dit : « Je ne peux pas promouvoir un tel règlement, il n'y a pas de projet. » Alors, on a posé la question aussi par le biais de la Régie de l'énergie à Hydro-Québec, puis ils nous ont... la question est : est-ce qu'Hydro-Québec convient que les deux projets d'éoliennes ne sont pas mutuellement exclusifs? Hydro-Québec répond :

40 « *Le distributeur ne peut répondre à une question hypothétique.* »

LE PRÉSIDENT:

D'accord.

5 **Mme MARIANNE PAPILLON :**

Et cetera. Voilà, ce sera mon mot de la fin.

LE PRÉSIDENT:

10

Parfait. Écoutez, je vous remercie pour votre présentation, mais je vais adresser une question à monsieur Laniel s'il est toujours là.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

15

Il est toujours là. Vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT:

20

Oui, je vous entends bien.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

25

O.K.

LE PRÉSIDENT:

30

Est-ce que vous avez été consulté pour l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la modification réglementaire, là?

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

35

En fait, la Direction de l'expertise en biodiversité n'est pas consultée, ce sont les directions régionales qui sont consultées, donc probablement que madame Bellavance peut vous répondre sur cet aspect-là.

LE PRÉSIDENT :

40

Parfait. Merci. Madame Bellavance.

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

5 Oui, tout à fait. Effectivement, la Direction régionale a été consultée. Je tiens à souligner que le statut d'aire protégée pour le corème de Conrad est connu depuis 2005, ce statut-là est intégré dans le schéma d'aménagement. L'habitat est en territoire public. En 2012, la Municipalité a adopté un PAI, là, qui est un... qui est une planification d'aménagement intégré, dans lequel la Municipalité s'engage à respecter l'intégrité des milieux naturels et à réaliser des projets tenant compte et respectant les différentes normes environnementales. Lorsque le projet a été déposé... en fait, je peux vous lire, puis je pourrais peut-être vous montrer la carte, là, aussi. Donc, le nouveau... le site, on parle, le cordon dunaire séparant l'île du Havre-aux-Maisons de celle de Pointe-aux-Loups, un secteur spécifiquement réservé à la production d'énergie éolienne, donc ils nous faisaient un rappel, ce secteur compte déjà une éolienne hors service et datant d'une époque où, avec la vitesse de ses vents, les Îles avaient été choisies à des fins d'expérimentation.

15 Or, ce n'est qu'une fois le schéma révisé en vigueur que les acteurs locaux et Hydro-Québec ont appris que NAV Canada que le projet proposé sur ce site identifié au schéma ne respectait pas les normes de... bon, donc c'était une question de... le corridor d'approche, là, qui ne suffisait pas. Pour ce faire, il aurait fallu que le site soit au moins à 10 kilomètres. Donc, comme le territoire des Îles veut s'inscrire dans le développement de la filière, nous apportons une modification au schéma révisé, laquelle a pour conséquence de créer une nouvelle affectation révisée à une production d'énergie éolienne vers l'Est. Donc, le nouveau site retenu se situe toujours sur la dune, loin des secteurs habités, mais cette fois à la limite de la municipalité des Îles et de celle de Grosse-Île. Puis là, on justifie, on respecte... c'est en retrait des zones habitées, c'est près de la ligne de transport d'Hydro-Québec, il offre un espace nécessaire pour trois éoliennes, il respecte les exigences de NAV Canada, il évite les milieux humides et d'intérêt écologique. Et on a une carte, puis cette carte-là, là moi je l'ai pointée en mauve, là, mais c'est une petite carte en blanc, ça fait que... donc, l'analyse qui a été faite, finalement, c'était sur la base de ce qui a été dit, donc c'est sûr qu'on a... il n'y a pas eu de consultation auprès des gens, là, de l'équipe de la Direction sur la diversité... de la biodiversité. Donc, puisque la Municipalité informait la Direction qu'on respecte tous les milieux sensibles, et cetera, puis que c'est à leur schéma d'aménagement qu'il est connu que cette zone-là est une zone de protection. C'est sur cette base-là que le ministère a émis un avis. Je peux vous lire d'ailleurs l'avis qui a été donné. Donc :

35 *« La partie du règlement qui vise à ajouter une zone de production d'énergie éolienne dans un secteur qui respecte les normes en matière de sécurité aérienne, loin des résidences et à l'extérieur des milieux humides et d'intérêt écologique. »*

Donc, le ministère est favorable à cet avis-là parce que c'est l'information qu'on détenait.

LE PRÉSIDENT:

Non, mais vous ne validez pas ces informations? Parce que c'est...

5 **Mme LORRAINE BELLAVANCE :**

Bien, ce qu'on fait, c'est qu'on a validé les informations, mais compte tenu que le... c'est un élément qui est connu, ce qu'on fait, c'est qu'on ne consulte pas nécessairement toutes les instances si on ne pense pas qu'il a de problématique.

10

LE PRÉSIDENT:

Ah O.K. O.K., je comprends.

15 **Mme LORRAINE BELLAVANCE :**

C'est pour ça.

LE PRÉSIDENT :

20

Donc ici, le fait que ce soit un habitat floristique, ça ne constitue pas une zone de conservation avec un statut juridique de protection suffisant?

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

25

Oui. Mais ce qui est arrivé, c'est que dans le fond, avec la carte, et cetera, on... ça n'a pas été ciblé, ça n'a pas été vu...

LE PRÉSIDENT:

30

Ça n'a pas été vu?

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

35

... par le ministère, par la Direction régionale.

LE PRÉSIDENT:

40

O.K. O.K., je comprends. Monsieur du... monsieur Bellavance... monsieur Lachance -- excusez-moi, « monsieur Bellavance »! Désolé. -- monsieur Lachance, est-ce que vous... je sais que

vous avez une spécialité au ministère, je ne suis pas certain que je... ah oui, je pense que vous allez être capable. Le cadre d'analyse des installations pour les installations éoliennes, vous êtes au courant du cadre...

5 **M. BRUNO LACHANCE :**

Oui.

10 **LE PRÉSIDENT :**

... vous pouvez répondre à une couple de questions sur ça? En fait, j'aurais une question à vous adresser, seulement... vous préoccupez-vous -- attendez, j'avais le document v'là deux secondes puis je l'ai fait sauter. Il y a, dans ce cadre d'analyse, il y a des zones qui sont considérées interdites, incompatibles. Et je vais vous lire ce qui est indiqué dans votre cadre d'analyse pour essayer de
15 comprendre comment vous avez interprété ça :

« *Les terres incompatibles sont celles-ci... sont celles où l'implantation d'une éolienne est soit interdite en vertu d'une disposition légale, soit impossible en raison d'une incompatibilité des usages. Il s'agit entre autres des sites où des droits d'usage exclusifs sont déjà consentis.* »

20

Ça, ça nous concerne peu.

« *Des territoires de conservation, c'est-à-dire les réserves écologiques, les parcs nationaux, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les espèces fauniques, floristiques, menacées ou vulnérables et leur habitat.* »

25

Donc, ce territoire-là, pour vous, il constitue un territoire incompatible aux fins du cadre d'analyse, d'implantation des éoliennes en territoire public?

30 **M. BRUNO LACHANCE :**

C'est exact. C'est-à-dire que nous, si on avait un projet aujourd'hui qui était déposé dans ce territoire-là, mon ministère ne serait pas en mesure d'émettre les droits. Donc, à ce moment-là, nous on considère le statut légal comme étant effectivement une contrainte de protection au cadre d'analyse. Ce statut-là relève de la compétence légale du MDDELCC. Donc, nous, notamment, dans le cas du mât de mesure de vent qui a été installé, pour lequel il y a eu une autorisation en décembre, on a attendu d'obtenir l'avis favorable du MDDELCC qui dit : « Oui, on accepte qu'il y ait telle activité dans notre statut légal. » À ce moment-là, nous, en fonction de leur compétence et de leur responsabilité, on est en mesure de procéder, mais si on n'a pas un avis favorable du MDDELCC ou une modification à l'habitat,
35 ce qui fait l'objet de la rencontre d'aujourd'hui, nous, c'est clair qu'on ne sera pas en mesure d'émettre
40

des droits pour la réalisation d'un parc.

LE PRÉSIDENT:

5 O.K.

M. BRUNO LACHANCE :

10 Par contre, lorsqu'on a... il faut comprendre le plan d'affectation des terres publiques et le processus d'analyse des schémas d'aménagement qui est coordonné à l'échelle gouvernementale par le MAMOT, chaque ministère va faire l'analyse du schéma ou d'une modification au schéma en fonction de ses propres compétences légales.

LE PRÉSIDENT:

15 O.K. O.K. Et dans ce cas particulier là, sur vos compétences, vous vous... ça fait partie, là, le cadre d'analyse des orientations gouvernementales, en matière d'aménagement du territoire? En fait, si je vais sur le site Web...

20 **M. BRUNO LACHANCE :**

Je crois si...

LE PRÉSIDENT :

25 ... puis je clique : « Orientation gouvernementale »...

M. BRUNO LACHANCE :

30 Oui, c'est une orientation d'aménagement, là, je ne pourrais pas vous confirmer qu'il fait partie des OGAT du territoire, là, les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire, il faudrait que je le valide, mais c'est clairement... nous, c'est un des... c'est le cadre d'analyse qu'on utilise pour évaluer tout projet éolien, toutes demandes de droit, là.

35 **LE PRÉSIDENT:**

40 O.K. Puis c'est aussi la suggestion qui est faite pour ce genre de détermination d'espace, où c'est possible de les installer ou de ne pas les installer, d'où la question de terrain compatible ou incompatible? Le terrain incompatible serait enlevé parce qu'il serait sous... vous refuseriez les autorisations?

M. BRUNO LACHANCE :

5 Nous... bien, effectivement. Donc, ça a été lorsqu'on a vu l'appel de propositions publié, rapidement, je vous dirais que nous on a pris conscience, là, qu'il y avait un problème, là, parce que le parc ne pouvait... ne peut pas effectivement se réaliser dans la situation actuelle.

LE PRÉSIDENT:

10 O.K. O.K., parfait. Donc, ça prend le changement de statut pour pouvoir le réaliser. Parfait. Merci.

15 On a fait un petit sondage, puis les personnes qui sont inscrites au registre sont disponibles seulement ce soir, ça fait qu'on va donc se permettre de poursuivre avec ces personnes, donc ça va être... on va terminer un peu plus tard, et je vous dirai... Pour l'instant, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont inscrites au registre? Non. Parfait. Donc, je fermerai le registre dans une dizaine de minutes, s'il n'y a pas d'autres personnes qui se sont inscrites, ce qui fera qu'on ne siègera pas demain, mais on terminera ce soir. Donc, ça se peut qu'on finisse à 11 h 30, ça se peut qu'on finisse à minuit, mais on va avoir fini à soir.

20 Oui? Bien sûr, bien sûr. Écoutez, vous pouvez vous absenter deux secondes si vous... on peut arrêter deux minutes pour une... cinq minutes pour une lubrification, puis on revient.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 22 h 45
REPRISE DE LA SÉANCE À 22 h 55

LE PRÉSIDENT:

30 Je vous invite à reprendre place, nous reprenons à l'instant, chers internautes et gens dans la salle. Et j'invite madame Papillon qui est à la table... je pense que... madame Papillon est toujours là? Oui. Donc, je voulais juste vous remercier parce que je n'ai pas... j'ai circulé puis j'ai déclaré la pause, donc merci pour votre intervention.

M. LÉONARD CHEVRIER

LE PRÉSIDENT :

40 J'appelle maintenant monsieur Léonard Chevrier.

M. LÉONARD CHEVRIER :

Bonsoir.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur Chevrier.

M. LÉONARD CHEVRIER :

10

Première question, on va laisser... on va aller plus vite que supposé, j'en avais deux, là j'étais rendu à trois, quatre, mais ça va être pour monsieur Cliche. Pourquoi la demande n'a pas été faite...

LE PRÉSIDENT :

15

Regardez-moi, monsieur.

M. LÉONARD CHEVRIER :

20

Ah, O.K.

LE PRÉSIDENT :

25

Posez-les-moi.

M. LÉONARD CHEVRIER :

Pourquoi ça a été six mégawatts au lieu de deux ou au lieu de neuf?

30 **LE PRÉSIDENT :**

Pourquoi six mégawatts?

M. LÉONARD CHEVRIER :

35

Oui.

LE PRÉSIDENT :

40

Parfait. Donc, ça a été assurément une demande de la Municipalité, j'imagine? Monsieur Cliche?

M. YVAN CLICHE :

Non, c'est la quantité d'électricité qu'on a jugé la plus facilement intégrable au réseau actuel, avec la centrale actuelle d'Hydro-Québec.

5

LE PRÉSIDENT :

Bon, d'accord.

10

M. LÉONARD CHEVRIER :

O.K., bien je vais parfaire ma question. Six mégawatts c'est 10 % du courant de la centrale, la mine de sel prend un montant, la mine de sel prend 10.2 %, ça n'a pas rapport? La mine de sel prend exactement à peu près six mégawatts?

15

M. YVAN CLICHE :

Je ne suis pas en mesure, là, de... je ne comprends pas très bien le sens de la question puis vous semblez faire un parallèle, là, qui m'échappe.

20

M. LÉONARD CHEVRIER :

Oui. Parce que c'est la même dépense... exactement la même dépense que la mine de sel. Et en parlant de l'ancien site, le site de la Cormorandière, ça a été annulé ça, ça a été changé, là, je pense, en 2011, j'ai travaillé à bord d'aéronef de 89 à 2012. Ce secteur-là n'est pas un couloir aérien, première des choses. On peut fouiller -- je vous l'enverrai peut-être avec le mémoire -- sur Internet (inaudible) des demandes qui ont été faites à Nav Canada dans des régions qui ont des aéroports à peu près comme les Îles, et tu peux leur faire une demande que ça soit... il faut que tu donnes des informations sur ton éolienne ou la hauteur de la grue, et cetera, à l'intérieur de 6 km, et même à l'intérieur de 2 km. Puis là, aux Îles, on parle de 10 km, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Puis ça a été annulé à la Cormorandière, puis à peu près à la même année ou dans le même temps, tout d'un coup Nav Canada décide de ne pas allonger la piste, de rallonger la piste de l'aéroport. Bien là, si tu n'as pas d'avion, c'est pourquoi... en tout cas. Tu sais, ça sonne bizarre un peu, je trouve.

25

30

35

M. YVAN CLICHE :

J'entends.

40

M. LÉONARD CHEVRIER :

5 Oui, puis c'est ça, puis l'histoire de deux ou neuf mégawatts, deux mégawatts, tu fais une éolienne, tu ne plantes, tu fais du dégât dans la dune, bien là, tu arrêtes là; trois éoliennes, c'est beaucoup. Puis je trouve vraiment que c'est une coïncidence entre la demande de la mine de sel et les trois.

10 Bon. M. Scantland, Hydro-Québec demande six mégawatts, vous n'avez pas pensé au solaire plutôt que l'éolien? Parce qu'il y aurait acceptabilité sociale à la grandeur des Îles, on peut en mettre à peu près sur tous les îlots, il y a bien des endroits, il y a une minicentrale à Portage-du-Cap, du côté sud, il y en a une à Havre-aux-Maisons, il y en a une à Grosse-Île, ça n'a pas été pensé ça?

LE PRÉSIDENT :

15 Oui, mais regardez, pour les prochaines questions, vous me regarderez, mais c'est une bonne question. Monsieur Scantland, l'éolienne, avez-vous envisagé d'investir dans l'éolien?

M. GILBERT SCANTLAND:

20 Je me permettrai de répondre simplement qu'on participe à un appel de propositions d'Hydro-Québec sur de l'éolien.

LE PRÉSIDENT :

25 Ah, d'accord.

M. GILBERT SCANTLAND :

30 Donc, nous, on n'est pas là pour juger des décisions d'Hydro-Québec ou de... on reçoit un appel de propositions, on est le milieu local, et on recherche le meilleur promoteur dans les meilleures conditions pour offrir à Hydro-Québec un projet rentable pour les Îles et rentable pour eux.

LE PRÉSIDENT :

35 D'accord.

M. GILBERT SCANTLAND :

40 Donc, les autres solutions vont peut-être apparaître, là, je me permets de le dire, dans l'appel de propositions de 2018, qui là couvrira toute forme d'énergie pour diminuer les impacts des gaz à effet de

serre ici.

LE PRÉSIDENT :

5 L'objectif étant éventuellement de remplacer la centrale de 2035, c'est ça?

M. YVAN CLICHE:

10 Bien, en fait, j'ai quelques commentaires.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

15 **M. YVAN CLICHE :**

20 Bon. De faire un appel de propositions sur de l'éolien, je pense que ça va de soi avec tout l'historique du développement éolien qui a été fait ici aux Îles-de-la-Madeleine, et, en plus, c'est une ressource locale qu'on sait disponible et abondante. Et du côté... et il y aura aussi, en 2018, comme je le mentionnais auparavant, un appel de propositions toutes sources où des solutions de type solaire pourront être avancées par des soumissionnaires, et que ça pourrait être combiné à toute autre forme d'énergie. L'objectif, ce n'est pas de remplacer la centrale, ce n'est pas ce qu'on a en tête. Ce qu'on vise, c'est un coût du kilowatt/heure plus bas et moins de gaz à effet de serre. Alors, toute proposition qui nous permettra d'atteindre ces objectifs, bien sera évidemment considérée.

25 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Autrement, sinon, il faudrait aller vers une réfection?

30 **M. YVAN CLICHE:**

35 Bien, je pense qu'on est confiant qu'on va recevoir des propositions intéressantes, et comme je le mentionnais, le scénario actuel qui est sur la table à Hydro-Québec, c'est d'étudier un scénario de raccordement, de faire un appel de propositions toutes sources et de comparer la solution qui sera la plus avantageuse sur le plan économique et environnemental.

LE PRÉSIDENT :

40 Parfait. Merci.

M. LÉONARD CHEVRIER :

Mais donc, si quelqu'un propose du solaire, ça peut être accepté?

5 **LE PRÉSIDENT :**

Dans l'appel de propositions de 2018?

10 **M. YVAN CLICHE:**

Dans la proposition de 2018, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

15 Oui.

M. LÉONARD CHEVRIER :

20 O.K. Une petite information. L'hiver dernier, j'ai communiqué avec des journalistes de Radio-Canada pour la Gaspésie, parce que là, vous savez, vous avez dit qu'on avait les... qu'il vente aux Îles, c'est bien. Je suis un éolien, moi, je ne suis pas connecté au réseau. Puis mon éolienne ne sert pas souvent parce qu'il vente trop. J'ai répondu à la journaliste de Radio-Canada, j'ai dit : « Bien, les grosses éoliennes, elles ne sont pas (inaudible), ça fait que même s'il vente trop, il n'y a pas de problème. » On m'a répondu : « Non, monsieur Chevrier, les... à 90 km, les parcs éoliens, on les arrête. » À 90. Ça fait que là on parle de rapetisser les éoliennes. 90 km, ici, automne et hiver... là, le
25 mât qui a été installé, c'est à la fin février, là, la saison des vents, la grosse, elle est finie. C'est l'automne et le début de l'hiver; au mois de février, il n'y en a plus -- bien, pas « il n'y en a plus », là, il y en a en masse, parce déjà là, à date, c'était calculé qu'il ventait trop, il faut rapetisser les éoliennes.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Bien, je vais poser une question à monsieur Scantland. Votre analyse sur le 40 % du temps où les éoliennes fonctionnerait...

35 **M. GILBERT SCANTLAND :**

Oui.

40

LE PRÉSIDENT :

5 ... grosso modo, c'est à peu près ça que ça veut dire, vous tenez compte de ces vents puis les modèles actuellement les plus performants vous permettent de turbiner des vents jusqu'à quelle vitesse?

M. GILBERT SCANTLAND :

10 Écoutez, c'est très complexe la question, d'une certaine façon. Le 40 % correspond... vous savez, les parcs éoliens actuellement en fonction au Québec fonctionnent entre 35 et 40 %. Les parcs les plus performants sont ceux de Murdochville, mais encore là le facteur d'utilisation est un facteur, je dirais, tenu secret par les entreprises, parce que pour eux, c'est un facteur de compétition par rapport aux prix, et cetera. Donc, c'est certain que le facteur d'utilisation maximal d'une éolienne, c'est quand il y a un vent qui lui permet d'atteindre sa pleine capacité. Sa pleine capacité est atteinte en fonction de la

15 grosseur du rotor et, évidemment, du vent. Donc, on va modéliser le vent, c'est d'ailleurs pour ça qu'on a mis un mât de mesure de vent, pour être capable de le modéliser pour dimensionner l'éolienne en fonction du vent qu'il y a sur ce territoire-là.

20 Donc, on pourrait installer une éolienne dont la plage de fonctionnement pourrait être entre, je vais le dire en kilomètre mais ça n'a peut-être pas de raison... entre 25 km et 75 ou 80 km. Après ça, donc elle va chercher cette pleine puissance, mais après ça, elle se déconnecte, O.K. Donc, elle va... O.K., Parce que sinon, tu ne peux pas... tu ne peux pas tout le temps produire à 100 % du temps du vent, à un moment donné tu vas te déconnecter à l'autre bout, ou elle ne tournera pas à un certain bout. Donc, c'est... tu vas aller chercher le meilleur potentiel de vent pour une plage donnée.

25 Je ne sais pas si, François, tu veux rajouter par rapport à ça, parce que...

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

30 Oui. Bien, en fait, pour être peut-être même plus précis, là, de zéro à 36, 40 km/heure, en général, pour la plupart des modèles, la courbe de puissance augmente. À partir de 36, 40 km/heure, on est à 100 %. Et c'est à peu près à 80 km/heure, ça dépend des modèles, là...

M. GILBERT SCANTLAND :

35 C'est ça.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

40 ... qu'effectivement il faut les mettre à l'arrêt pour des questions de sécurité.

M. LÉONARD CHEVRIER :

À 80.

5 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Autrement, pour le facteur d'utilisation de 40 %, bien c'est le haut de la fourchette des sites qui existent au Québec...

10 **M. GILBERT SCANTLAND :**

C'est ça.

15 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

... parce que pour l'instant, il n'y a pas de données sur le site qui permettent d'affirmer que c'est un facteur de 40 %.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Puis dans vos analyses, tenez-vous compte -- parce que la question est venue un peu avant -- de l'augmentation des tempêtes liée au changement climatique, ces questions-là, ou ce n'est pas considéré pour l'instant?

25 **M. GILBERT SCANTLAND :**

C'est-à-dire qu'on ne peut pas en tenir en compte parce que, bon, c'est des facteurs qui sont externes à l'éolienne. L'éolienne, elle va prendre ce qu'on va... ce que le vent va lui donner.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

35 **M. GILBERT SCANTLAND :**

40 O.K. Donc, ce qu'on prend comme méthode, c'est de regarder les 20, 25 dernières années et on établit des moyennes, et ces moyennes-là sont confrontées ou corrélées avec les mesures actuelles pour voir quels sont les écarts. Donc, on a d'autres mesures qui sont prises, à l'aéroport, par exemple, sur un mât de 30 mètres, on s'imagine qu'à l'aéroport, à 19, 20 km dans un... je dirais, dans un relief relativement semblable, on risque de retrouver à peu près les mêmes vitesses de vent qu'on a à

l'aéroport qu'on va avoir sur la Dune-du-Sud, à peu de choses près.

5 Donc, mais là, ça va être des corrélations. Ce n'est pas 100 %, mais c'est corrélé à quoi? 75, 80, 90 %. Et on va essayer d'établir, pour répondre à ta question, les projections de vent, parce qu'effectivement on a manqué la période idéale, qui aurait été de novembre à janvier, pour des causes de contexte environnemental dans lequel on se retrouvait. On n'avait pas accès à la permission de pouvoir installer un mât de mesure de vent. Donc, tout ça a retardé, en fait, la mesure de vent, parce que nous, on aurait bien aimé commencer en octobre pour avoir un cycle complet de façon à pouvoir mieux apprécier l'ensemble de... mais on ne peut pas... on n'a pas pu le faire. On va l'avoir au moment de signer le contrat.

10

M. LÉONARD CHEVRIER :

Mais... parfait.

LE PRÉSIDENT :

Oui, est-ce que vous avez...

M. LÉONARD CHEVRIER :

Je peux vous dire que 20, 25 ans, c'est trop loin, là. Et d'une île à l'autre, la température, elle est changeante. Je l'ai remarqué à bord de l'aéronef, là, quand il fallait... en hélicoptère, ce que j'ai fait à 95 %, là, de mes 23 saisons, de Cap-aux-Meules, c'est plus proche de l'aéroport que de l'aéroport à aller au site que vous pensez mettre des éoliennes...

25

M. GILBERT SCANTLAND :

Oui.

M. LÉONARD CHEVRIER :

... puis la température n'était pas pareille, il faut demander la permission à la tour avant de décoller...

M. GILBERT SCANTLAND :

Oui.

M. LÉONARD CHEVRIER :

... puis la température n'était pas la même, le vent n'était pas le même, il n'est pas de la même force.

5

M. GILBERT SCANTLAND :

Non non, vous avez raison.

10

M. LÉONARD CHEVRIER :

Ça fait que se fier sur l'aéroport puis les 20, 25 dernières années...

15

M. GILBERT SCANTLAND :

Non, je n'ai pas dit qu'il fallait se fier.

20

M. LÉONARD CHEVRIER :

Parfait.

25

M. GILBERT SCANTLAND :

J'aimerais préciser que ce que j'ai dit, c'est qu'il faut établir des corrélations...

M. LÉONARD CHEVRIER :

Oui.

30

M. GILBERT SCANTLAND :

... avec les vents. Si la corrélation est pertinente, on l'utilise; si elle ne l'est pas, on ne l'utilisera pas.

35

M. LÉONARD CHEVRIER :

Une dernière...

40

LE PRÉSIDENT :

Oui, parce que vous ne vous réinscrivez pas, j'ai fermé le registre. Donc, la dernière, c'est bon.

5 **M. LÉONARD CHEVRIER :**

O.K. Hydro-Québec. Ah, O.K., je dois...

LE PRÉSIDENT :

10

À moi, c'est moi Hydro-Québec, moi je suis tout! Allez-y, adressez- ça à moi, puis je...

M. LÉONARD CHEVRIER :

15

Hydro-Québec vont accepter que si ce n'est pas le câble, c'est autre chose, ça peut être le gaz aussi, le gaz naturel, pour une minicentrale, c'est du possible.

LE PRÉSIDENT :

20

Monsieur Cliche...

M. LÉONARD CHEVRIER :

25

Est-ce que je peux finir?

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien je pensais qu'elle était finie, de la façon dont vous l'avez adressée. Allez-y.

30

M. LÉONARD CHEVRIER :

Ils vont accepter qu'est-ce qui va être de proposé, puis... puis si... comme le gaz naturel pourrait coûter moins cher que le diesel, donc c'est rentable puis ils n'ont pas besoin de faire un investissement ou minime.

35

Puis ça, c'est parce que beaucoup m'en ont parlé, la mine de sel ici, je pense qu'il y avait un BAPE hier soir, pour le creusage du chenal pour les 10 prochaines années. L'an passé, le gouvernement du Québec a décidé de garantir les 10 prochaines années d'achat de sel. La mine, je pense, a encore une vie... une durée de vie d'au moins 30 ans. C'est un port ouvert à l'année. Donc, la compagnie de gaz n'a pas besoin de faire l'entretien, en tout cas, terrain privé, industriel, et le gaz,

40

5 quand il arrive ici à 161 degrés, pour le mettre à zéro degré, tu le réchauffes... tu le peux faire avec de l'eau de mer, ça fait que là je pense que tout le procédé est là, peut-être. Si quelqu'un, une compagnie, Gaz Métro, genre, qui sont dans l'éolien et qui sont dans le solaire aussi, fait une proposition à Hydro-Québec, est-ce que ça peut être accepté? Puis là, ça ne coûte pas le câble, là, de trois quarts de milliards; ça ne lui coûte presque rien.

LE PRÉSIDENT :

10 Monsieur Cliche.

M. YVAN CLICHE :

Toute forme d'énergie...

15 **LE PRÉSIDENT :**

Toute forme d'énergie dans l'appel d'offres de 2018?

M. YVAN CLICHE :

20 ... qui rencontre les objectifs que nous avons définis, on va les accueillir et les analyser.

LE PRÉSIDENT :

25 Dans l'appel de propositions de 2018, oui.

M. YVAN CLICHE :

30 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Chevrier.

35 **M. LÉONARD CHEVRIER :**

Bonne soirée. Merci. Merci pour votre BAPE.

40

M. OLIVIER RENAUD

LE PRÉSIDENT :

5 Monsieur Olivier Renaud, s'il vous plaît.

M. OLIVIER RENAUD :

10 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT:

Bonsoir, monsieur.

15 **M. OLIVIER RENAUD :**

20 Donc, bien c'est en tant que citoyen très préoccupé par la transition énergétique aux Îles. Au fond, j'ai deux questions très simples, puis c'est des propos qui rejoignent très bien les préoccupations mentionnées par l'AMSÉE précédemment, sauf que là, bon, j'ai des questions simples puis je m'attends à... bien j'aimerais d'autant que les réponses soient simples puisque ça...

LE PRÉSIDENT:

25 Posez vos questions.

M. OLIVIER RENAUD :

30 Oui. Donc, première question, est-ce que le site ciblé de par ses contraintes techniques permettrait l'implantation davantage d'éoliennes en vue d'éventuels projets de développement énergétique à long terme? Donc, ça, je pense que c'est un peu simple comme question.

M. GILBERT SCANTLAND :

35 Non. Le site peut supporter un maximum de trois éoliennes...

M. OLIVIER RENAUD :

40 D'accord.

M. GILBERT SCANTLAND :

... et plus probablement deux.

5 **M. OLIVIER RENAUD :**

Donc, deuxième question...

10 **LE PRÉSIDENT:**

Attendez, attendez une seconde, je vais juste poser une question. Parce qu'effectivement, le scénario le pire dans votre étude, c'est trois?

15 **M. GILBERT SCANTLAND :**

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

20 Et est-ce qu'il vous est possible, est-ce que vous envisagez imposer peut-être deux où vous voulez laisser ça ouvert à l'appel de propositions pour...

M. GILBERT SCANTLAND :

25 Bien, en fait, nous, on ne veut pas trop s'impliquer sur les choix technologiques que les producteurs feront pour arriver au prix idéal qu'eux souhaitent et que... d'être compétitif par rapport à l'appel d'offres. Donc, il y a peut-être des producteurs qui vont arriver avec un scénario de trois éoliennes, d'autres vont peut-être arriver avec un scénario de deux éoliennes, ou peut-être même quelqu'un arriverait avec un scénario d'une éolienne, il s'en fait des six mégawatts.

30

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

35 **M. GILBERT SCANTLAND :**

Donc, là où on pourrait parler d'augmentation, ça serait trois éoliennes, à la limite de 3.5 ou 4 mégawatts qui là pourrait amener le parc à 12 mégawatts ou 15 mégawatts éventuellement.

40

LE PRÉSIDENT:

Mais actuellement...

5 **M. GILBERT SCANTLAND :**

Mais ça serait par l'augmentation non pas de nombre d'éoliennes...

10 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. GILBERT SCANTLAND :

15 ... mais de la puissance de chacune des éoliennes.

LE PRÉSIDENT:

20 O.K. Puis actuellement ça ne pourrait pas... avec l'appel de propositions, c'est pour six mégawatts?

M. GILBERT SCANTLAND :

25 C'est pour six mégawatts, donc on...

LE PRÉSIDENT:

30 Et juste une question pour Hydro-Québec, monsieur Cliche : est-ce qu'il pourrait n'y avoir qu'une seule éolienne de six mégawatts?

M. YVAN CLICHE:

Nous ne sommes pas impliqués dans les choix que feront les soumissionnaires...

35 **LE PRÉSIDENT :**

Non non, je vous pose...

40

M. YVAN CLICHE:

... ça revient à leur choix, nous c'est six mégawatts.

5 **LE PRÉSIDENT:**

Non, je vous pose la question...

M. YVAN CLICHE:

10

Oui?

LE PRÉSIDENT :

15

... parce que vous parliez de parc, dans l'appel de propositions, vous parlez de parc éolien, est-ce qu'un parc éolien peut avoir une seule éolienne?

M. YVAN CLICHE:

20

Bien, un parc éolien peut avoir effectivement une seule éolienne...

LE PRÉSIDENT :

25

O.K.

M. YVAN CLICHE:

... mais, encore une fois, on ne détermine pas un nombre à l'avance.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends.

M. YVAN CLICHE:

35

On laisse ça au choix du soumissionnaire.

LE PRÉSIDENT :

40

Excellent.

M. YVAN CLICHE:

Ce que nous on a fixé, c'est la quantité, la puissance contractuelle a été fixée à plus ou moins six mégawatts.

5

LE PRÉSIDENT:

Parfait. Merci.

10

Votre deuxième question?

M. OLIVIER RENAUD :

Donc, pourquoi ne pas investir dans un site qui permettrait d'implanter davantage d'éoliennes en vue d'une éventuelle... d'éventuels projets de développement énergétique à long terme?

15

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Scantland.

20

M. GILBERT SCANTLAND:

Parce qu'on répond à un appel de propositions de six mégawatts sur la Dune-du-Nord. Possiblement, peut-être que si on avait fait un appel de propositions ouvert, il y aurait eu d'autres propositions, mais les autres propositions qui auraient été amenées auraient eu tout autant de contraintes, que ça aurait été des contraintes paysagères, des contraintes de conservation, des contraintes... il y aurait eu des contraintes de toute façon. Vous vivez dans un milieu fragile et les contraintes sont multiples. Donc, ce que la Municipalité a tenté de faire, et nous ce qu'on est assez à l'aise avec le choix qui a été fait parce qu'il permet d'atteindre des objectifs de production, et, à notre avis, l'impact qui pourrait être... l'impact qu'on pourrait apporter au corème de Conrad plus particulièrement, est relativement minime puis il peut être compensé. Et l'intégrité du milieu, c'est une préoccupation que la Régie a et qui serait nécessairement reprise par le ministre, et cette intégrité-là va se refléter dans les opérations par la suite et les mesures de mitigation qui pourraient être mises pour éviter que le milieu soit perturbé.

25

30

35

Donc, on fait nôtres toutes les préoccupations qui ont été exprimées aujourd'hui, à savoir que c'est un milieu qui est... c'est un milieu dunaire, spécifique avec sa caractérisation particulière, et qu'en conséquence il va falloir faire mettre tous les éléments de suivi et nécessaires pour qu'on puisse bien documenter tous les effets qu'il y aura sur le territoire, de façon à pouvoir mieux les contrôler, les... éventuellement les compenser ou encore les éviter.

40

5 Donc, tout ça fait partie de cette réflexion-là, on en est très conscient. Ce qu'on pense qui serait la meilleure solution, c'est d'extraire du milieu -- d'extraire du territoire les portions pour lesquelles le chemin et l'éolienne comme telle, de l'extraire de la zone protégée, et à ce moment-là le reste de la zone protégée demeure, mais l'impact qu'on aurait par la construction, ou autrement, pourrait être compensé et en même temps réduit et évité le plus possible, compensé par la suite, et aussi modélisé par la suite, parce que si on veut développer... parce que je reviens à votre question de départ, si on veut continuer à développer de l'éolien aux Îles-de-la-Madeleine, les choix ne sont pas immenses, ça va être ou les lagunes ou les dunes.

10 **M. OLIVIER RENAUD :**

Est-ce que je peux...?

15 **LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur. Oui, qu'est-ce que vous vouliez dire? On ne peut pas commenter une réponse, mais...

20 **M. OLIVIER RENAUD :**

25 Mais c'est pour... bien, c'est pour compléter, c'est pour raffiner, finalement, l'orientation de la réponse par rapport à ma question, parce qu'au fond, si on... ma question c'était vraiment de voir s'il n'y avait pas une vision qu'on pouvait avoir à plus long terme sur le site qu'on allait choisir, puis le fait de décider de répondre justement à cet appel avec un projet, bien ça rend aussi finalement la complexité de réinvestir dans un projet à plus long terme. Parce que si on songe en ce moment à un projet d'envergure qui va durer dans le long terme avec un potentiel, parce que là, justement, je voulais mettre en évidence le fait que le site qu'on cible là n'a pas de potentiel à long terme, on parle d'un seul projet qui va se limiter là et la volonté des Îles de ne pas avoir des sites un peu partout, qu'est-ce qu'on fait le jour où est-ce qu'on veut avoir un deuxième site? Donc, ça serait peut-être le moment pertinent d'y

30 penser.

LE PRÉSIDENT:

35 Parfait. Donc, j'imagine que dans votre mémoire, vous allez inscrire ce genre de choses, si vous déposez un mémoire autre que cet exposé?

M. OLIVIER RENAUD :

40 Idéalement, oui.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

5 **M. OLIVIER RENAUD :**

Merci.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC

15 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, j'appelle maintenant monsieur Jean-Michel Leblanc. Bonsoir, monsieur Leblanc.

20 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

25 Bonjour, monsieur André. Jean-Michel Leblanc, citoyen des Îles-de-la-Madeleine. Ce sera deux questions, en fait, deux questions qui ne sont pas nécessairement liées. Donc, la première, donc on comprend que l'analyse, là, de l'ouverture ou non de la zone, là, à l'exploitation éolienne va se faire entre autres sur les impacts positifs que pourrait avoir le projet, entre autres sur l'environnement, et vous avez noté pendant la rencontre qu'un des impacts principaux c'était la diminution des gaz à effet de serre par la diminution de la production à la centrale.

30 Ma question est la suivante : en fait, la Régie de l'énergie a mentionné en fait que la Communauté maritime recevait actuellement autour de 90 000 ou 80 000 \$, là, annuellement des redevances des autres sites actuellement en fonction en Gaspésie, au Bas-Saint-Laurent, et qu'éventuellement ces redevances-là vont atteindre 800 000 \$ et qu'il pourrait y avoir encore une fois une augmentation avec l'éventuel projet aux Îles-de-la-Madeleine d'un 30, 40 000 \$, ça fait que c'est quand même des montants substantiels. Donc, ma question est : est-ce que ces montants-là, est-ce que la Communauté maritime
35 peut nous indiquer à quoi ils servent actuellement, et s'il y a une planification de leur utilisation future qui pourrait peut-être amener aussi des impacts environnementaux positifs qui pourraient être tenus en compte, là. Donc, c'est une question, j'imagine, qui pourrait être répondue par la Communauté maritime.

40

LE PRÉSIDENT :

On va donner à monsieur Bourgeois la parole.

5 **M. SERGE BOURGEOIS :**

Malheureusement, monsieur Bourgeois a fait de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et pas des finances, je ne peux pas vous répondre à cette question-là.

10 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

15 **M. SERGE BOURGEOIS :**

Elle peut être adressée, on a 48 h, je pense que la réponse peut vous être signalée à partir de demain ou je ne sais pas comment vous voulez fonctionner...

20 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

M. SERGE BOURGEOIS :

25 ... mais moi, évidemment, je n'ai pas cette information-là.

LE PRÉSIDENT:

30 C'est quand même une information un peu en marge de l'habitat floristique protégé, et si vous avez... vous êtes capable d'avoir la réponse pour éclairer le citoyen, ça serait apprécié.

M. SERGE BOURGEOIS :

35 Bien, je pense que la demande peut être faite par le citoyen directement à ce moment-là au maire ou au directeur général...

LE PRÉSIDENT:

40 Oui, mais comme ça vient à moi puis on est ici, c'est à vous que je le demande très gentiment. Donc, vous pouvez simplement le...

M. SERGE BOURGEOIS :

J'ai compris, Monsieur le président.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

10

Est-ce que vous me permettez de préciser...

M. SERGE BOURGEOIS :

15

Je vais le faire demain.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

20

... peut-être le lien avec la présente...

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

25

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Est-ce que vous me permettez de préciser le lien avec la présente consultation?

LE PRÉSIDENT:

30

Oui, si vous voulez m'éclairer.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

35

Oui? Bien, je suppose, par exemple, que si la Municipalité utilise ces sommes pour une planification énergétique qui diminue les émissions de gaz à effet de serre ou qui fait de la sensibilisation pour la protection de l'environnement ou des habitats protégés, par exemple, bien, ça pourrait être un effet positif supplémentaire des projets éoliens sur le... mais je n'ai pas l'information si c'est le cas, là.

40

LE PRÉSIDENT :

Bon point.

5 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

C'est pour ça que je pose la question.

10 **LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Donc, on va apprécier la réponse, monsieur Bourgeois. Merci.

Est-ce que vous avez... votre deuxième question?

15 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Oui. On a eu l'indication par différents intervenants ce soir que deux documents, entre autres, qui laissent envisager ou qui questionnent le choix du site ou la possibilité ou non d'avoir d'autres sites aux Îles-de-la-Madeleine seraient éventuellement déposés auprès de la commission. Donc, nommément, là, l'étude de monsieur Benjamin...

20

LE PRÉSIDENT:

Maingueneau.

25

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

... Maingueneau et une étude, là, ou un mémoire produit par TUGLIQ, est-ce que c'est dans les pouvoirs de la commission de demander à une... soit à une tierce partie ou à l'interne une expertise sur ces propositions-là à l'effet de voir s'il est réaliste ou non d'avoir d'autres sites, et si c'est le cas, est-ce que cette information-là peut être rendue publique aussi?

30

LE PRÉSIDENT:

O.K. Ce n'est pas dans le mandat de cette commission. La commission a comme mandat de recueillir vos préoccupations, et j'ai demandé l'étude pour que vous en preniez connaissance si ça peut vous éclairer dans vos mémoires ou dans les positions que vous aurez à prendre ou... si elles ne sont pas prises, ces positions. C'est dans ce sens-là. Donc, je n'ai pas ce pouvoir-là.

35

40

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

D'accord. Et est-ce que vous me permettez de... une question, complémentaire? Oui?

5 **LE PRÉSIDENT:**

Je vous écoute, comme j'ai répondu rapidement.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

10

Est-ce qu'un avis d'une... est-ce que vous pouvez demander un avis à un intervenant, par exemple, à la Régie ou à la Communauté maritime sur ces documents ou...?

LE PRÉSIDENT:

15

Non. Bien, actuellement nous sommes dans une étape où nous recueillons vos préoccupations, nous en faisons une synthèse et nous en informons le ministre.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

20

D'accord.

LE PRÉSIDENT:

25

L'étude, en la rendant publique, devient publique pour tous les intervenants, donc chacun peut l'analyser, voir la valeur et il y a peut-être de bonnes raisons pour lesquelles cette étude ne convient pas ou il peut y avoir d'excellentes raisons pourquoi elle convient aussi, et donc je ne peux pas juger et je n'ai pas les capacités dans ma position pour porter un jugement sur ça.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

30

D'accord.

LE PRÉSIDENT:

35

Merci beaucoup.

40

AMSÉE
Mme NATALIA POROWSKA

LE PRÉSIDENT :

5

Madame Natalia Porowska.

Ah, juste pendant que madame Porowska approche, monsieur Lanier voulait répondre à...

10

M. JEAN-PIERRE LANIER:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

15

... une question que nous lui avons adressée un peu plus tôt.

M. JEAN-PIERRE LANIER:

20

Oui. En fait, c'est quelques éléments qui peuvent vous éclairer dans la suite, je vais quand même maintenir le désir de déposer un document qui va peut-être être plus explicite, mais en fait j'ai une référence dans les documents que j'ai sous les yeux qui fait référence aux deux habitats floristiques, donc l'habitat floristique des Sillons de la Dune-du-Nord désigné en 2005 pour accroître le degré de protection du corème de Conrad... du corème de Conrad. Il est indiqué que:

25

« La délimitation de ces deux habitats floristiques a été faite de façon à englober le maximum de colonies de l'espèce en y ajoutant une zone tampon de protection de largeur variable en tenant compte de la tenure des terres et des infrastructures présentes, par exemple, le chemin. »

30

Mais je vais quand même demander à ce qu'on vous dépose quelque chose d'un peu plus précis demain.

LE PRÉSIDENT:

35

Mais c'est déjà éclairant.

M. JEAN-PIERRE LANIER:

40

Oui, mais c'est... je pense que c'est une partie de la réponse qui va être dans le document demain.

LE PRÉSIDENT:

Parfait.

5 **M. JEAN-PIERRE LANIEL:**

Merci.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on compte sur vous pour le dépôt de ce... pas du document que vous avez, mais du document dont vous parlez, là.

15 **M. JEAN-PIERRE LANIEL:**

Excellent.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Madame Porowska, c'est à vous.

25 **Mme NATALIA POROWSKA:**

Bonjour. Donc, j'ai une question et un commentaire de fin...

30 **LE PRÉSIDENT :**

Pour vous? D'accord.

Mme NATALIA POROWSKA:

35 ... par rapport à la position de l'AMSÉE. En fait, ma première question relève de la rentabilité du projet. J'ai été surprise de voir que le projet tourne autour du six millions pour un projet de... pour une production de six mégawatts, donc un million par mégawatt. Cela peut être rentable... facilement rentabilisé en comparaison avec les coûts de production actuellement en vigueur. Par contre, d'ici quelques années, la centrale risque d'être revue de fond en comble, comment la rentabilité d'une production éolienne potentiellement très coûteuse sous d'autres conditions va être justifiée à long terme
40 si, par exemple, la centrale est fermée, on n'a... l'échelle de comparaison n'est plus la même.

LE PRÉSIDENT:

Donc, je ne pense pas qu'on va avoir de réponse à cette question qui est une question, commentaire, appréciation un peu en même temps.

5

Mme NATALIA POROWSKA:

En fait, non, c'est vraiment une question...

10

LE PRÉSIDENT :

Non? D'accord.

Mme NATALIA POROWSKA:

15

... de comment la rentabilité de cette production va être évaluée.

LE PRÉSIDENT :

20

Monsieur Scantland, vous avez une réponse, allez-y.

M. GILBERT SCANTLAND:

25

Oui, je vais répondre. D'abord, il y a une confusion; quand je parlais de six millions pour six mégawatts, ce n'était que l'investissement de la Régie. Le projet, on l'estime actuellement entre 4.5 et 5 millions du mégawatt installé, donc c'est un projet total d'une trentaine de millions. O.K.?

Mme NATALIA POROWSKA:

30

O.K.

M. GILBERT SCANTLAND :

35

Donc, actuellement le coût de l'énergie sur des parcs varie en fonction de la grosseur du parc. Je vais vous donner un exemple, ce n'est pas nécessairement tout public, mais je vais vous donner les ordres de grandeur. Le parc éolien de Nicolas-Riou dans lequel on est impliqué, on est aux environs de 1.9 million de dollars du mégawatt pour 225 mégawatts installés. On a un autre parc de 75 mégawatts qu'on vient de terminer, et là on est à 2.3 millions, donc... et le parc de 21 mégawatts qui a été construit il y a trois ans, donc le coût des éoliennes était encore... et là on est à 3 millions du mégawatt. Donc, l'échelle, c'est que moins on produit de mégawatts plus ça coûte cher, O.K. Donc, c'est effectivement un

40

projet qui est cher, qui ne se réaliserait pas dans un contexte compétitif, il ne peut que se réaliser dans un contexte où on évite des coûts à Hydro-Québec suffisant pour que le marché vaille la peine, et qu'en plus on a un impact sur l'environnement. C'est là où on retrouve la rentabilité du projet et non pas nécessairement dans le prix compétitif de l'éolien.

5

Mme NATALIA POROWSKA:

Merci.

10

M. GILBERT SCANTLAND :

Est-ce que ça répond à votre question?

15

Mme NATALIA POROWSKA:

Ça me rend très heureuse comme réponse.

LE PRÉSIDENT:

20

Merci.

Mme NATALIA POROWSKA:

En fait...

25

LE PRÉSIDENT :

Votre commentaire final, c'est ça?

30

Mme NATALIA POROWSKA:

Oui. L'AMSÉE aimerait voir, comme bien des gens ici, l'établissement d'un plan d'ensemble pour la transition énergétique des Îles. En ce moment, ce qu'on voit, c'est les différents intervenants, chacun de bonne volonté, se relancer la balle au sujet des responsabilités à l'intérieur du cercle vicieux si bien démontré par Marianne. Le temps presse, le territoire est petit, et on a déjà trois éoliennes qui ne fonctionnent pas, on aimerait vraiment voir plus loin que deux ans à la fois. Merci beaucoup.

35

LE PRÉSIDENT

40

Parfait. Merci.

AMSÉE
Mme MARIANNE PAPILLON

LE PRÉSIDENT :

5

Monsieur Bourgeois, pendant que... Je vais appeler l'autre personne pour qu'elle s'installe.
Madame Marianne Papillon, s'il vous plaît.

10

Où en êtes-vous dans le développement de votre stratégie énergétique? Vous avez eu la
commission consultative sur les enjeux énergétiques, qui a déposé son rapport en janvier, si je ne me
trompe pas, de cette année, donc où vous en êtes dans ce développement de stratégie puis quel
échancier?

M. SERGE BOURGEOIS :

15

Est-ce que vous me permettez de refiler la question à mon collègue Jean-Étienne Solomon?

LE PRÉSIDENT:

20

Monsieur Solomon? Parfait. Monsieur Solomon.

M. JEAN-ÉTIENNE SOLOMON:

25

Donc, l'étape, là, où la communauté -- on m'entend? Oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, très bien.

30

M. JEAN-ÉTIENNE SOLOMON :

35

La Communauté maritime est rendue à une étape, là, d'élaboration de cette stratégie énergétique
là puisque, bon, ça a pris plusieurs années, là. L'initiative, là, date des années, là, environ 2011, il y a eu
un bilan énergétique du territoire fait en 2013 par une firme externe, là, qui est Dunsky, une expertise en
énergie, qui nous a donné la photo. On en a parlé un peu plus tôt aujourd'hui, combien le territoire a
besoin d'énergie pour fonctionner, et il nous a aussi, là, aidé à établir des différents scénarios pour
l'avenir énergétique du territoire qui nous permet de réfléchir à ce qu'on va faire. Et les années
subséquentes ont permis, là, à la Communauté maritime d'aller en consultation, donc ça s'est déroulé
l'année dernière. Et l'adoption dans cette stratégie-là est prévue en 2017, donc dans les prochains mois,
là.

40

LE PRÉSIDENT :

Ah oui?

5 **M. JEAN-ÉTIENNE SOLOMON :**

Réalistement, là, en début d'été, en juin, avec... on en a parlé très rapidement ce soir, là, mais effectivement, là, avec des cibles de réduction souhaitées de gaz à effet de serre, des cibles de réduction souhaitées d'approvisionnement en part pétrole et aussi un pourcentage où des mégawatts d'intégration d'énergie renouvelable, donc c'est une volonté qui va être affirmée avec des cibles très, très précises qui va amener le territoire à un horizon 2025. Donc, une stratégie qui se déroulera en trois phases, trois phases de trois ans, donc 2017-2019, 2019... et jusqu'à 2025, et on souhaite atteindre ces cibles-là puis mettre les conditions en place pour favoriser ça dans les pouvoirs et les limites, bien, t'sais, juridico-pratiques d'une Communauté maritime. On n'a pas le pouvoir sur tous les éléments concernant l'approvisionnement et la production, mais on va certainement vouloir mettre les conditions en place.

LE PRÉSIDENT:

20 Parfait. Merci, monsieur Salomon. Madame Porowska -- Oui? Oui oui, allez-y, je vous en prie, monsieur Lachance.

M. BRUNO LACHANCE :

25 Monsieur le président, donc, c'est ça, on sait que les personnes-ressources peuvent intervenir et interpellé...

LE PRÉSIDENT :

30 Oui.

M. BRUNO LACHANCE :

35 ... vous interpellé pour compléter une intervention.

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait.

40

M. BRUNO LACHANCE :

5 J'ai un questionnement depuis un moment dans la soirée où on a appris que le MDDELCC, en fait, envisageait possiblement deux scénarios suite aux travaux et aux recommandations qui pouvaient être faits, c'est-à-dire d'autoriser la réalisation du projet ou non dans l'habitat, ou éventuellement de modifier l'habitat, donc c'est ce que monsieur Laniel nous a dit dans la soirée. Considérant que vous allez possiblement analyser les différentes facettes du développement durable dans vos recommandations, c'est important de savoir que cette décision-là a un impact important sur la façon dont seront émis les droits et dont seront partagés les revenus des loyers d'éoliennes. Parce 10 qu'actuellement, le territoire étant sous un statut de protection légale, mon ministère n'a pas délégué la gestion de ce territoire-là dans la convention de gestion territoriale qui est donc déléguée à la communauté des Îles-de-la-Madeleine actuellement. La convention de gestion territoriale, ça permet à la communauté ailleurs sur le territoire, sur le territoire public, où il n'y a pas de contrainte légale de protection, de gérer le territoire, d'émettre des droits sur le territoire et de conserver les revenus des baux de location. 15

Dans la situation actuelle, on a deux scénarios. Si le scénario... en fait, on a le scénario de ne pas avoir de projet, mais si on a scénario de projet, on a deux options, l'option où l'habitat est modifié, si l'habitat est modifié et qu'on retire des superficies de l'habitat, à ce moment-là ça permettrait à mon 20 ministère, si c'est le souhait de l'agglomération, de bonifier le territoire sous convention de gestion territoriale, il y aurait possiblement un intérêt économique de la communauté de bénéficier de 100 % des loyers de ces éoliennes-là. Dans le cas contraire, c'est mon ministère qui va conserver la gestion foncière, qui va émettre les droits et qui va recevoir les loyers. Donc, c'est quand même un élément considérable, là, dans la gestion et dans la décision du projet. Donc, je considérais que c'était important de vous le mentionner. 25

LE PRÉSIDENT:

30 Merci, monsieur Lachance.

Madame, c'est à vous. Ah oui! C'est... parfait. Je voyais bouger, là, j'étais tout énervé! Allez-y.

Mme MARIANNE PAPILLON :

35 Alors, O.K., donc c'est intéressant ce qui vient d'être mentionné, parce que ça rejoint un petit peu ce que je voulais aborder, qui est la notion de conflit d'intérêts. Donc... et de la transparence. Alors, on a ici le discours de la porte-parole d'Hydro-Québec qui dit que dans le cas où... bon, on pourrait... les scénarios de conversion, là, que l'acceptabilité sociale, ça fait partie de leurs critères et que c'est certain qu'il y aura beaucoup d'échanges avec le milieu à ce sujet-là. Et là, quand on dit « le milieu », au sens 40 d'Hydro-Québec, c'est qui le milieu? Ce n'est pas nous tous, c'est notre représentant élu et c'est la

5 municipalité. Donc, il y a eu, suite à ça, donc la visite du PDG d'Hydro-Québec au mois de juin l'année
passée, la création d'une table d'échange entre Hydro-Québec et la Communauté maritime des Îles. Et
donc là, selon la Municipalité, le maire, tout ça, on nous dit qu'il n'y a aucun scénario de conversion qui
ne se négocie à cette table et qu'aucune décision ne se prend là. Et selon la responsable des
communications d'Hydro-Québec, le but de cette table est d'établir les contraintes du milieu pour les
inclure à l'appel de propositions de conversion de la centrale. Ça fait que vous me voyez venir, les
contraintes du milieu, c'est à ça qu'on fait face présentement dans l'appel de propositions
d'Hydro-Québec pour l'éolien. Alors, déjà il y a une contradiction entre le discours de la Municipalité puis
le discours d'Hydro-Québec.

10 En plus, on a posé la question à Hydro-Québec, officielle, par le biais de la Régie de l'énergie, et
ça, c'est un document qui est public, là, sur le site de l'énergie -- de la Régie. Alors, voilà ce que ça dit à
propos de la table d'échange, c'est :

15 « *Le distributeur prévoit lancer un appel de propositions afin d'évaluer si une solution alternative
au projet de raccordement serait plus avantageuse. À cet effet, une table d'échange regroupant le
distributeur et des acteurs de la municipalité a été mise en place dans le but de comparer d'autres
solutions au raccordement ou au statu quo.* »

20 Donc, Hydro-Québec mentionne que:

« *Les promoteurs qui répondront aux appels de propositions devront satisfaire aux exigences du
milieu local portant notamment sur la localisation géographique, le type de partenariat, les retombées
locales ainsi que sur l'acceptabilité sociale.* »

25 Donc, après avoir vérifié aussi auprès de la porte-parole d'Hydro-Québec, pour l'instant il n'y a
aucun processus de consultation de prévu de la part d'Hydro-Québec pour le scénario de conversion.
Parce que le milieu, c'est la municipalité ou la CMI, et ce sont eux qui représentent la communauté et
tout l'aspect de l'acceptabilité sociale, ce sont eux qui le gèrent, ce n'est pas Hydro-Québec.

30 Alors, qu'est-ce que l'acceptabilité sociale? Bien, c'est quand on vote une résolution au conseil
d'une ville puis qu'on dit : « Ceci est la contrainte qu'on a décidé », « que ça ne serait pas ça, que ça
serait là à la place puis ça ne serait pas là », puis là les gens peuvent, s'ils veulent, prendre le micro
dans la salle puis dire quelque chose. Donc, quand on parle des exigences du milieu local, que ce soit
35 dans le cas des éoliennes ou dans le cas du scénario de conversion, sur quoi va-t-on se baser?
Évidemment, nous, on craint que la consultation sur les enjeux énergétiques, dont monsieur Solomon
vient de nous parler, ne soit utilisée pour justifier les choix de la Communauté maritime, alors
qu'Hydro-Québec n'a pas participé à cette démarche-là, je veux dire, on ne nous a pas présenté les
scénarios, Hydro-Québec n'était pas présent dans la salle pendant cette consultation-là.

5 Et donc, principalement, ma question ici c'est : comment la Communauté maritime ou même les municipalités du Québec peuvent-elles se prémunir de se mettre en situation de conflit d'intérêts lors de telles démarches avec Hydro-Québec? Alors, dans ce cas-ci, on craint que les façons de faire actuelles d'Hydro-Québec rendent les autorités municipales vulnérables à une situation de conflit d'intérêts, c'est-à-dire que les potentielles redevances et retombées peuvent contrecarrer la volonté réelle de la population ou la protection de l'environnement. Alors là, on peut se retrouver dans une situation où est-ce que la municipalité est devant un choix : « Je me mets-tu une éolienne que je vais avoir des redevances ou bien si je respecte la *Loi sur l'environnement*? Hum. »

10 **LE PRÉSIDENT:**

Merci.

15 **Mme MARIANNE PAPILLON :**

Je voudrais...

LE PRÉSIDENT :

20 Oui?

Mme MARIANNE PAPILLON :

25 ... ajouter un dernier mot qui est un peu les conditions qu'on pense qui seraient essentielles de mettre en place pour aller de l'avant avec un projet éolien comme ça. Il y en a quatre. Il y a la rigueur, la rigueur scientifique, avec objectivité, qui tient compte notamment des changements climatiques, de la montée des eaux, des influences de la mécanique dunaire, tout ça, on veut de la science.

30 Il y a rétablir la confiance, la deuxième condition, donc plus de transparence, se protéger contre les conflits d'intérêts. Il y a quelqu'un qui a parlé d'information, qui dit : « Appel aux participants de la communauté. » Donc, rétablir la confiance.

35 La troisième, ça serait qu'il y ait compensation, donc peut-être en plus de ce qui a été établi... discuté, il y aurait... pourquoi ne pas démanteler vraiment cette fois l'éolienne de la Cormorandière, qui est un fantôme qui propage une image très négative de l'éolien et qui affecte le paysage? Pourquoi ne pas dézoner la Cormorandière, lui redonner son... enlever son statut industriel puis lui redonner un zonage de conservation? Ensuite, ça a été parlé, des réinvestissements qui pourraient être faits au niveau de l'environnement, mais aussi au niveau de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie.

40

5 Bon. Enfin, la dernière condition qu'on identifiait, c'était qu'il y ait évidemment une approche
intégrée, donc ça a été redit, là, le plan global, on veut que ça tienne compte de la conversion qui s'en
vient, parce qu'ici on nous dit que c'est 12 000 tonnes de CO₂ par année, puis que dans cinq ans il y a
un câble qui passe, on ne parle pas de la même affaire que 20 ans d'éolienne. On veut que ça soit
10 BAPE, principalement élargir ça, un BAPE sur la transition énergétique des Îles. Donc, on ne s'obstine
pas, on n'est pas absolument contre ce projet-là, ce n'est pas ça, c'est qu'on sent qu'il y a des enjeux
qui dépassent les acteurs. Sinon, si ce n'est pas un BAPE, bien qu'il y ait une implication du ministère
des Ressources naturelles pour nous aider à aller de l'avant puis à coordonner les actions en matière
d'énergie et d'actions globales. Et on suggère à la Municipalité et au ministère de l'Environnement d'aller
de l'avant avec la démarche Quest qu'on leur propose, qui est une démarche d'un OSBL pancanadien
qui fait appel à des experts en énergie puis qui fait une planification stratégique pour avoir des
communautés résilientes en termes d'énergie puis tout ça, et qui ne demande pas de financement, qui
s'autofinance.

15 Et en dernier point, bien toujours au niveau de l'approche intégrée, qu'il y ait plus de
concertations, on avait une table de concertation sur les hydrocarbures, elle n'est pas... elle n'a pas été
convoquée depuis un an sous prétexte qu'il ne se passe rien avec les hydrocarbures, or c'est faux. Et là,
20 nous on demande que ça soit transformé en table de concertation de l'énergie pour que les gens ici
puissent avoir leur mot à dire à quelque part.

LE PRÉSIDENT:

25 Merci, madame Papillon, pour votre intervention.

Mme MARIANNE PAPILLON :

30 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à l'association.

M. SERGE BOURGEOIS :

35 Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

40 Oui, monsieur Bourgeois. J'ai monsieur Laniel qui veut aussi réagir, en ligne.

M. SERGE BOURGEOIS :

5 Je voudrais rien qu'apporter une précision sur un des commentaires ou des questions ou des points des quatre points que madame Papillon vient de dire. Quand elle parle de rétablir ou revenir à une zone de conservation, la zone éolienne qu'on avait prévue à la Dune-du-Sud, qu'on a dû abandonner à cause de NAV Canada, mais je peux la rassurer en disant que cette zone-là est une zone spécifiquement prévue pour l'énergie éolienne, aucune autre activité n'est permise dans cette zone-là que cet usage-là, et on ne peut pas parce qu'on est trop près de l'aéroport. Donc, au schéma d'aménagement, oui c'est encore une zone industrielle, mais il n'y aura jamais rien dedans telle qu'elle est là parce que c'est uniquement pour de l'éolien. Par contre, quand on va réviser notre schéma d'aménagement, la prochaine fois qu'on va le modifier, on va en profiter pour enlever cette zone-là.

LE PRÉSIDENT:

15 Et ça veut dire que vous allez l'enlever pour la mettre conservation ou...?

M. SERGE BOURGEOIS :

20 Oui, la mettre conservation.

LE PRÉSIDENT:

Ah oui, O.K.

M. SERGE BOURGEOIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

30 O.K. Je n'étais pas certain de comprendre. Merci.

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

35 ... j'aimerais ça...

LE PRÉSIDENT :

40 Oui, madame Bellavance, allez-y.

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

... parce que pour la zone conservation...

5 **LE PRÉSIDENT:**

Attendez, je pense que votre micro n'est pas ouvert, mais je ne suis pas certain.

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

10

Ah!

LE PRÉSIDENT :

15

Ou c'est votre voix.

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

20

Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

25

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

30

Bon. Parce que la zone conservation, il faut faire attention parce qu'il y a beaucoup de compatibilité. Par exemple, des carrières et sablières peuvent être autorisées dans la zone de conservation si... exceptionnellement autorisées sous certaines conditions, puis il y a aussi des infrastructures publiques qui peuvent être aussi autorisées dans la zone conservation sous certaines conditions, puis les activités agricoles, bien entendu, sont autorisées dans la zone conservation. Je ne sais pas si ça a évolué, là, monsieur Bourgeois.

M. SERGE BOURGEOIS :

35

... il n'y a aucune...

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

40

Est-ce que ça a évolué?

M. SERGE BOURGEOIS :

Voulez-vous dire quoi, excusez-moi?

5 **Mme LORRAINE BELLAVANCE :**

Bien moi, la...

10 **M. SERGE BOURGEOIS :**

Non, c'est encore comme ça.

Mme LORRAINE BELLAVANCE :

15 C'est encore comme ça?

M. SERGE BOURGEOIS :

20 C'est encore comme ça, oui, tout à fait. Sauf qu'évidemment, agriculture, on n'en parle pas, et aussi, ce qu'il faut dire, agriculture et le reste, carrière et sablière, pour avoir une sablière, ça prend un certificat d'autorisation, il faut que ça passe aussi par la municipalité et par le ministère, ça fait que moi je pense... je n'ai pas d'inquiétude là-dessus. Par contre, la zone va être modifiée dès qu'on va retoucher au schéma d'aménagement.

25 **LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Merci, madame Bellavance. Merci, monsieur Bourgeois.

30

Mme HÉLÈNE CHEVRIER

LE PRÉSIDENT :

35 J'appelle la dernière intervenante, pour vous dire qu'on approche de la fin. Madame Hélène Chevrier.

Pendant que madame Chevrier s'approche, il y a monsieur Laniel qui voulait réagir aux commentaires de... ou à l'observation formulée par monsieur Lachance.

40

M. JEAN-PIERRE LANIEL :

5 En fait, je voulais simplement faire une précision. Effectivement, le dossier actuel prévoit une orientation par le ministre quelque part en juillet, et ensuite si l'orientation est positive, sur réception
10 d'une demande d'autorisation, l'analyse du projet et l'autorisation ou non d'un projet final. Quand je mentionnais que c'était possible qu'il y ait une partie de l'habitat floristique qui soit, donc, dégrevé, si on veut, de l'habitat floristique, évidemment il va falloir voir le projet final, et ça pourra également se limiter simplement aux infrastructures, si on veut, qui ont une empreinte permanente, par exemple les bases d'éolienne, les routes permanentes ou ce type d'intervention là. C'est juste pour préciser que ce n'est
15 pas nécessairement le tiers de l'habitat floristique qui serait automatiquement retiré comme habitat floristique, c'est possible que ça se limite à des superficies très petites, puis c'est ce qu'il va falloir analyser une fois l'autorisation donnée, si elle se donne, évidemment. Voilà.

M. BRUNO LACHANCE :

15 J'aurais une précision supplémentaire.

LE PRÉSIDENT :

20 Monsieur Bellavance, allez-y.

M. BRUNO LACHANCE :

25 « Lachance ».

LE PRÉSIDENT :

30 Monsieur Lachance, excusez-moi.

M. BRUNO LACHANCE :

35 Il faut comprendre que... dans le fond, ce que monsieur Laniel dit, c'est que l'habitat pourrait être modifié pour peut-être soustraire des infrastructures permanentes, disons, qui ont un impact plus important sur l'habitat. Par contre, il faut bien comprendre que le droit foncier associé à une éolienne couvre la projection du rotor de l'éolienne, donc dépendamment de la puissance de l'éolienne ou de la projection au sol des pales...

LE PRÉSIDENT :

40 O.K. La projection...

M. BRUNO LACHANCE :

5 ... la superficie du bail est adaptée en conséquence. Donc, mon commentaire demeure que si on souhaite que la gestion foncière soit déléguée, l'habitat va devoir être modifié pour soustraire la superficie des droits fonciers et non pas l'empreinte, par exemple, de la base de l'éolienne, mais bien la projection de l'éolienne. Ça a quand même un impact en superficie qui peut être assez différent, là.

LE PRÉSIDENT:

10 Parfait, merci. Merci, monsieur Laniel.

M. SERGE BOURGEOIS :

15 Monsieur le président, si vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Bourgeois.

20 **M. SERGE BOURGEOIS :**

25 Merci. Juste parce que madame Bellavance, quand elle citait tantôt le schéma d'aménagement où est-ce qu'il y avait des usages compatibles, bien j'ai eu... il est tard un peu, là, j'ai une petite lumière qui s'est allumée, puis ce que vous auriez... oui, c'est vrai, au niveau du schéma d'aménagement, sauf que le règlement de zonage à ce moment-là précise que c'est une zone industrielle réservée à l'industrie... à la production d'énergie éolienne, et le seul usage permis dans cette zone-là est l'éolien. Donc, ce que vous avez, c'est le schéma d'aménagement, et évidemment ce n'est pas ça qui s'applique au tiers, c'est bien le règlement de zonage.

30 **LE PRÉSIDENT:**

C'est bon? Ça roule. Merci.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

35 Ça va, ça va, c'est terminé.

LE PRÉSIDENT :

40 Madame Chevrier.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

5 Ça va, c'est terminé. Bien, c'est dans le sujet. C'est que dans la condition de la plante et les plantes -- et l'habitat, qui est l'habitat lui-même qui est relativement restreint quand même quand on pense à sa grandeur et à sa qualité relative par rapport aux autres endroits dans l'archipel, est-ce que la fragmentation de cet habitat ne constitue pas une menace supplémentaire à la préservation?

LE PRÉSIDENT:

10 La question est claire. Mais monsieur Tremblay?

M. GILBERT SCANTLAND:

15 Bien, c'est difficile pour moi de répondre à ça...

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

20 Bien, ça serait monsieur Laniel...

M. GILBERT SCANTLAND:

... mais peut-être que François...

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

25 Oui, c'est ce qui...

M. GILBERT SCANTLAND:

30 O.K., excuse-moi, il est tard.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

35 Bien, on en a discuté un petit peu, je pense que les groupes, comme Attention Fragiles ou Société de conservation, sont les gens qui connaissent le mieux le corème, ça... mais théoriquement, ce que madame Chevrier amène, oui, effectivement, théoriquement pour les espèces animales ou les espèces végétales en général on peut dire qu'effectivement fragmenter un habitat, ce n'est jamais bon, ça, c'est certain. Dans le cas où on parlait... parce que je pense que vous faites référence au fait qu'on enlèverait les infrastructures de l'habitat protégé...

40

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Non, non non non non.

5 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Non?

10 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

C'est la fragmentation d'un habitat par... des sentiers par...

LE PRÉSIDENT :

15 Par les routes?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

20 ... des installations, par des routes, c'est ce qu'on appelle la fragmentation d'un habitat.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

25 Oui, oui oui oui. Effectivement, théoriquement oui. Dans le cas spécifique du corème, bien les gens des groupes environnementaux ici le connaissent mieux et pourraient peut-être avoir un avis beaucoup plus avisé que le mien, là. Le corème est un... le corème est une espèce qui n'est pas pionnière qui vient dans... qui vient très, très tard, donc effectivement, si on perturbe le milieu, il n'y aura pas de corème nécessairement avant très, très longtemps, s'il y en a. Effectivement, il peut y avoir des pertes, c'est des choses qu'il va falloir prendre en compte dans une étude d'impact adéquate, là. Au stade où on en est, l'étude qu'on a faite, nous, c'était une étude quantitative sur l'impact sur le corème.

30 On l'a montré tantôt, l'intégrité de la dune, l'intégrité de... en fait, des processus écologiques, même en dessous du corème, là, on n'est pas rentré là-dedans. Tout ce qu'on a voulu faire, c'est un... c'est vraiment un portrait quantitatif, là, c'est pour ça qu'on a fait un exercice un peu théorique. Les positions d'éoliennes qu'on a mises ne sont pas... ne seront pas les positions finales, il y en a qui sont trop proches de l'eau, et cetera, mais ce qu'on a voulu faire, c'est vraiment, quantitativement, est-ce que le

35 chiffre est significatif ou non? La conclusion à laquelle on arrivait, c'est : quantitativement, le chiffre peut être assez négligeable et probablement compensé. Mais au-delà du quantitatif, il y a d'autres réalités que madame Chevrier amène qui vont devoir être regardées dans une étude d'impacts avec des scientifiques, puis probablement que c'est les groupes d'ici qui seront les mieux pour expliquer tout ça puis évaluer l'impact, comme vous le mentionnez.

40

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Bien, j'aimerais avoir quand même les commentaires de monsieur Lanier.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je m'en allais là justement.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

10

Merci.

LE PRÉSIDENT :

15

Monsieur Lanier.

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

20

Oui. Effectivement, bien en fait, ce que monsieur Tremblay a dit, c'est tout à fait exact, du moins pour la partie où est-ce qu'on a créé un habitat floristique à cet endroit-là parce qu'on voulait limiter la fragmentation, l'utilisation des quatre-roues dans le milieu, la détérioration du milieu, c'est bien évident que si on va construire des infrastructures dedans et faire des chemins, bien on vient modifier l'habitat, puis là c'est encore une étape de plus, on vient modifier l'habitat floristique et, oui, la fragmentation a un impact sur l'écosystème. Donc, c'est bien évident. C'est d'ailleurs une des causes les plus grandes de

25

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Et voilà.

30

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

Dans ce cas-ci, il y a déjà un habitat floristique identifié pour éviter ce genre de chose, mais par contre la loi permet quand même de réfléchir, parce que quand c'est... quand le fait de conserver l'habitat peut causer un plus grand préjudice, il faut quand même analyser et évaluer la pertinence d'apporter... d'autoriser certains types de projets. Donc, c'est ce qu'on fait présentement.

35

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

40

O.K. Je voudrais peut-être juste... oui, vous avez peut-être d'autres questions?

LE PRÉSIDENT:

5 Oui, je voulais juste poser une question. Est-ce que vous considérez de la même façon un... vous considérez, parce qu'on est dans l'hypothèse, de la même façon une intervention dans un habitat floristique protégé d'une espèce vulnérable que vous considérez un habitat floristique d'une espèce menacée?

M. JEAN-PIERRE LANIEL:

10 Un habitat floristique, que ce soit pour une espèce vulnérable ou menacée, effectivement c'est qu'une fois qu'il est établi en fonction de certains critères, comme quelqu'un a mentionné tantôt, effectivement il est considéré de la même manière, ça, par la loi. Sauf que c'est bien évident que dans le cas d'une espèce menacée, alors que son statut est beaucoup plus précaire, l'analyse est plus rigoureuse sans doute et le type de compensation est d'autre chose.

15 La loi prévoit la possibilité de modifier un habitat floristique pour des raisons... pour éviter de causer des préjudices plus grands aux citoyens, mais il reste que du point de vue d'une espèce vulnérable ou d'une espèce menacée, une fois que tu as un habitat floristique, habituellement on essaie de ne pas trop changer ça...

20 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

25 **M. JEAN-PIERRE LANIEL:**

... dans les deux cas.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Chevrier, vous avez une deuxième question?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

35 Bien, ce n'est pas vraiment une question, bien j'aimerais ça raconter un petit quelque chose. C'est qu'en 76...

LE PRÉSIDENT:

40 C'est court, hein? C'est court?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Oui oui, c'est court.

5 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

10 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

10 Bien, vous allez voir. En 1976, il s'est tenu ici aux Îles-de-la-Madeleine un double colloque le colloque, il y en avait un qui était par l'Association des... internationale des phytosociologues et il y avait en même temps le... un colloque pour savoir si au Québec on devait avoir des réserves écologiques. O.K. Et dans le... il y avait une cinquantaine de spécialistes qui étaient ici, et moi j'étais jeune étudiante, 15 j'étais allée au colloque. Et à un moment donné, il y a un Allemand qui... parce qu'ils ont fait justement la tournée à la Pointe-de-l'Est, à la Dune-du-Nord, la Dune-du-Sud et sur Havre-aux-Basques, ils sont allés voir les milieux fragiles parce qu'il était question de réserve écologique. Et à travers ces experts-là, il y en avait un qui était un Allemand, mais il parlait en anglais, c'était... et il a commenté sa visite dans l'est en disant qu'il avait passé par la route... la nouvelle route à l'époque sur la Dune-du-Nord puis il avait dit 20 qu'il y avait des blessures cruelles dans le paysage. Il y avait deux routes qui étaient encore dans une dune mobile et assez restreinte quand même. Alors, il a dit... il disait ça comme ça à peu près, donc il y avait des blessures cruelles, il dit : « C'était peut-être nécessaire, mais il faut tout de suite guérir ces blessures. Si on travaille avec les lois de la nature, on peut guérir les blessures avec un peu de temps puis un peu d'argent, mais des dégâts sont réparables, mais il est stupide de faire des dégâts par 25 exprès et inutilement. » Et il disait : « Ici -- ce qu'il avait vu -- il y a des dégâts à prévoir par la route de... entre Grosse-Île... vers Grosse-Île et Grande-Entrée. » Et aujourd'hui, je crois qu'il y a des gros, gros, gros problèmes. Il faut protéger les...

30 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une autre question?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

35 Bien non, j'ai...

LE PRÉSIDENT :

40 Ça terminait votre commentaire final, c'était ça?

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Mon commentaire final, puis vous dire merci.

5 **LE PRÉSIDENT:**

Ah, c'est gentil. Merci à vous. Il me reste... est-ce qu'un quelqu'un des personnes-ressources a quelque chose à ajouter ou...?

10 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Par rapport à la fragmentation.

15 **LE PRÉSIDENT:**

Oui?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

20 Juste un petit mot. C'est, théoriquement oui, la fragmentation, comme on le disait, là, c'est majeur et c'est un impact majeur de manière globale, par contre il y a une question d'échelle. Pour certaines espèces, la fragmentation va vouloir dire... va être une question de kilomètre carré alors que pour d'autres ça va être fragmenté... pour avoir un impact, il va falloir fragmenter à d'autres échelles. Pour le corème, on l'a vu, les fourmis ont un rôle à jouer dans les processus écologiques, donc on n'est pas du
25 tout nécessairement à la même échelle. Donc, si on fait un chemin à chaque kilomètre, par exemple, ça n'a peut-être pas d'impact sur les processus écologiques. Donc, c'est ça que je voulais dire, là.

LE PRÉSIDENT :

30 Peut-être pas.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

35 Il faut l'étudier, il faut... et probablement que les gens qui connaissent mieux le corème ici pourraient répondre plus facilement.

LE PRÉSIDENT:

40 Oui, effectivement, et ça prend des études supplémentaires parce qu'on ne connaît pas la structure d'âge, on ne connaît pas la qualité du milieu. Et il n'y a pas eu d'études, à ma connaissance,

vous pourriez me confirmer ça -- puis je ne poserai pas d'autres questions, parce qu'on pourrait... on va se rendre à demain, on est très proche de demain -- et, par exemple, quand il y a eu l'étude de 96, c'est une étude qui a comparé les dunes et qui a comparé les habitats, et celui de la Dune-du-Nord se classait relativement bien.

5

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Oui, effectivement.

10

LE PRÉSIDENT :

Actuellement, on semble présumer que c'est la situation de comparabilité entre les systèmes dunaires qui accueillent les corèmes et dans la même situation... dans le même ordre, dans les mêmes priorités, est-ce qu'on sait, par exemple, si actuellement le système d'habitat du corème sur la Dune-du-Nord est dans une condition peut-être la meilleure du corème aux Îles ou elle est en deuxième position des sites, en troisième position des sites aujourd'hui?

15

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

De mémoire, là, et les données datent quand même du temps où ils ont fait le... où ils ont fait l'aire protégée.

20

LE PRÉSIDENT :

Oui.

25

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Donc, ça date quand même d'il y a 20 ans.

30

LE PRÉSIDENT :

Oui.

35

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Mais le site de la Dune-du-Nord était un site en bonne santé...

40

LE PRÉSIDENT :

Le deuxième.

5 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

... et il avait un taux de recouvrement très intéressant par rapport à d'autres. C'était peut-être dans les deux premiers qui...

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'était le deuxième, je pense.

15 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Puis effectivement, si on devait compenser, par exemple, et qu'on va sur un autre site qui a un autre taux de recouvrement, bien il va peut-être falloir compenser plus grand pour avoir le...

20 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, O.K. O.K.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

25 Oui, les mesures de compensation devront être adaptées à la nature du site vers lequel on va se diriger et qu'on va vouloir protéger.

LE PRÉSIDENT :

30 O.K. Ma question, c'est : depuis 96, il n'y en a pas eu d'autres inventaires qui ont été faits à l'échelle de l'Île... des Îles-de-la-Madeleine?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

35 Il y a l'inventaire qui a été fait l'été dernier, mais qui n'était pas de la même nature, c'était un inventaire d'échantillons...

LE PRÉSIDENT :

40 D'accord, oui.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

... pour être capable de comparer l'état de santé...

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui oui, je comprends.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

10 ... d'il y a 20 ans.

LE PRÉSIDENT:

15 Je comprends. Merci. C'est bon. Donc, il me reste.... D'abord, avant de commencer mon dernier discours, je veux juste vous féliciter parce qu'avoir autant de personnes à minuit, je ne suis pas certain que c'est arrivé dans une des commissions auxquelles j'ai présidé, puis je pense que c'est une des premières fois que je me rends à minuit moi-même, donc c'est peut-être... c'est peut-être pour ça.

20

MOT DE LA FIN

25

Donc, je déclare officiellement les séances de cette consultation publique terminées. La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à certaines questions. Il y en a relativement peu. Elle compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures afin de rendre publics rapidement les renseignements demandés. Ces documents seront accessibles par Internet, vous pouvez vous rendre à la Bibliothèque Jean-Lapierre pour y accéder. L'ensemble du dossier est disponible dans les centres de consultation, notamment aussi à la Bibliothèque Jean-Lapierre, au Bureau du BAPE et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM. L'ensemble du dossier est disponible sur le site Web et également du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

30

35

Je vous rappelle que la commission recevra vos mémoires jusqu'au 23 mai 2017 à 16 h. Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser les formulaires mémoires que nous mettons à votre disposition à cet effet. Si vous voulez le remplir manuellement, vous pouvez en cueillir une copie à la table à l'accueil pour le remplir. C'est à partir de ce rapport, que nous allons produire, et de ses propres analyses que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui, par la suite, autorisera l'implantation éventuelle d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord et aux conditions qu'il déterminera, ou encore refusera l'implantation.

40

5 Je vous rappelle également que le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Certaines ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation, qui s'appliquent aussi à vos mémoires, sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

10 Et je souligne que le Bureau d'audiences publiques s'est doté d'une Déclaration de services aux citoyens, vous avez vu le petit questionnaire qui est à votre disposition, afin d'évaluer la qualité de nos services. La première question porte sur les moyens de transport, les GES. Je vous rappelle que plus de personnes le remplissent, plus nous pouvons apprécier l'impact de nos activités.

15 Je vous rappelle aussi que ce qui a été dit à cette consultation publique sera retranscrit par nos sténographes et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine dans notre site Web et dans les centres de consultations.

20 Pour terminer, je remercie la Régie, son consultant, Activa Environnement, la Municipalité et les porte-paroles des ministères ici, et à Québec, monsieur Laniel, pour leur disponibilité et pour toute l'information fournie au cours de cette consultation publique.

25 Je remercie les techniciens, sténotypistes, Île imagin'air... quelle était l'autre entreprise? J'ai égaré le petit papier, là. La Maison du Pêcheur? Le Studio du Pêcheur, oui, c'est ça. Oui oui, je suis à Gaspé! -- au cours de cette consultation publique, je remercie également monsieur René Beaudet, qui m'a assisté comme analyste, et madame Diane Paquin, qui est à l'accueil.

30 Enfin, merci à vous tous et toutes pour votre participation d'avoir questionné différents intervenants au dossier et fait part à la commission de vos préoccupations au regard des enjeux de l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord dans le contexte de l'implantation éventuelle d'éoliennes.

35 La commission a encore quelques questions qu'elle se pose elle-même, mais elle les adressera aux différentes personnes-ressources directement et elle les rendra disponibles sur Internet et pourront être utilisées pour documenter vos mémoires si vous le souhaitez. On compte adresser les quelques questions que nous avons dans les jours qui suivent notre retour au Québec continental, donc je dirais lundi vraisemblablement. Donc, en début de semaine, on devrait pouvoir lancer les questions aux personnes-ressources et on compte sur vous pour y répondre rapidement, ça serait très apprécié.

40 Donc, merci encore infiniment d'avoir participé, d'être encore ici à cette heure-ci à cette consultation publique. Et puis j'étais pour vous souhaiter bonne fin de soirée, mais là je vous souhaite bonne journée. Merci.

**LEVÉE DE LA SÉANCE À MINUIT
FIN DE L'AUDIENCE**

5

Je, soussignée, VÉRONIQUE SANGIN, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'audience que j'ai entendue via diffusion audio, le tout conformément à la loi.

10

Et j'ai signé,

Véronique Sangin

15

Véronique Sangin, s.o.

20

25

30

35

40